

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC
TCHAD ET SON IMPACT DANS LE LOGONE
ET CHARI (1964-2015)**

**Mémoire de Master en Histoire soutenu le 1^{er} juillet 2024 en vue de
l'obtention du diplôme de Master en Histoire**

Spécialité : Histoire Economique et sociale

Par

ADAMOU SAIDOU OUMAR

Licencié en Histoire

Jury :

Président : SOULEY MANE, MC

Rapporteur : SIGNIE Christophe, MC

Examineur : MOUSSA II, MC



Janvier 2024

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le Jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

À

Mes grand-mères Fanta Kanori et Hadja Icho Kanori

REMERCIEMENTS

Ce mémoire a été réalisé grâce à l'appui multiforme, à la collaboration et l'assistance de plusieurs personnes qui de près ou de loin ont œuvré à la facilité de notre formation. Nous serions ingrats si à la fin de ce travail nous ne leur exprimions pas notre profonde reconnaissance. Notre gratitude s'adresse particulièrement à :

Pr. Signie Christophe qui a accepté de nous encadrer malgré ses multiples sollicitations. Sa rigueur dans le travail, ses conseils et encouragements ont fait naître en nous la patience et la persévérance.

Tous nos enseignants, particulièrement les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour la consécration de leur précieux temps à notre éducation.

Aux différentes structures privées et publiques et leurs responsables qui nous ont facilité l'accès à la documentation. Nous pensons à Mme Assiata Alhadji, délégué départementale du Ministère du Tourisme et de Loisir du Logone et Chari à M. Alabe Djibrilla du Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA), à Mme Habiba, à M. Ali du MINEPAT (délégation départementale du Logone et Chari), sans oublier les agents des bibliothèques où nous avons travaillé et à tous nos informateurs.

Mes parents Amaboua Adamou et Saidou Oumar et à toute ma famille (la grande famille Cheikh Kanouri).

Et à tous ceux que nous n'avons pas pu citer.

RESUME

Depuis la création de sa commission en 1964, le Bassin du Lac Tchad est devenu un territoire propice à l'insécurité aux sources diverses (les crises politiques, les conflits intercommunautaires, le terrorisme, etc.). Le département du Logone et Chari de sa position géostratégique dans le bassin ne s'est pas fait épargné à ces crises aux énormes conséquences. La présente étude consiste à examiner les mobiles de l'insécurité dans le bassin tchadien ainsi que son impact dans le Logone et Chari. Sur la base des entretiens directs et indirects avec quelques personnes dont les acteurs économiques, les leaders politiques et religieux, les militaires et les réfugiés dans quelques communes du Logone et Chari et d'une documentation constituée des ouvrages, articles, thèses, mémoires et rapports d'activités traités dans une approche diachronique et systémique, nous parvenons à la conclusion selon laquelle, l'insécurité dans la région du Lac Tchad tire sa source de la précarité économique et l'amenuisement des ressources naturelles, des différends politiques, des divisions tribales, de l'analphabétisme et du fanatisme religieux dont l'interaction laisse un important impact sur les plans économique, socio-culturel et humanitaire dans le Logone et Chari.

Mots clés : insécurité, Bassin du Lac Tchad, impact, Logone et Chari.

ABSTRACT

Since the creation of its commission in 1964, the Lake Chad basin has become a territory conducive to insecurities of various natures (political crises, intercommunity conflicts, terrorism, etc.). The Logone and Chari division from its geostrategic position in the basin has not spared these crises with enormous consequences. This study consists of examining the motives for insecurity in the Chadian basin as well as its impact in Logone and Chari. On the basis of direct and indirect interviews with a few people including economic actors, political and religious leaders, soldiers and refugees in some communes of Logone and Chari and documentation consisting of works, articles, theses, memoirs and activity reports treated in a diachronic and systemic approach, we reach the conclusion that the insecurity in the of Lake Chad region has its source from economic precariousness and the depletion of natural resources, political disputes, tribal divisions, illiteracy and religious fanaticism whose interaction leaves a significant economic, socio-cultural an humanitarian impact in Logone and Chari.

Keys works: *insecurity, Lake Chad basin, impact, Logone and Chari.*

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT _____	i
DÉDICACE _____	ii
REMERCIEMENTS _____	iii
RESUME _____	iv
ABSTRACT _____	v
SOMMAIRE _____	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS _____	viii
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES _____	ix
INTRODUCTION GENERALE _____	0
CHAPITRE I : PRESENTATION DU BASSIN DU LAC TCHAD ET L'INTERCONNECTIVITE ENTRE LE LOGONE ET CHARI ET SES VOISINS DU LAC TCHAD _____	16
I. PRESENTATION DU BASSIN DU LAC TCHAD _____	17
II. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI _____	24
III. LE LOGONE ET CHARI (CAMEROUN) DANS SES RELATIONS AVEC SES VOISINS DU BASSIN TCHADIEN _____	36
CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD _____	45
I. LES FACTEURS DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD _____	46
II. EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD _____	64
CHAPITRE 3 : L'IMPACT DE L'INSECURITE DU BASSIN TCHADIEN DANS LE LOGONE ET CHARI _____	84
I. SUR LE PLAN ECONOMIQUE _____	85
II. SUR LE PLAN SOCIAL, HUMANITAIRE ET CULTUREL _____	103
III. SUR LE PLAN SECURITAIRE _____	119
CHAPITRE 4 : QUELQUES CHANGEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES INTERVENUS APRES 2015 ET LEUR IMPACT _____	122
I. LA CRISE SECESSIONNISTE DANS LE NORD-OUEST ET LE SUD-OUEST ET SON IMPACT _____	123
II. LA CREATION DU COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION ET SON IMPACT _____	124
III. LES AFFRONTLEMENTS ENTRE ARABES CHOAS ET MOUSGOUMS _____	127

CONCLUSION GENERALE	130
ANNEXES	xi
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	135
TABLE DES MATIÈRES	145

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Carte

Carte : Localisation du bassin conventionnel du Lac Tchad.....	18
--	----

Photos

Photo 1 : Ecole de soutien construite par IRC à Fotokol (au quartier Ndjabouniba).....	106
Photo 2 : Des réfugiés tchadiens dans le centre de transit de Kousseri (Cameroun), le 06 février 2008	112
Photo 3 : Le gouverneur de l'Extrême-Nord Midjiyawa Bakary et les deux communautés dans le palais du sultan à Logone Birni le 15 aout 2021	128
Photo 4 : Des populations en fuite de Kousseri vers le Tchad	129

Tableaux

Tableau 1 : Répartition du bassin conventionnel du lac Tchad par pays (avant 1994).....	18
Tableau 2 : Répartition de la population du Logone et Chari par Arrondissement.....	30
Tableau 3 : Nombre des exploitants agricoles par arrondissement en 2020	33
Tableau 4 : Bilan céréalier du département du Logone et Chari 2012-2016	95
Tableau 5 : Nombre de touristes accueillis entre 2008-2018 dans le Logone et Chari et les revenus.....	100
Tableau 6 : Les montants annuels du budget d'investissement public du Logone et Chari 2013-2021.....	102
Tableau 7 : Nombre des ex-combattants de Boko Haram accueillis dans le Logone et Chari entre Juin et Aout 2022 et leur répartition.....	126

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

41^e BRIM	41 ^e Brigade d'Infanterie Motorisée
AC SAO	Association Culturelle Sao
ACEFA	Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales
ACF	Action Contre la Faim
ADD	Alliance pour la démocratie et le développement
AE	Autorisation d'Engagement
AFP	Agence France Presse
ANC	Alliance Nationale Camerounaise
ANPP	<i>All Nigeria People Party</i>
AQMI	Al-Qaida au Maghreb Islamique
BH	Boko Haram
BIP	Budget d'Investissement Public
BIR	Bataillon d'Intervention Rapide
BLCGC/LLC	Brigade de Lutte Contre les Grandes Criminalité de la Légion du Logone et Chari
BLI	Brigade Leger d'Infanterie
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CICR	Comité International de la croix rouge
CNDDR	Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
CP	Crédit de Paiement
DDADER/LC :	Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rurale du Logone et Chari
FAN	Forces Armées du Nord
FAT	Forces Armées Tchadiennes

FMI	Fond Monétaire International
FMM	Force Mixte Multinationale
FROLINAT	Front de Libération Nationale du Tchad
GUNT	Gouvernement d'Union Nationale de Transition
HCR/UNHCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICG	<i>International Crisis Group</i>
IED	<i>Improvised Explosive Divise</i>
INS	l'Institut National de la Statistique
IRC	<i>International Rescue Committee</i>
LC	Logone et Chari
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MRC	Mouvement pour la Renaissance du Cameroun
MSF	Médecin Sans Frontière
NOSO	régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCRN	Parti camerounais pour la réconciliation nationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PU	Première Urgence
RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RFI	Radio France Internationale
RMIA4	4 ^e Région Militaire Inter-Armée
SDF	Social Democratic Front
UNDP	union nationale pour la démocratie et le progrès
UPC	Union des populations du Cameroun

INTRODUCTION GENERALE

I. OBJET DE LA RECHERCHE ET RAISONS DU CHOIX

Le monde entier est depuis un certain nombre d'années caractérisé par l'intensification des crises de tout genre. Ces crises à forte connotation politique, religieuse et tribale s'intensifient non seulement dans l'ancien continent (l'Europe) mais partout dans le monde. Cette intensification centre tous les débats sur la « sécurité ». À cet effet, Hans Boutillier écrivait :

La sécurité est omniprésente dans nos vies. Rares sont les sujets évoqués dans lesquels elle n'est pas mentionnée, ne serait-ce qu'une seule fois. Il y est fait allusion tant dans la discussion quotidienne que dans les débats politiques. Elle-même est devenue l'un des enjeux sociaux les plus importants dans le monde actuel.¹

La société africaine quant-à-elle, n'est pas en marge de cette affirmation, elle s'y reconnaît aussi dans ces crises sécuritaires. Elle apparaît à cet effet comme la région du monde la plus affectée par les luttes armées ou les crises politiques porteuses de germes de la guerre². Mamoudou Gazibo soulignait d'ailleurs que « par rapport à l'Europe et aux Amériques, l'Afrique a enregistré un nombre plus important de conflits. Leur nombre est par ailleurs demeuré important jusqu'en 2002, période à partir de laquelle ils semblent diminuer »³.

Comme la majorité des pays africains et la région des grands Lacs (Burundi, RDC, Ouganda et Rwanda), le bassin du Lac Tchad (notamment le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad) n'a pas échappé aux crises de diverse nature, qu'englobe l'insécurité. Depuis les indépendances, les pays du Bassin Tchadien font face aux multiples problèmes de sécurité : les guerres civiles, rebellions armées, les insurrections et violences criminelles (banditismes) ainsi qu'aux conflits intercommunautaires et religieux (terrorisme). D'abord, la région a été pendant les premières décennies d'indépendance le théâtre des guerres civiles qui commencent en 1966⁴ au Tchad et au Nigeria (guerre du bâfra) ; ensuite dans les années 1990⁵, le banditisme et les conflits intercommunautaires viennent s'ajouter et depuis 2009, la région est devenue un lieu d'hébergement et d'incursion des groupes armés dont les militants de Boko Haram. Ces

¹ Hans Boutillier, *L'utopie de la sécurité. Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par A. W. Anita Carcas, Bruxelles, Larcier, 2008, p. 57.

² Anatole Ayissi, « Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective », *Travaux de recherche de l'UNIDIR*, New York et Genève, n°27, 1994.

³ Mamoudou Gazibo, « Introduction à la politique africaine », deuxième Edition revue et argumentée, Montréal, PUM, 2010, p. 117, en ligne sur <https://books.openedition.org>.

⁴ Ibid. p.118.

⁵ Saibou Issa, « Embuscade sur les routes des abords sud Lac Tchad », *Politique Africaine*, n° 94, 2004/2, Karthala, p. 104.

conflits se sont multipliés au fil du temps, mettant les populations dans un état d'anxiété et occasionnant des dégâts qui n'affecte pas seulement les zones concernées (où les conflits se déroulent) mais aussi et surtout les zones proches. Ainsi, le Logone et Chari étant une partie intégrante du bassin Tchadien a parfois subi les conséquences de l'insécurité du bassin Tchadien qu'elle soit de l'extérieur (chez ses voisins) ou à l'intérieur (au plan locale).

Le thème de notre étude s'intitule : **l'insécurité dans le Bassin du Lac Tchad et son impact dans le Logone et Chari (1964-2015).**

Tenter à mesurer l'impact de l'insécurité du Lac Tchad dans le Logone et Chari peut paraître une entreprise aventurière, mais, toute recherche scientifique suppose une justification pertinente du choix de l'objet sur lequel elle porte. Pour cela, le choix de ce thème d'étude n'est pas un fait du hasard, il obéit à un certain nombre de motivations à la fois personnelle et scientifique.

Sur le plan personnel, dès notre jeune âge, les parents nous racontaient à leur façon sommairement les faits qui ont marqué leurs vécus à savoir les coupeurs de route, « la guerre de 9 mois » au Tchad, les conflits intercommunautaires (Arabe Choa – kotoko) dans le Logone et Chari et l'accueil des réfugiés, ce qui a fait naître en nous une curiosité : celle de rentrer dans le passé pour vérifier ces faits ainsi que leur influence sur la vie des populations. Aussi, le choix de la zone d'étude n'est pas un fait du hasard, il se justifie par la connaissance du milieu physique et humaine qui faciliterait notre recherche.

Sur le plan scientifique, ce travail se présente comme le début d'une aventure scientifique portant sur l'étude d'impact sécuritaire. En plus, le sujet n'a pas été abordé par d'autres chercheurs, ce qui nous donne encore raison de l'étudier afin d'apporter notre modeste contribution à l'enrichissement de la production scientifique déjà existante sur l'historiographie de la sécurité dans le Lac Tchad en intégrant dans notre analyse des faits nouveaux. En abordant ce thème, on répond également à l'interpellation du regretté Cheikh Anta Diop qui invitait les africains à se pencher sur leur Histoire et leur civilisation⁶ et à les étudier afin de mieux les connaître et les partager.

⁶ C. A. Diop, *Nations nègre et culture*, 2^{ème} édition, Paris, Présence Africaine, 1954, p. 15. Cité par H.G. Mbeng Dang Le Prince, « Nguélémeidouka et la colonisation allemande », mémoire de maîtrise en Histoire, UY1, 2005.

II. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET CADRE THEORIQUE

1. Clarification conceptuelle

L'une des principales exigences de tout travail de recherche qui se veut scientifique surtout dans le domaine des sciences humaines, en particulier Histoire réside dans la définition des termes. Cette exigence se constitue comme un préalable de toute recherche. Ceci permet d'éviter toute ambiguïté sur la terminologie des mots et mieux aborder sans équivoque le champ d'étude. Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre travail, il est nécessaire de définir quelques termes qui emmaillent notre thème.

Du préfixe latin *in*, prive de, et *securitas*, sécurité, terme qui signifie au sens large, l'absence de soucis, la tranquillité de l'âme. La notion de l'insécurité renvoie à l'idée du danger dont la compréhension et la conception complexifie la définition.

Pour mieux comprendre la notion d'insécurité, il est nécessaire de passer par la clarification du concept *sécurité*, son inséparable antonyme.

La sécurité est un terme ambigu dont la conception diversifie en fonction de la typologie : sécurité globale, sécurité sociale ou sécurité internationale/collective. De Gaulle définissait cette dernière comme un système politique international dans lequel plusieurs Etats se garantissent mutuellement protection contre toute atteinte extérieure menaçant leur intégrité territoriale ou leur organisation constitutionnelle⁷. Barry Buzan la perçoit quant-à-lui comme une « survie ou libération à l'égard des menaces ». Dans ce travail, nous entendons par sécurité, une situation dans laquelle une société n'est exposée à aucune menace (physique ou morale), aucun risque de vol et d'atteinte à la liberté. Cependant, la sécurité ne se mesure que par rapport à l'insécurité qui est son parfait opposé.

Selon Rouleau, l'insécurité est une notion à distinguer de la violence⁸. Car la première consiste en des actes tandis que la seconde, liée aux conséquences de ces actes, se qualifie d'émotion. Cette émotion, trop souvent laissé pour compte joue pourtant un rôle important dans les décisions des consommateurs de fréquenter un lieu, de se promener dans un quartier ou de voyager dans un pays plutôt que dans un autre.

⁷ Charles De Gaulle, *Mémoire de Guerre*, 1956, Plon, p. 630.

⁸ Renée Rouleau, « l'insécurité Urbaine », *Teoros*, 16-3/1997 en ligne sur <http://journals.openedition.org/teoros/576>.

Jean-François Rioux va plus loin en définissant la notion d'insécurité comme l'ensemble des menaces politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles qui confrontent les individus dans leurs vies quotidiennes⁹.

Mounir Laldji quant-à-lui, la définit comme « les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des Etats »¹⁰. Mais cette définition n'est pas adaptable à notre étude car elle limite la notion d'insécurité à une agression étrangère ou transfrontalière. De cette abondance de définition, on comprend que le terme insécurité est dynamique et ne peut avoir une définition standard. Ainsi, nous entendons par insécurité, l'ensemble des menaces et violences résultantes des crises politiques, sociales et culturelles (intérieures et extérieures) et qui portent atteintes à la liberté des personnes et la paix.

Le lac est un étendu d'eau stagnant. C'est une nappe d'eau stagnante plus ou moins profonde et plus ou moins étendue, entourée de terre de tous les côtés¹¹. Le lac Tchad est un lac peu profond situé à cheval entre l'Afrique de l'ouest (Nigeria et Niger) et l'Afrique centrale (Cameroun et Tchad).

Le bassin (conventionnel) du Lac Tchad quant à lui est l'ensemble des pays qui entourent le Lac Tchad. Cependant il est important de le distinguer du bassin hydrographique qui englobe tous les pays membres de la CBLT. Le bassin du Lac Tchad dont nous faisons allusion dans ce travail est le territoire couvrant les départements du Logone et Chari et du Mayo Danay (dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun) ; les Etats de Borno et Yobe au Nigeria ; les provinces du Lac, de Hadjer-Lamis et du Chari Baguirmi au Tchad ; et les régions de Diffa et du Lac Tchad au Niger.

De l'étymologie latine *impactum* qui signifie frapper contre, jeter contre, heurter, le terme impact peut avoir plusieurs définitions. Employé au sens figuré, ce mot (impact) est un anglicisme pour « répercussion » ou « conséquence »¹². Il est usité dans ce sens pour désigner notamment des conséquences environnementales, sociales ou économiques, particulièrement en ce qui concerne leurs effets négatifs.

⁹Jean François Rioux « Sécurité humaine. Une nouvelle conception des relations internationales », en ligne sur www.sentinelle-international.com.

¹⁰ Mounir Laldji, *sécurité globale*, n°6, février 2016, P.48 in Adamou Moussa Ibrahim, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », thèse de doctorat en science politique, Université Cote d'Azur, Octobre 2019, p. 3.

¹¹ www.larousse.fr.

¹² <https://fr.m.wikipedia.org/impact>.

Pour Bernadette Furaha Bengaliza, le mot impact se définit comme l'influence de quelqu'un ou de quelques choses sur le déroulement de l'histoire, des événements¹³. Ainsi, nous entendons par impact, l'effet et l'influence de quelque chose dans le déroulement des événements.

Tirant son nom du fleuve Logone et du fleuve Chari, le Logone et Chari est un département de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Situé à la frontière avec le Tchad et le Nigeria. Son territoire s'étend sur 10 communes.

2. Cadre théorique

Etymologiquement, le mot théorie vient du grec *theoreim* qui signifie : observer avec émerveillement ce qui se passe pour le décrire, l'identifier et le comprendre. Il se définit selon Philippe Braillard comme « une expression qui se veut cohérente et systémique de notre connaissance de ce que nous nommons la réalité »¹⁴ et représente une boîte à outils¹⁵ mise à la disposition des analystes grâce à laquelle ceux-ci peuvent proposer une compréhension de la réalité.

La question d'insécurité est un problème complexe et global qu'on ne peut comprendre sans l'apport des théoriciens (chercheurs). Ainsi dans le cadre de cette étude, plusieurs théories vont par leur fonction descriptive orienter notre compréhension des insécurités.

Le réalisme est une approche épistémologique des relations internationales. Cette théorie privilégie l'Etat qu'elle en fait un acteur essentiel, voire exclusif de la scène internationale caractérisée par l'anarchie¹⁶. Selon ses précurseurs : « le monde, tout imparfait qu'il est d'un point de vue rationnel le résultat de forces inhérentes à la nature humaine »¹⁷.

Machiavel et Thomas Hobbes soutiennent cette hypothèse sur la base de leur observation personnelle et partielle de la réalité de leur époque lorsqu'ils affirment que les hommes sont animés d'un instinct inné de puissance et de domination qui les porte à compétitionner entre

¹³ Bernadette Furaha Balangaliza, « étude de l'impact socio-économique des microcrédits octroyés aux PVVIH et OEV de la ville de Bukavu dans le cadre du projet AMITIE CRS USAID », diplôme de Graduation en management et sciences économiques, Université CEPROMAD, 2007, P. 1.

¹⁴ Philippe Braillard, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, p. 13.

¹⁵ Raymond Aaron, « qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », revue française de science politique, vol 17, n°5, 1967, pp. 837-861.

¹⁶ Y. Kenhoung, « L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique », mémoire de master en Relations internationales, IRIC, 2013, P. 11.

¹⁷ H. Morgenthau, *Politics among Nations. The struggle for power and peace, 1950*, cité par Philippe Braillard, *Théories des relations Internationales*, ... p. 85.

eux pour l'acquisition de la richesse, du pouvoir et du prestige. Donc la guerre est inévitable car la nature égoïste de l'homme sur les Etats en situation d'anarchie est son principal facteur. C'est ce qui selon eux explique les conflits par conséquent les insécurités dans le monde.

Le philosophe grec Thucydide quant-à-lui, prend la chose sous un autre angle lorsqu'il essaie dans son célèbre ouvrage *Histoire de la guerre du Péloponnèse* d'analyser la guerre du Péloponnèse (-431 av. JC à -404 av JC) qui opposa Athènes à Sparte, il conclut que les causes de comportements agressifs chez l'homme sont les résultats de la peur et d'un changement dans l'équilibre des puissances. C'est-à-dire que l'on devient agressif par peur d'être soi-même agressé.

Bien qu'elle soit limitée, la théorie réaliste permet de mettre en exergue la volonté de puissance affirmée par les Etats du Lac Tchad notamment le Cameroun face aux attaques extérieures et également comprendre les alliances entre les Etats tchado-lacustres dans la préservation de leur intérêt commun (la paix) et leur intégrité territoriale.

Dans sa thèse¹⁸ sur l'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest, Adamou Moussa Ibrahim pense que l'agression extérieure qui constituait traditionnellement la principale menace et source d'insécurité ne l'est plus. De nos jours, avec l'avènement des nouvelles menaces, la tendance a selon lui changé et que les craintes aujourd'hui sont le crime organisé, le terrorisme, l'acquisition d'armes à destruction massive par des Etats voyous¹⁹ et acteurs non étatiques. Dans le même ordre d'idée, Mary Kaldor, pense qu'on peut faire face à ces menaces qu'en s'attaquant aux conflits contemporains qu'elle a appelés « nouvelles guerres »²⁰, qui sont le corpus des guerres, des crimes organisés et les violations des droits humains. Elle souligne de même que ces nouvelles guerres n'éclatent pas pour des raisons géopolitiques et ou idéologique comme jadis, mais le plus souvent pour des raisons exclusives et identitaires basées sur la différence (ethnique et ou religieuse) qui installe la division des peuples²¹, elles mettent en place

¹⁸ A. Moussa Ibrahim, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria », thèse de doctorat en science politique, université Cote d'Azur, Octobre 2019.

¹⁹ L'expression d'Etat voyou utilisée dans un premier temps par le gouvernement des Etats Unis renvoie à l'idée d'un Etat qui ne respecte pas les lois internationales les plus essentielles, organise ou soutient des attentats, ou viole de manière systématique les lois le plus élémentaires de l'être humain. Voir <https://fr.m.wikipedia.org>.

²⁰ Mary Kaldor, *News and Old Wars, organized violence in global era*, édition de 2012, Polity Press. En ligne sur <https://intercoll.net>, consulté le 05/11/2023.

²¹ Elise Feron et Michel Hastings, « Les nouvelles guerres de cent ans », revue internationale des sciences sociales, n° 177, mars 2003/3, pp. 545-556 en ligne sur <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2003-3-pages-545.htm>.

des unités rebelles des forces de sécurité régulière, des réseaux d'acteurs paraétatiques (mercenaires) et non étatiques et des gangs qui évitent le combat direct.

Par ailleurs, les facteurs environnementaux peuvent aussi constituer des principales sources d'insécurité. Pour certains auteurs, les conflits multiformes observés dans le monde ces dernières décennies sont des conséquences de la raréfaction des ressources naturelles qui ne répondent pas aux besoins des populations. Avec l'amenuisement des ressources naturelles causé par les aléas climatiques et la croissance démographique, la concurrence devient brute. Homer Dixon²² partage cette idée lorsqu'il déclarait :

*Scarcities of critical environmental resources in particular cropland, freshwater, and forest are contributing to mass violence in several areas of the world. While these environment scarcities do not cause wars between countries, they do not sometimes sharply aggravate stress within countries helping stimulate ethnic clashes, urban unrest and insurgencies.*²³

D'autres pensent que le problème de la disponibilité des ressources ne se pose pas mais plutôt celui de la redistribution équitable entre les populations. Pour Philippe Le Prestre²⁴, les conflits interétatiques ou intercommunautaires nouveaux tournent largement autour de la redistribution des ressources renouvelables dans un contexte de pénurie croissante. A cet égard, l'eau devient un objet d'inquiétude particulièrement sérieux.

III. DELIMITATION SPACIO-TEMPORELLE

1. Délimitation spatiale

Ces travaux couvrent un espace géographique double. L'espace géographique de base est le département du Logone et Chari, un carrefour important des échanges dans le lac Tchad, de par sa position géographique stratégique (entre les trois pays : Cameroun, Nigeria et Tchad) qui fait de lui un passage obligé pour le transport routier entre les villes du Lac Tchad est choisi pour l'étude d'impact. Mais ce cadre spatial sera élargi jusqu'au Lac Tchad dans l'optique de

²² Thomas Homer-Dixon, « environmental scarcities, mass violence, and the limits to ingenuity », current History, Oakland, vol 95, n°604, Nov 1996, pp. 359-365, en ligne sur www.proquest.com

²³ L'amenuisement des ressources environnementales, en particulier les terres cultivables, l'eau et les forêts contribuent massivement à la violence dans plusieurs régions du monde. Si ces pénuries environnementales ne provoquent pas de guerres entre pays, parfois elles aggravent fortement des tensions au sein des pays, contribuant ainsi à stimuler les affrontements ethniques, les troubles urbains et les insurrections.

²⁴ Philippe Le Prestre, « Sécurité environnementale et insécurité internationales », Revue québécoise de droit international, vol 11-1, 1998, pp. 271-291 en ligne sur <https://www.persée.fr>.

nous renseigner sur la succession entre les différentes crises de la région, tout en respectant des bornes chronologiques bien définies.

2. Bornes chronologiques

« Un historien sans repère chronologique ressemble au voyageur qui parcourt, dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques »²⁵, disait Joseph Ki-Zerbo. La fourchette chronologique de notre étude couvre la période comprise entre 1964 et 2015.

1964 est l'année de la création de la commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). Le 22 mai 1964, les pères fondateurs (Ahmadou Ahidjo du Cameroun, Hamani Diori du Niger, Ngarta Tombalbaye du Tchad et Aboubakar Tafa Balewa (premier ministre du Nigeria) de la CBLT ont signé l'acte de naissance de cette dernière par la convention de Fort-Lamy (actuel Ndjamena)²⁶. Et, 2015 est une année des faits majeurs sur le plan sécuritaire dans le Lac le Tchad. D'abord la globalisation des menaces de Boko Haram dans la région (année dans laquelle tous les quatre pays de notre zone d'étude sont effectivement touchés) ; ensuite la création de la force multinationale mixte (FMM) et son déploiement à l'Extrême-nord du Cameroun notamment à Fotokol, dans le Logone et Chari.

IV. INTERET DE L'ETUDE

La présente étude revêt un intérêt à la fois académique et scientifique et stratégique. De prime abord, notre travail est d'ordre académique dans la mesure où il est présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire.

Du point de vue scientifique, nous abordons dans ce travail les conflits interétatiques, affrontements intercommunautaires, idéologiques et les crises politiques tout en tenant compte de leurs mobiles et les conséquences socio-culturelles et économiques qui en découlent de ceux-ci. Ainsi, ce travail trouve son intérêt scientifique du fait qu'il s'inscrit dans le champ de l'Histoire économique et sociale, une discipline qui étudie les phénomènes et faits sociaux du passé et leur impact sur la société.

²⁵ J. Ki-Zerbo, *histoire de l'Afrique noire, d'hier et de demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 16 cité par David Motchewo, « le maintien de l'ordre et la sécurité dans la société Bamiléké précoloniale », mémoire de DIPES II, UYI ENS, mai 1999, p. 3.

²⁶ www.cbtl.org

Aussi, ce travail se présente comme un diagnostic des différents problèmes liés à la sécurité afin de les identifier pour mieux les combattre. D'où son intérêt stratégique pour toute personne faisant dans la prévention et la gestion des conflits.

V. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Le bassin du lac Tchad a fait l'objet de plusieurs publications (générales et spécialisées), thèses, mémoires, articles et ouvrages généraux. Depuis longtemps, le volet sécuritaire dans cette zone ombragée par les insécurités a intéressé plusieurs auteurs de diverse discipline (sciences sociales, sciences politique, etc.) particulièrement les chercheurs en Histoire. Cependant, certains travaux de recherches interdisciplinaires mérites d'être cités car ils ont abordé des aspects importants de notre étude. Ces travaux concernent essentiellement, la géographie du bassin du Lac Tchad, les crises liées au Boko Haram, le banditisme et l'insécurité transfrontalière.

Pour commencer, Jean Claude Olivry et al se sont penchés sur la géographie du bassin du Lac Tchad. Dans leur ouvrage²⁷, ils s'intéressent au relief, le climat, l'hydrographie du Lac Tchad. Le lac Tchad en perpétuelle changement, ils ne manquent pas d'évoquer quelques phénomènes naturels (les sècheresses aux quels le Lac a fait face) ainsi que leur influence sur la sécurité.

Concernant la secte Boko Haram, plusieurs travaux ont fait d'elle leur objet d'étude. D'abord, le politologue M-A. Pérouse De Monclos dans son article intitulé « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? »²⁸ s'intéresse à l'origine de cette secte au Nigeria ainsi que son internationalisation. Il passe en revue les facteurs ayant conduit à la radicalisation de Boko Haram en émettant l'hypothèse selon laquelle, la révolte religieuse (née des réclamations de l'application de la charia dans les Etats du Nord du Nigeria, en particulier le Borno state) est l'une de ses principales causes, sans négliger le rôle joué par les pouvoirs politiques du Borno à l'instar de l'ancien Gouverneur Ali Modu Sherif qui étaient largement responsable de l'exécution du leader idéologique de Boko Haram, Mohamed Yusuf en 2009²⁹.

Ensuite, dans un article intitulé « La lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram/province de l'Etat Islamique en Afrique de l'ouest comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le bassin du Lac Tchad », le politologue Eric Mathias

²⁷ J.C. Olivry, et al, *Hydrographie du Lac Tchad*, ORSTOM, (1996).

²⁸ M-A. Pérouse de Monclos, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », CERI sciences Po, questions de recherche n° 40, juin 2012 en ligne sur <http://www.ceri-science-po.org>.

²⁹ Ibid., p. 13.

Owona Nguini nous explique comment le Cameroun par le biais de son appareil politico-administratif s'est organisé et instrumentalisé la riposte contre l'attaque de Boko Haram.

Pour ce qui est du banditisme et l'insécurité transfrontaliers, Saibou Issa s'intéresse aux questions de banditisme dans le Lac Tchad. Dans son ouvrage intitulé : *Les coupeurs de route : Histoire de banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*³⁰, il analyse les différentes causes du banditisme dans Lac Tchad et ses différentes formes. Il distingue à cet effet plusieurs formes de banditisme dont l'ethno-banditisme culturel et banditisme de survie. Dans cette analyse, l'auteur émet l'hypothèse selon laquelle la recrudescence du banditisme dans le bassin tchadien en général est née de la migration due à la sécheresse des années 1970-1980 et aux différentes crises politiques. Dans un autre travail³¹, il abordait déjà la question des embuscades sur les routes du Lac Tchad qui selon lui, s'explique par la porosité des frontières interétatiques, l'insuffisance des forces de sécurité pour le contrôle des frontières et l'absence de banques près des marchés frontaliers.

Dans la même lancée, Erick Sournoua Loumtouang remet en question la gouvernance des périphéries. Dans son article titré : « Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réunié (1961-2011) »³², il met l'accent sur le fait que la situation conflictuelle dans relations entre le Cameroun et son voisin le Nigeria soit à l'origine de l'insécurité frontalière par conséquence les trafics illicites dont la dissémination des armes à feu dans la région.

Aussi, les travaux de David Nchinda Keming sont d'une grande importance. Dans sa thèse de doctorat Ph.D intitulée : « The united nations' high commission for refugees in Cameroon : a historical investigation from 1982 to 2011 »³³, il aborde les questions de réfugiés tchadiens de 1979 et 2008 au Nord Cameroun notamment dans les villes de Kousséri et Garoua en mettant accent sur les données statistiques qui renseignent sur le nombre des réfugiés accueillis. De

³⁰ Saibou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.

³¹ Saibou Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad » in *politique africaine* 2004//2 (N° 94), KARTHALA, pp. 82-104.

³²E. Sournoua Loumtouang, « Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réunié (1961-2011) », in *Reunification du Cameroun : hier, aujourd'hui et demain*, RISHS, Vol 6, n°6, Mai 2015, CNE (MINRESI).

³³ David Nchinda Keming, « The United Nations' high commission for refugees in Cameroon: a historical investigation from 1982 to 2011 », thèse de doctorat Ph.D en Histoire, UY1, 2016.

cette analyse, on retient aussi que la guerre civile de 1979 au Tchad a contribué à la création du Bureau de HCR au Cameroun³⁴.

Il ressort de l'exploitation de ces différents travaux que l'insécurité dans le bassin tchadien est un problème général. Mais au regard de cette documentation, il subsiste un manquement : celui de l'impact de cette insécurité dans le Logone et Chari. Ainsi, notre travail trouve en ce manquement une raison d'être comme le dit M. Beaud :

Ce qu'on attend d'une thèse comme de tout travail de recherche, c'est un progrès dans la connaissance : soit un éclairage nouveau sur une question en débat, soit la construction d'un corpus explicatif, soit l'approfondissement d'une analyse sur un point important.

En accordant un espace de réflexion sur l'impact sécuritaire, le présent travail veut faire une étude globale de l'impact de l'insécurité dans le Logone et Chari, il se veut différent des autres travaux dans le fait qu'il aborde un sujet non traité mais aussi intègre dans l'analyse d'autres crises (nouvelles) non évoquées ailleurs.

VI. PROBLEMATIQUE

La problématique est l'ensemble des questions posées sur un sujet concernant un domaine de connaissance. Elle oriente l'ensemble des travaux de recherche. Ainsi, la question centrale qui oriente notre étude est celle de savoir quelle est l'impact de l'insécurité du bassin du lac Tchad dans le Logone et Chari ? De cette question centrale découlent d'autres questions secondaires à savoir :

- Quels sont les différents facteurs ayant conduit à la naissance et la propagation des insécurités dans le bassin du Lac Tchad ?
- Quels sont les différentes crises sociopolitiques qu'a connues le bassin Tchadien et comment ont-elles évolué ?

VII. OBJECTIFS

Plusieurs objectifs sous-tendent le choix de notre sujet. L'objectif principal est d'analyser et d'expliquer comment les crises socio-politiques dans le bassin du Lac Tchad peuvent

³⁴ David Nchinda Keming, « The United Nations' high commission for refugees in Cameroon: a historical investigation from 1982 to 2011 »..., p. 82.

impacter sur la vie économique, socio-culturelle et humanitaire du département du Logone et Chari. A cet objectif principal s'accroissent d'autres objectifs secondaires :

- L'étude des différents facteurs d'insécurité dans le bassin du Lac Tchad ;
- Et, l'étude de quelques crises socio-politiques et leur évolution dans le bassin Tchadien.

VIII. METHODOLOGIE

L'option méthodologique prise dans le cadre de notre travail se compose de deux parties : la première partie concerne les méthodes de collecte des données et la deuxième partie sur les méthodes d'analyse de ces derniers.

1. Les méthodes de collecte des données

Tout travail scientifique nécessite des sources bien appropriées pour sa réalisation. A cet effet, nous avons dans le cadre de notre travail opté pour l'usage des sources écrites, des sources orales et des sources iconographiques auxquelles s'ajoutent les sources électroniques (internet) et audiovisuelles.

Les sources écrites sont constituées essentiellement des documents administratifs : des rapports d'activités et réunions et des lettres, disponibles dans les archives départementales (MINEPAT/LC, DDTOUL/LC et DDADER/LC), les archives nationales et provinciales, à la bibliothèque de l'institut nationale de la statistique (INS), à la bibliothèque du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) ; des thèses et mémoires disponibles dans les bibliothèques des universités et grandes écoles. A ce titre, les bibliothèques de la FALSH de l'université de Yaoundé 1, la bibliothèque de l'école normale supérieure (ENS) de Yaoundé, le cercle d'histoire géographie archéologie (CHGA), la bibliothèque centrale de l'université de Yaoundé 1 nous ont permis d'accéder à ces documents. Il s'agit également des ouvrages et articles scientifique et de presse (Cameroun tribune, Œil du Sahel, etc.) disponibles dans la bibliothèque et médiathèque de l'institut française de la culture (IFC) de Yaoundé.

Les sources orales quant-à-elles se constituent des entretiens (directs ou indirects) avec toute personne susceptible d'apporter des informations nécessaires à la réalisation de notre mémoire. Pour cela, nous avons lors de nos différentes descentes sur le terrain pu mener des interviews avec certains acteurs (politiques, économiques et éducatifs) dont les enseignants, les

commerçants, les transporteurs, les prédicateurs, les fonctionnaires, les militaires, les déplacés internes, les réfugiés et les ex-combattants (repentis) de Boko Haram rencontrés dans certaines localités du Logone et Chari (Kousseri, Fotokol, Maltam), à Ndjamena et Gambaru Ngala. Pour ce qui est des sources iconographiques, elles sont constituées des photographies susceptibles d'apporter des éléments d'analyses.

Quant aux sources électroniques et audio visuelles elles sont constitués des articles, audio et vidéos consulté dans les moteurs de recherche (www.google.fr et d'autres sites), les émissions radio et sur les réseaux sociaux (celles-ci concerne certaines vidéos sur les conflits intercommunautaires et les allocutions de certains leaders).

2. Les techniques d'analyse des données

Toute analyse scientifique repose sur des méthodes et démarches bien choisies. Ainsi, pour mieux exploiter les ressources disponibles nous avons opté pour une méthode d'analyse des données qui s'adosse sur une approche diachronique et systémique.

L'approche diachronique qui se concentre sur l'évolution d'un phénomène au fil du temps en retraçant son histoire et les transformations qu'il a subies, nous a permis de retracer les mutations sécuritaires et la succession entre les crises dans le Lac Tchad. Et enfin l'approche systémique, une approche globaliste est d'une importance capitale dans la mesure où elle permet de combiner les idées visant à faire un tout cohérent. Celle-ci nous a permis de jeter un regard global sur les facteurs d'insécurité d'une part et d'autre part de faire ressortir l'interconnexion entre les différents phénomènes pour en tirer leurs conséquences.

IX. DIFFICULTES RENCONTRES

La réalisation de ce travail ne s'est pas faite sans écueils. Nous avons fait face à plusieurs difficultés qui se situent à plusieurs niveaux : au niveau personnel et méthodologique.

Au niveau personnel, le manque d'expérience en matière de recherche, le manque des moyens financiers nécessaires pour la descente sur le terrain (dans toute la zone d'étude) ont constitué un frein à la réalisation de ce mémoire.

Sur le plan méthodologique, les difficultés s'articulent essentiellement autour de l'accès aux données. D'abord, Sur le terrain, on a fait face à plusieurs informateurs illettrés qui ne parviennent pas à nous situer certains évènements dans le temps. Ensuite, la réticence de

certaines personnes à se prononcer sur des questions de sécurité qui selon elles, sont des sujets sensibles et le refus des autres à nous recevoir sont des problèmes qui réduisent le cadre des personnes ressources. Et enfin, l'incendie de la préfecture de Kousseri le 22 juin 2021 qui a brûlé les archives départementales qui pourraient mieux nous renseigner sur certains conflits intercommunautaires.

A ces difficultés, s'ajoute également l'état désastreux des routes empêchant parfois les déplacements (en saison pluvieuse les routes sont presque impraticables et les couts de transport ne sont pas à la portée de tous), ce qui a réduit nos déplacements sur le terrain. Tous ces problèmes ont fait d'obstacles à notre travaille mais : « à côté de chaque difficulté, est certes, une facilité »³⁵.

X. PLAN

Pour mieux parvenir à notre objectif, nous avons opté pour un plan quadriparti dont chaque partie correspond à un chapitre.

Le premier chapitre intitulé : **présentation du bassin du lac Tchad et l'inter-connectivité entre le Logone et Chari et ses voisins du lac Tchad**, va s'atteler sur la présentation des milieux physique, socio-économiques et politique du Lac Tchad en général puis du Logone et Chari en particulier et enfin les relations entre le Logone et Chari ses voisins du Lac Tchad.

Le deuxième chapitre qui porte sur : **l'évolution de l'insécurité dans le bassin du Lac Tchad** va se dérouler essentiellement sur les facteurs (économiques, socioculturels et politiques) des crises du bassin Tchadien et l'étude des quelques cas de crises et leurs évolutions.

Le troisième chapitre intitulé : **l'impact de l'insécurité du lac Tchad sur le Logone et Chari** dressera le bilan (économique, socioculturel et humanitaire) des crises dans le département.

Et enfin, le quatrième chapitre intitulé : **quelques changements sociopolitiques après 2015**, en marge de notre borne chronologique traite des nouvelles tensions enregistrés sur plan national (la crise sécessionniste dans les régions du nord-ouest et du Sud-ouest et le conflit

³⁵ Coran, sourate 94, verset 6.

intercommunautaire entre Arabe-Choa et Mousgoum dans le département du Logone et Chari) et la création du comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration et leurs conséquences.

**CHAPITRE I : PRESENTATION DU BASSIN DU LAC
TCHAD ET L'INTERCONNECTIVITE ENTRE LE
LOGONE ET CHARI ET SES VOISINS DU LAC TCHAD**

Situé à cheval entre l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Ouest, l’espace qui constitue le Lac Tchad est un milieu géographique à part entière. Il se démarque des autres par son environnement physique (relief, climat, faune et flore) et humaine (la population et son organisation). Dès lors, il est question dans ce chapitre de faire une présentation physique et socio-culturelle du Bassin du Lac puis du département du Logone et Chari et enfin, d’étudier les relations entre le Logone et Chari et ses voisins du Lac Tchad.

I. PRESENTATION DU BASSIN DU LAC TCHAD

Faire la présentation du bassin tchadien avec des données actualisées est pour nous une entreprise aventurière qui nécessite trop de vigilance car le bassin Tchadien départ ses variations climatiques est un espace géographique en perpétuelle mutation environnementale, humaine et politique.

1. Cadre géographique

On ne saurait faire une présentation géographique complète du bassin du Lac Tchad en quelques lignes pour cela nous nous attarderons dans cette partie à donner un aperçu bref sur son climat, son relief, son hydrographie ainsi que sa végétation.

1.1. Localisation et climat

a) Localisation

Situé entre les parallèles 12°20 et 14°20 de latitude Nord d’une part et les méridiens 13° et 15°20 de longitude Est d’autre part, le lac Tchad se trouve entre l’Afrique centrale et l’Afrique occidentale ; c’est un lac peu profond de l’Afrique donc les eaux sont douces. Ce qui est rare pour un lac endoréique (c’est-à-dire un lac dont les eaux ne rejoignent pas l’océan). Il couvrait une superficie variable de 10000 km² à 25000 km² suivant l’importance des crues du Chari. Mais, depuis 2000, il garde une superficie constante d’environ 4500 km². Sa très faible profondeur qui permettrait de le qualifier d’un immense étang plutôt qu’un lac, et sa salinité elle aussi très faible, en sont ses particularités les plus frappantes. Il est classé 4^{eme} en Afrique après les lacs Victoria, Tanganyika et Nyassa ; entre 12^e et 18^e dans le monde³⁶ et 1^{er} dans la catégorie de lac en eaux douces. La carte N°1 ci-dessous nous renseigne sur la localisation du bassin conventionnel du Lac Tchad.

³⁶ J.C. Olivry et al, *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, p. 11.

Carte 1 : Localisation du bassin conventionnel du Lac Tchad



Source : www.cbtl.org

Le bassin du lac Tchad quant à lui est l'espace centré sur le lac. Il est identifiable sous deux formes (surfaces) à savoir le bassin hydrographique et le bassin conventionnel. Le bassin hydrographique qui s'étend de Hoggar algérien, Ténéré et les confins de Air au Niger jusqu'au Tibesti et Ennedi au Tchad (Cf. carte 1). Il couvre une surface d'environ 2500000 km². Le bassin conventionnel quant à lui, n'est qu'une partie intégrante du bassin hydrographique théorique du lac Tchad, il couvre une surface d'environ 400000 km² répartie inégalement entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition du bassin conventionnel du lac Tchad par pays (avant 1994)

Pays	Superficie en km ² dans le bassin conventionnel	Pourcentage du bassin conventionnel	Pourcentage du territoire national
Cameroun	37500	8,5	8
Niger	121500	29,5	9,5
Nigeria	90000	21	9,7
Tchad	178300	41	14
Total	427300	100	-

Source : J.C. Olivry et al, *hydrologie du Lac Tchad ...* p. 6.

b) Le climat

Le climat est l'ensemble des circonstances atmosphériques auxquelles est soumis un lieu³⁷. Il constitue un facteur dominant de la mise en place des paysages d'une région, que ce soit dans le cours terme au plan phytogéographique ou à long terme dans l'altération des roches et la pédogenèse³⁸. Il conditionne les régimes hydrologiques³⁹. Le bassin tchadien a un climat de type tropical qui se caractérise par quatre (04) zones climatiques⁴⁰. Le climat du bassin est classé en quatre catégories (du nord au sud) dont les précipitations annuelles varient entre 100 mm et 1500 mm en fonction de la crue.

- Le climat saharien avec moins de 100mm de précipitations annuelles
- Le climat sahélo-saharien avec une moyenne annuelle de précipitations comprise entre 100 mm et 400 mm
- Le climat sahélo-soudanien avec une moyenne pluviométrique comprise entre 400 mm et 600 mm
- Et le climat soudano-guinéen dont la moyenne pluviométrique est comprise entre 600 mm et 1500 mm⁴¹.

Le bassin du lac Tchad connaît deux grands types de vents (auxquels s'ajoutent des vents locaux) qui régulent le régime des vents dans la zone qu'est liée en grande partie les déplacements du FIT. En saison sèche, l'Harmattan (un vent sec et chaud) ballait la zone nord-est d'une façon générale. Par contre, en saison pluvieuse la mousson avec une particularité humide vient du sud-ouest.

De façon générale, le bassin du Lac Tchad a un climat de type sahélien caractérisé par une courte saison de pluie et une longue saison sèche qui peut avoir d'impact direct sur son relief, son hydrographie et sa végétation.

1.2.Le relief, l'hydrographie et la végétation du bassin tchadien

Le relief, l'hydrographie et la végétation sont des éléments nécessaires à l'étude géographique d'un lieu donné car ils nous renseignent sur les différentes formes de sa surface terrestre, les différents cours d'eau qui l'arrose et les différentes plantes qui poussent en ce lieu.

³⁷ Dictionnaire de français Larousse, édition 2008.

³⁸ J-C. Olivry et al, *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, p. 85.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA, Viennes (Autriche), 2017, p. 5.

⁴¹ Ibid.

a) Le relief

Le relief du bassin tchadien se présente au pluriel, il est constitué des paysages désertiques, des steppes arbustives, des zones de savane, des forêts, des zones humides, et des zones montagneuses du bassin qui constituent un véritable écosystème.

b) L'hydrographie

Le lac Tchad est principalement arrosé par les fleuves Logone et son affluent Chari qui prennent leur source des montagnes de la Centrafrique. Ils alimentent à plus de 90% et les restants de ses eaux proviennent du Kamadougou Yobé au Nigeria. L'hydrographie du lac Tchad comme tout autre lac dépend de la santé de ses ravitailleurs (sources) qui est aussi dépendant des conditions pluviométriques en un temps donné.

c) La végétation

« Forcément évolutive en fonction du contexte hydrologique du lac, la végétation ne peut être décrite que par rapport à une situation donnée. Les descriptions qui sont faites ici ne correspondent qu'à des "instantanés" ... » c'est avec ces mots que commence le chapitre 3 de l'ouvrage *hydrologie du lac Tchad* (1996) qui traite de la végétation du lac Tchad. De ces mots, on comprend qu'il n'y a pas de végétation ou d'espèces végétales standard dans le lac Tchad. Elle est dépendante de plusieurs facteurs parmi lesquels : le niveau des cours d'eau et les types de sols. Toutefois, à la lecture des écrits en notre disposition, parmi lesquels *Etude Pédologique du Bassin Alluvionnaire du LOGONE-CHARI (Nord Cameroun)* ; publié par ORSTOM (résultats de la campagne de 1955-1956) à travers lequel, J. Pias et E. Guichard nous ont permis de répertorier quelques espèces végétales du Logone et Chari qu'on retrouve aussi partout dans le lac Tchad. Nous avons entre autres : *hyphaene-thebaica* ; *zizyphus mauritiana* ; *acacia seyal* ; *acacia sieberiana* ; *cyperus-papyrus* ; *phragmites* ; *typha* ; *cyperus-mundii* ; *leercia* ; *acacia bananite* ; *sporobulus* réparties dans les différents sols du bassin. Leur existence dépend du niveau d'eau du lac (grand Tchad, moyen Tchad ou petit Tchad).

2. Cadres socioculturel et politique

Parler de la société tchado lacustre nous renvoie nécessairement à déchiffrer sa composante démographique et ses différents attachements ou culture tout comme parler de son organisation sur le plan politique.

2.1. Cadres social et culturel

Le bassin du lac Tchad est un espace qui abrite une population estimée à environ 47 millions d'habitants en 2013 (Lemoalle J. et Magrin G., 2014) réparties inégalement dans ses 427300 km². Elle (la population) est composée de peuples de part et d'autres cités du lac-Tchad. Ils sont regroupés en groupes ethniques ou tribu formant chacune une entité culturelle avec ses us et coutumes et son image à préserver. Mais au-delà de leurs différences culturelles et parfois religieuses, qui laissent apparaître des clichés, ces populations sont appelées à partager les mêmes espaces géographiques qui composent le bassin tchadien. Plus ancienne que la colonisation, pour ne pas dire la modernité, cette relation interpersonnelle est en même temps une relation d'interdépendance entre les occupants du lac Tchad.

Parmi les occupants, nous avons en majorité les Boudoumas, les Toubou, les Margui, les Haoussas, les Bornouans (kanouri), les Kotoko, les Massa, les Arabes-Choa et les Peuls. D'autres groupes tels que les Baguirmi, les Boulala, Kanembou, Igbo, et Hadjaray y sont aussi rencontrés. A ceux-là s'ajoutent des populations venues des autres horizons voisins ou non du bassin tchadien : il s'agit des maliens, des sénégalais, des guinéens et des mauritaniens qui viennent exercer la pêche dans les eaux douces du lac. Toutes ces populations cohabitent malgré leur différence culturelle ou religieuse. L'islam est la religion dominante dans la zone avec à ses côtés le christianisme. Ces différentes populations vivaient dans une cohabitation sans frontière (culturelle). Avec la délimitation des frontières par les colons puis les indépendances obtenues à partir des années 1960, les différents pays du bassin tchadien vont mettre sur pied une organisation (commission du bassin du lac Tchad) pour une meilleure gestion de ce qu'ils ont en commun (le lac Tchad), dans un cadre politique bien défini.

2.2. Cadre politique

Les peuples des Etats tchado-lacustres comme tous les autres peuples d'Afrique liés par la culture et la géographie se verront séparés par le simple dessin du blanc qui aura divisé leurs territoires en portion de terre et leur attribué des noms (le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad) qui feront d'eux des pièces systématiquement détachées de leur lieu en commun. Mais, avec les indépendances en 1960, les désormais Etats, vont avec la prise de conscience des hommes politiques à leurs têtes émettre la volonté de s'unir à nouveau afin de préserver ce qu'ils ont en commun à savoir le lac Tchad. Ainsi, le 22 mai 1964 à Fort-Lamy⁴² (devenue

⁴² www.cbtl.org, consulté le 16 mai 2023

Ndjamena plus tard), les chefs (pères fondateurs) des quatre Etats riverains du Lac Tchad (le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad) ont créé la commission du bassin du lac Tchad (CBLT), une instance chargée de la gestion commune des eaux du lac Tchad. Elle se fixe comme objectif principale : « exploiter les eaux du bassin du lac Tchad pour le bien-être des populations concernés »⁴³ qui englobe les objectifs secondaires suivants :

- Gérer de façon durable et équitable les eaux du lac Tchad et les autres ressources en eau transfrontalières du bassin du lac Tchad ;
- Conserver les écosystèmes du bassin conventionnel ;
- Promouvoir l'intégration régionale, préserver la paix et la sécurité dans le bassin conventionnel.

Cette commission qui au départ semble se focaliser sur l'environnement a beaucoup évolué en termes de convention et touche finalement tous les secteurs avec des lois. Elle met un accent particulier sur la sécurité (menacée depuis 1960) afin d'éviter d'éventuels conflits transfrontaliers. Bien qu'elle connait des défaillances comme toute organisation, la CBLT reste le soutien de l'économie de la sous-région.

3. Cadre économique

La position du bassin du lac Tchad a fait de lui un centre de développement économique et d'échange et un foyer d'activités diverses dont la liste n'est pas exhaustive. L'économie dans cette partie est en grande partie conduite par l'agriculture, l'élevage et la pêche ; et le commerce.

3.1.L'agriculture

Doté d'environ 2.800.000 hectares de terres arables, le bassin tchadien présente des potentialités en faveur de l'agriculture qui occupe environ 60% de sa population active. (M.M. Abdoulaye 2006). L'agriculture se fait sous trois formes :

- D'abord la culture saisonnière en période de pluie qui a pour produit de base le maïs ;
- Ensuite l'agriculture de décrue qui se fait sur les terres humides résultantes des régressions des eaux après la saison pluvieuse ;
- et enfin la culture par irrigation qui consiste à utiliser les eaux du lac Tchad pour arroser les champs. Cette culture connaît des difficultés depuis la régression du lac, causée par

⁴³ J-C. OLIVRY et C. LEDUC, *Gestion intégrée du bassin du Lac Tchad*, Assistance préparatoire « B », RAF/95/G48, juillet 1996

la sécheresse des années 1970 et 1980 qui lui (le lac) ont arraché plus de la moitié de sa surface.

Pratiquée dans toutes ses formes, l'agriculture est la plus grande occupation de la population du bassin tchado-lacustre, suivi de l'élevage et la pêche.

3.2.L'élevage et la pêche

Doté d'un réseau hydrographique qui offre des vallées humides et fertiles⁴⁴, le bassin du lac Tchad constitue un véritable pôle d'attraction pour une diversité d'éleveurs et pêcheurs des pays riverains.

a) L'élevage

L'élevage est un secteur très important de l'économie du bassin au point où il a bénéficié de plusieurs lois parmi lesquels, la loi de 1971 sur la préservation de l'espèce Kouri (une espèce bovine qu'on retrouve uniquement dans la région du lac Tchad) basée à Bol, Tchad. Sa diversité en espèces et les activités notamment la transhumance qu'il crée autour lui donnent une place de choix dans l'économie tchado-lacustre. Il occupe la 2^{ème} place de l'économie du bassin du lac Tchad après l'agriculture. Son effectif était estimé en 1979 à 4.571.453 bovins ; 7.401.392 ovins et caprins et 153.700 camelins. Avec la sécheresse qu'a connue le lac Tchad durant les décennies précédentes, l'activité de transhumance a baissé au profit de l'agriculture. Qu'en est-il de pêche ?

b) La pêche

Fort de sa richesse en faune et flore, notamment en espèces de poissons, le bassin tchadien attire des pêcheurs de tout bord en quête du poisson. La pêche est une activité qui a ouvert de nombreux horizons (Paul Ahidjo 2005) ; elle permet la parfaite collaboration entre les populations même si les tensions entre les pêcheurs au sujet d'un ilot (territoire de pêche) n'en manquent pas dans ce monde. Avec l'accord de 1973 sur la libre circulation des pêcheurs et produit de pêche signé entre les Etats membres, le secteur se voit remplie davantage de monde. Les pêcheurs du Logone et Chari par exemple investissent les eaux du lac avec des pirogues et les filets conçus à l'effet de capturer le poisson qu'ils troqueront contre d'autre produits ou vendront sûrement frais, fumé ou séché selon les préférences du consommateur. Il constitue

⁴⁴ Saibou Issa, *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p. 157.

l'un des piliers de l'économie à cause surtout de l'emploi qu'il crée dans le bassin, même s'il ne connaît pas jusqu'à nos jours de techniques modernes.

3.3. Le commerce

La position géographique que le bassin du lac Tchad occupe sert de tremplin entre l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale d'une part et d'autre part, elle fait de lui un lieu de concentration des populations venues tous azimuts, par conséquent un grand marché de consommation et d'échange, facteur de l'essor du commerce.

La présence de plusieurs marchés hebdomadaires dans le bassin, pour ne citer que ceux-là, permet non seulement l'écoulement des produits (marchandises) mais, aussi la connexion avec d'autres marchés d'Afrique.

Plusieurs produits sont sur le marché du bassin parmi lesquels le poisson fumé communément appelé *banda* ; le natron appelé *kanwa* ou *atrone* en arabe locale ; le mil ou *halla* et le sorgho, *douhoune* qui prennent la destination du Nigeria grand consommateur de ces produits comme déclarait Joseph Domo : « le poisson qui est un pure produit du Lac, issu de ses eaux est vendu à l'intérieur des certains pays du Lac à l'instar du Nigeria qui est un premier consommateur du poisson fumé »⁴⁵

L'acheminement des différents produits du Tchad vers le Nigeria et inversement du Nigeria vers le Tchad passe essentiellement par le Logone et Chari (Cameroun) avant la destination finale. Ce qui donne l'occasion de faire la présentation de ce département (le Logone et Chari).

II. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

Le département du Logone et Chari étant situé dans le bassin du Lac Tchad a des similarités avec les autres parties (localités) du bassin. Toutefois, il en regorge quelques particularités (géographiques, politiques, économiques et sociales) qui méritent d'être étudiées, ce qui fait l'objet de cette partie.

⁴⁵ Joseph Domo, *Les relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad*, Paris, L'harmattan, 2013, p. 70.

1. Géographie du Logone et Chari

La géographie physique est une branche de la géographie qui s'intéresse à l'étude des phénomènes naturels de la surface de la terre (le climat, le relief, la végétation, etc.). Ainsi, l'étude de la géographie du Logone et Chari passe nécessairement par des renseignements sur : sa localisation, son climat, son relief et sa végétation.

1.1. Localisation du département du Logone et Chari et son Hydrographie

Situé dans la partie septentrionale du Cameroun, plus précisément dans la région de l'Extrême-nord, le département du Logone et Chari tire son nom de deux fleuves qui l'arrosent à savoir le fleuve Logone et le fleuve Chari. Il s'étend entre le 11°10' et le 12°6' de latitude Nord, et le 13°50' et le 15°10' de longitude Est⁴⁶. Il couvre une superficie d'environ 12133 km². Il est limité au Nord et à l'Est par le Tchad et à l'Ouest par la république fédérale du Nigeria. A l'intérieur même du pays, le département du Logone et Chari est avoisiné par les départements du Diamaré, du Mayo-Danay et du Mayo- Sava.

En ce qui concerne l'hydrographie, le Chari et son affluent le Logone sont les deux (02) principaux cours d'eau du Logone et Chari. Il faut ajouter à ces deux-là leurs défluent à savoir le Serbéwel au nord qui inonde de manière saisonnière les arrondissements de Goulfey, Makary, Hilé-Alifa et Fotokol ; et le Taf-taf au sud qui parcourt les Arrondissements de Blangoua, Makary et Darak. Un autre cours d'eau saisonnier, l'El-Béid qui collecte les eaux d'inondations parcourt la frontière avec Nigeria. Ces 05 cours d'eau se jettent dans le Lac Tchad et constituent pour les zones parcourues un énorme potentiel pour les cultures irriguées. La plupart des zones territoriales sont parsemées des mares de petites et moyennes importances autour desquels se développe le maraichage. Le niveau des eaux dans ces différents cours d'eaux varie en fonction du temps qu'il fait (le climat).

a) Le climat

On distingue deux (02) types de climat au Cameroun : le climat de type équatorial dans la partie sud et le climat tropical au nord qui se subdivise en deux types à savoir le climat soudanien et le climat soudano-sahélien ou sahélo-soudanien. Dans le Logone et Chari comme dans la plupart des zones du bassin du lac-Tchad, le climat est de type sahélo-soudanien avec une longue saison sèche d'environ huit (08) mois (d'Octobre à Mai) et une courte saison de

⁴⁶ DDADER/LC, *rapport annuel des activités, 2020*.

pluies de quatre (04) à cinq (05) mois de pluies c'est à dire de Juin à Septembre avec parfois un prolongement jusqu'en octobre. La moyenne annuelle des précipitations dans le département se situe entre 250 mm et 500 mm⁴⁷, avec un maximum de précipitations en Aout.

La variabilité annuelle relative des précipitations oscille entre 25 et 30%. Quant à la probabilité des précipitations annuelles, elle tourne autour de 70%⁴⁸. L'évapotranspiration potentielle annuelle atteint parfois 1 500 mm.

En ce qui concerne la température dans l'ensemble du département, il fait excessivement chaud entre les mois de mars, Avril et Mai. Selon les données de la DDADR/LC, la température varie entre 22°C 45°C (22°C en décembre –janvier et atteint parfois les 45°C en mars – avril)⁴⁹.

Quant aux vents, deux types de vents à savoir l'harmattan au Nord et la mousson au Sud soufflent au Cameroun. Le Logone et Chari étant dans le Nord est principalement sous l'influence de l'harmattan. Ce vent chaud et sec et parfois frais entre décembre et janvier, souffle à vide dans la zone. Sa vitesse peut aller au-delà de 12km/s⁵⁰.

L'on retient de ce qui précède que le département (Logone et Chari) a un climat tropical de type soudano-sahélien dominé par une longue période de chaleur, ce qui peut avoir un impact sur le relief.

b) Le relief et les sols

Le relief du Logone et Chari est composé des plaines, des plateaux et des montagnes. Logone et Chari est une vaste plaine mal drainée avec des bas-fonds inondables. L'altitude varie entre 300⁵¹ et 400 m⁵², pour atteindre les 280 m au Lac Tchad. Notons néanmoins l'existence d'un îlot de rocher au niveau de l'Arrondissement de Waza qui marque, pour ainsi dire, la frontière avec la chaîne montagneuse des monts Mandara.

Quant aux sols, ils sont en grande partie des vertisols à caractéristiques calcimorphes et hydromorphes. Leur profondeur varie de 0,5 à 1,5 m. La texture est argileuse⁵³. Les argiles sont

⁴⁷ DDADER/LC, *rapport annuel des activités*, 2012, p. 34.

⁴⁸ DDADER/LC, *rapport annuel des activités*, 2012, p. 34.

⁴⁹ DDADER/LC, *rapport annuel des activités*, 2020.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ [www.academia.edu/38739728/MEMOIRE LOUIS](http://www.academia.edu/38739728/MEMOIRE_LOUIS).

⁵² www.afdb.org.

⁵³ DDADER/LC, *rapport d'activité*, 2020.

gonflantes en saison humide et provoquent des fentes de retrait plus ou moins grandes pendant la saison sèche.

En bordure du lac Tchad, nous notons la présence des sols sableux et humides à Gley pédoclimatique chaud. Ces sols contiennent de la matière organique, au moins 8% et du Gley en profondeur. Ce sont des sols de texture variables dont l'horizon superficiel est souvent limoneux et l'horizon profond également limoneux. Ce sont en fait des terres riches, favorables aux cultures.

Bref, le Logone et Chari est riche en ressources. En parlant de terre uniquement, il y est identifié :

- des terres avec potentialités des cultures pluviales ;
- des terres avec potentialités de cultures irriguées ;
- des terres avec potentialités de reboisement ; et
- des terres avec potentialités de pâturage.

Avec tout ce potentiel, les sols du Logone et Chari sont favorables à la poussée des plusieurs espèces végétales.

c) Végétation

La végétation du Département du Logone et Chari, de par son climat qui est de type soudano-sahélien, à tendance sahélien, est constituée de savane arbustive à prédominance des épineux⁵⁴ parmi lesquels on peut citer *l'acacia seyal*, *l'acacia nilotica*, le *ziziphus mauritiana*, la balanite *aegyptiaca*, etc. On y rencontre également des steppes qui alternent avec les formations forestières aux abords des cours d'eau et du Lac Tchad (fossé de galerie). Ayant pris connaissance du milieu physique du département (géographie physique), que retenir de son organisation sur le plan politique et administratif ?

2. Organisation administrative et politique dans le Logone et Chari

Pour une meilleure gestion de la population et du territoire national, le territoire Camerounais est découpé en plusieurs entités ou circonscriptions administratives (régions, départements et arrondissements) dont le département du Logone et Chari, à la tête du duquel se trouvent des administrateurs (gouverneurs, préfets et sous-préfets). Ces derniers jouent un rôle important dans l'organisation et la gestion administrative.

⁵⁴ DDADER/LC, *rapport d'activité*, 2020.

2.1.Organisation administrative

Né en 1959, le département du Logone et Chari est découpé en arrondissements. Il compte actuellement dix (10) arrondissements donc dix (10) communes⁵⁵ qui épousent les mêmes contours (surface) que les arrondissements. Ces différents arrondissements qui constituent le département sont :

- L'arrondissement de Kousseri, chef-lieu du département.
- L'arrondissement de Blangoua né en 1991 (devenu district depuis 1986) ;
- L'arrondissement de Darak né en 2004 ;
- L'arrondissement de Fotokol né en 1991 (devenu district depuis 1981) ;
- L'arrondissement de Goulfey né en 1983 (devenu district depuis 1981) ;
- L'arrondissement de Hilé-Alifa né en 1991 (devenu district depuis 1981) ;
- L'arrondissement de Logone-birni né en 1981 (district depuis 1965) ;
- L'arrondissement de Makary né depuis le 23 novembre 1959 sous le nom de l'arrondissement du Serbéwel remplaçant le poste de commandement de Makary ;
- l'arrondissement de Waza né en 1983 (district depuis 1981)⁵⁶ ;
- et l'arrondissement de Zina, district depuis 1992.⁵⁷

2.2.Quelques administrateurs à la tête du département

Depuis sa création en 1959, le département du Logone et Chari a connu 22 administrateurs (préfets) à sa tête dont le premier administrateur est Datchari Robert (de 1959-1963)⁵⁸. Parmi les plus récents, nous avons :

- FOMBELE Mathias Tayem (Depuis 2022)
- Jean Lazare Ndongo Ndongo (2020-2022)
- Albert Mekondane Obounou (2013-2020)
- Eloi Gabriel Esoa (2012-2013)
- Ernest Ewango Budu (2010-2012)
- François Bona Ebengue (2008-2010)

⁵⁵ DDMINEPAT/LC, *rapport de la 3^e session du comité départemental de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public*, Exercice 2021

⁵⁶ C. Seignobos et O. Iyebi-Mandjek (dir), *Atlas de la province de l'extrême-nord Cameroun*, Marseille, IRD, 2005, en ligne sur www.books.openedition.org

⁵⁷ Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation administrative de la république du Cameroun.

⁵⁸ Entretien avec Abdourahim Kalia, CS/APJ à la préfecture, 44 ans, Kousseri, 14/09/2022.

➤ Fritz Alain Ndibi (2003-2008)⁵⁹

Tous ces administrateurs étaient chargés non seulement de la gestion administrative du département et de l'intégration territoriale, mais aussi de veiller à la bonne marche de sa vie politique et associative.

3. L'organisation politique

Depuis l'avènement du multipartisme au Cameroun dans les années 1990, le paysage politique camerounais s'est considérablement enrichi. En effet, le nombre de partis politiques passe de 1 à 298. De cette explosion des partis politiques, la carte politique du Logone et Chari, elle aussi, est diversifiée et tachée de plusieurs partis politiques. Parmi les partis politiques représentés dans le département, nous pouvons citer entre autres le RDPC, l'UNDP, le SDF, l'UPC, le PCRN, l'ADD, le MRC et l'ANC.

Aujourd'hui (en 2022), le département est représenté sur la scène politique nationale à travers son appareil politique composé de dix (10) maires à la tête des communes ; quatre (04) députés dont une femme, élus au suffrage universel direct ou indirect lors des élections municipales et législatives de février 2020, et deux (02) sénateurs : un élu au suffrage universel indirect et l'autre nommé par le président de la république lors des sénatoriales de 2018 comme le prévoient les dispositions constitutionnelles du Cameroun et les conseillers régionaux tous appartenant à un même parti politique, le RDPC. Ajouté à cela, les représentants du commandement traditionnel constitué des chefs traditionnels. Toutes ces élites sont élues pour la représentation de la population.

3.1.La population

Parler de la démographie du Logone et Chari avec exactitude (en nombre) aujourd'hui est pour nous une grande difficulté car les données actualisées n'existent pas ou du moins ne sont plus à notre disposition. Néanmoins, le dernier recensement général de la population et de l'habitat (3^e RGPH)⁶⁰ qui a eu lieu en 2005 sous la direction du bureau central de recensements et des études de population (BUCREP), étant l'organe chargé des recensements et qui dispose de données détaillées sur la population, nous renseigne. Selon ce recensement, population du Logone et Chari est estimé à 486997 habitants en 2005 sur les 3111792 habitants que comptait

⁵⁹ www.Osidimbea.cm, consulté le 15 novembre 2022.

⁶⁰ BUCREP, « état et structure de la population », 3^e RGPH, vol 2, Tome 1.

la région. Elle était répartie comme suit : 251349 habitants de sexe masculin et 235648 de sexe féminin avec rapport de masculinité de 106,66%. Le tableau 2 ci-dessous donne les détails sur répartition de la population du Logone et Chari par arrondissement.

Tableau 2 : Répartition de la population du Logone et Chari par Arrondissement

<i>Circonscription administrative</i>	Population totale	Sexe		Rapport de masculinité (%)
		Masculin	féminin	
<i>Département du Logone et Chari</i>	486997	251349	235648	106,66
<i>BLANGOUA</i>	50398	27369	23029	118,85
<i>DARAK</i>	23901	12535	11366	110,43
<i>FOTOKOL</i>	36893	19361	17532	110,29
<i>GOULFEY</i>	58117	29851	28266	105,61
<i>HILE-ALIFA</i>	18425	9524	8901	107,00
<i>Kousseri</i>	101246	53581	47665	112,41
<i>LOGONE-BIRNI</i>	52589	25974	26615	97,59
<i>Makary</i>	104843	53327	51516	103,52
<i>ZINA</i>	25572	12381	13191	93,86
<i>WAZA</i>	15013	7446	7567	98,40

Source : INS, 3^e RGPH

En tenant compte des prévisions du 3^e RGPH qui a observé une évolution de population du département à environ 3,1% par an de 1987 à 2005, (c'est-à-dire entre le 2^e et le 3^e RGPH), la population totale du Logone et Chari est estimé à 742607 habitants en 2021⁶¹ et à peu près 765627 habitants en 2022. Cette population reste essentiellement rurale et dispose d'énormes richesses tant sur le plan socio-culturel qu'économique.

4. L'organisation socio-culturelle et économique

4.1. Organisation socio-culturelle

La société dans le Logone et Chari est traditionnellement centralisé autour des sultanats qui divisent le département. Le département compte sept (07) sultanats, tous issus de la race

⁶¹ DDADER, rapport d'activité, 2021.

kotoko⁶², descendants des Sao qui sont les premiers occupants de ces terres. Parmi ces sultanats, trois (03) sont classés au rang des chefferies de premier degré (sultanat de Goulfey, sultanat de Kousseri, et sultanat de Logone birni) et quatre (04) au deuxième degré (le sultanat d' Afadé, sultanat de Bodo, sultanat de Makary et le sultanat de Woulky).

Ces sultanats sont assistés des lawanas, à la tête des quels se trouvent des lawanes qui jadis étaient des chefs de clan, aujourd'hui (avec le reversement des chefferies traditionnelles à l'administration territoriale) classés au rang de deuxième degré ; ils (lawanas) sont composés des blamas qui sont des chefs de quartiers (chef de 3^e degré). Etant les auxiliaires de l'administration, les chefs traditionnels sont garants de tous leurs sujets sans distinction tribale ou religieuse.

a) Groupes ethniques et religions

Le Logone et Chari étant un grand carrefour du bassin tchadien, regroupe presque toutes les ethnies du bassin. Il est caractérisé par sa diversité culturelle. Sa population est constituée en majorité des kotoko, arabes Choa, mousgoum, kanouri, massa, haoussa, kanembu, mandara, Kim, ngambaye, hadjaray, peuls, buduma, Sarah et podoko. A ces ethnies s'ajoutent d'autres, considérées comme minoritaire : toupouri, moundang, mafa, moufou, bamiléké. Aussi, le département regorge également en son sein des ressortissants venus des pays étrangers à savoir le Nigeria (les igbo), le Niger, la Centrafrique, le Mali, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. La langue la plus utilisée pour la communication entre les différents groupes ethniques reste l'arabe Choa qui est la langue commerciale, la mieux compris de tous.

Le département du Logone et Chari est à majorité musulman. Sa situation géographique et les activités liées au commerce ont favorisées l'existence d'autres religions notamment le Christianisme et toutes les autres religions existantes au Cameroun. Toutefois l'on note que la pratique de l'animisme est infirme dans le département. Toutes ces religions contribuent à l'éducation (formelle ou informelle) de la population.

b) L'éducation

L'éducation dans cette partie majoritairement musulmane est répartie entre l'école occidentale et l'éducation islamique. L'école occidentale est représentée sur toutes ses formes (malgré une forte insuffisance en bâtiments et enseignants), de la maternelle à l'université en

⁶² Entretien avec Abdourahim Kalia, 14 septembre 2022.

passant par les écoles primaires et secondaires (privées et publiques). Elle est constituée de plusieurs établissements regroupant des apprenants de diverses appartenances religieuses.

Quant à l'éducation islamique, elle est constituée des écoles coraniques des quartiers qui sont des premières structures de formation donc l'enseignement était uniquement centré sur le *qur'an* et aujourd'hui avec plus de *Hadith* ; et des *madrasas* qui sont des écoles formelles avec une des enseignements arabiques.

4.2.L'organisation économique

Parler de l'économie ici nous renvoie à creuser le paysage économique du département afin de ressortir l'ensemble des ressources économiques ; des différentes activités ou secteurs d'activités génératrices des revenus. Le département du Logone et Chari animé par plusieurs activités économiques dont les principales sont :

4.3.Le Secteur agro-pastoral

Le secteur agropastoral regroupe les activités liées à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Il est le deuxième secteur de production après le commerce. Une étude faite par l'union européenne dans la commune de Kousseri mentionne que le commerce occupe 33,44% de la population active, suivi du secteur agropastoral (Agriculture, Elevage, Pêche) avec 26,5%. Le secteur de service (Call box, restaurant, coiffure, etc.) quant à lui occupe 23% de la population active alors que celui du transport draine 6,9%. Les autres 9,8% pratiquent les activités diverses. (cf. plan communal de développement Kousseri 2013). Mais selon un agent de la MINADER, plus de la moitié de la population semble reconverti en agriculteur.

a) L'agriculture

Le Logone et Chari faisant partie de l'extrême-nord, la région la plus fertile du pays selon les experts du domaine à l'instar de l'ingénieur Bernard NDJONGA le (regretté de mémoire) qui l'a souligné dans son livre qui traite de 40 mesures pour l'essor de l'agriculture au Cameroun.

Ces terres riches et favorables à plusieurs cultures ne laissent pas le choix à la population de mettre de côté le secteur agricole. Quoique l'agriculture est de subsistance dans le département, elle occupe une place importante dans l'économie départementale et occupe la majeure partie de la population. Le tableau 3 ci-après nous montre le nombre d'exploitants agricoles du département.

Tableau 3 : Nombre des exploitants agricoles par arrondissement en 2020

Arrondissement	#population	#actifs agricoles	# exploitants agricoles
BLANGOUA	68281	40968,6	8193,72
DARAK	29558	17734,8	3546,96
FOTOKOL	49990	29994	5998,8
GOULFEY	84446	50667,6	10133,52
HILE-ALIFA	22144	13286,4	2657,28
Kousseri	147028	88216,8	17643,36
LOGONE BIRNI	75876	45525,6	9105,12
Makary	152444	91466,4	18293,28
WAZA	21352	12811,2	2562,24
ZINA	33998	20398,8	4079,76
Département	685 107	411070,2	82214,04

Source : DDADER, rapport d'activités 2020.

Le tableau ci-dessus nous permet d'évaluer en nombre les actifs de l'agriculture dans la population totale du département en 2020. Selon ce tableau, 411070,2 habitants sur 685107 soit 60% de la population du département sont des actifs agricoles, et 20% sont des exploitants.

L'agriculture dans ce département est constituée de plusieurs cultures. Parmi ces cultures, nous avons la culture de céréales (maïs, le riz paddy, le sorgho SS et SP, le mil, le niébé) ; les cultures légumineuses ; les condiments verts ; l'arachide ; oignons ; les fruits (mangues, goyave, etc.) et La culture des oléagineux.

b) L'élevage et la pêche

L'élevage dans le Logone et Chari est d'une grande importance à cause non seulement de sa diversité en espèce et la quantité des bêtes disponible mais, aussi des activités (bergers, l'activité de l'abatage, de la vente de viande) créées autour. Il occupe le troisième rang parmi les activités économiques dans le département du Logone et Chari. L'élevage se fait sous deux formes à savoir l'élevage extensif et l'élevage intensif.

Il existe plusieurs types d'élevages avec différentes espèces et races. Il s'agit entre autre de l'élevage des mammifères notamment des bovins (Zébu arabe Choa) ; des ovins (Oudah, peulh, Queue grosse) ; des caprins (Oudah, peulh, Queue grosse) ; des équins des rongeurs et des porcins (Race locale métissée) et ; de l'élevage et enfin de la volaille (Poulet villageois, Canards, Pintades et Oies).

Avec une hydrographie riche, constituée de plusieurs fleuves : le Logone, le Chari, l'El-Béid, le Serbéwel, le Taf-taf et les yaérés ; en plus des marres d'eau (marigots), le département présente un atout très important et nécessaire à l'essor de la pêche.

Malgré son état archaïque et ses moyens traditionnels, la pêche est une activité qui nourrit plusieurs familles en majorité les riverains qui font de celle-ci leur principal gagne-pain. Son produit (le poisson) est vendu sous plusieurs formes : frais, séché ou alors fumé sous le nom commun de *banda* ou alors frais.

De ce qui précède, on ne retient que le secteur agropastoral est un secteur clé de l'économie départementale de par sa diversité en produits et la place qu'occupent ces produits dans le marché. Il joue ainsi un rôle important dans le commerce.

c) Le commerce

Situé entre le Cameroun, le Nigeria et le Tchad, le Logone et Chari est un grand carrefour d'échanges. Son ouverture avec le Tchad (à travers le pont Ngueli) et le Nigeria (par le pont sur l'El-Béid) est un grand facteur de l'essor du commerce sur ses terres. Le commerce occupe la première place dans l'économie du département. L'existence des marchés partout dans les circonscriptions administratives montre à suffisance son importance.

Le département du Logone et Chari est divisé en marchés ordinaires qui sont animés au quotidien (tous les jours) et les marchés hebdomadaires qui réunissent les vendeurs de divers horizons chaque semaine : le marché de Maltam et de Mada dans l'arrondissement de Makary qui réunissent respectivement les commerçants tous les samedis et mercredi, le marché de Kidam dans l'arrondissement de Logone-Birni qui rassemble le mercredi et ; le marché de Fotokol fixé au dimanche pour ne citer que ceux-là contribuent fortement à l'économie départementale. À cela s'ajoute les vendeurs ambulants qui scionnent les coins de villes, en particulier les agences des voyages.

d) Le transport

Le transport dans le Logone et Chari est présent sous plusieurs types avec des moyens variés. D'abord le transport maritime qui est le plus ancien type de transport qui permet la liaison entre le Logone et Chari et son pourtour du bassin du lac Tchad. Via les fleuves Logone et Chari, il lie Ndjamena (Tchad) et Kousseri (Cameroun), Logone-birni(Cameroun) et Lougoune-gana (Tchad) ou Fotokol(Cameroun) à Gambaru-Ngala(Nigeria) via l'El-Béid. Les moyens de transport étaient le bac à l'époque dont l'utilité est réduite avec la construction du pont Ngueli et la pirogue qui continue à desservir jusqu'à nos jours.

Le transport terrestre quant à lui assure le déplacement à l'intérieur des villes ; entre les différentes communes et avec l'extérieur. À l'intérieur des villes, les mototaxis communément appelé *clando* permettent à la population de faire le poste à poste. Entre les communes, il existe des agences de voyage (*tacha*) qui sont des lieux où on prend le car pour voyager. A Fotokol ou à Kousseri par exemple, il y'a plusieurs lignes de voyage : Kousseri-Fotokol, Fotokol-Makary, etc. les moyens de transports sont les Hiaces qui ont remplacé les cargos des années 1980 qui assuraient le déplacement en temps normal et les Peugeot 504 plus efficace en saison de pluies et par périodes, les motos quand la route est totalement coupée (Août-septembre).

Pour relier Kousseri à Maroua (chef-lieu de la région de l'extrême-nord) deux agences de voyages à savoir le Touristique Express et l'agence Djama'aré assure le transport sur la route nationale (RN) n°1 avec leurs hiaces car le mauvais état des routes ne permet pas aux bus de circuler sur cette route.

Pour ce qui est de transport des marchandises il se fait par les gros-porteurs, les Mack (*ten-Tires*) pour les marchandises venants du Nigeria et les trella 3340 pour les marchandises sortantes de Douala-Cameroun.

Bien que le commerce, le transport, l'agriculture et l'élevage soient les tenants de l'économie du département, d'autres domaines à tel que l'artisanat ne sont pas négligeables.

e) L'artisanat

Le secteur de l'artisanat est dominé par la poterie et la bijouterie. La poterie est de nos jours une activité arrachée par les femmes qui continuent à conserver ce leg culturel. Parmi ses produits les plus exposés, nous avons les recipients (canaries), les fourneaux ou foyers qui servent à la cuisine.

La bijouterie quant à elle est une activité détenue par les étrangers dans le Logone et Chari, il s'agit des Nigériens, Tchadiens, Centrafricains, Maliens et des Nigériens qui sont spécialisés dans la fabrication des bijoux en or (*dahab* en arabe locale) et ou en argent (*fiddé*). A côté de ceux-la, il y'a des fabricants des chaussures et divers objets en cuire. Ils sont en majorité des peuls et assimilés venant des départements voisins, des haoussa venant de Nigeria et du Niger.

III. LE LOGONE ET CHARI (CAMEROUN) DANS SES RELATIONS AVEC SES VOISINS DU BASSIN TCHADIEN

Les sociétés en Afrique précoloniale à l'instar de celles de l'Afrique Centrale et de l'Ouest étaient organisées en royaumes ou empires dont leur influence s'étendait sur un vaste territoire. L'empire Kanem Bornou ou Baguirmi regroupaient eux aussi des populations parfois de deux bords qui allaient non seulement devenir des regroupements (sous-région) différentes mais aussi des Etats bien distincts après le passage des colons qui ont su partager l'Afrique comme un gâteau partagé dans la réunion familiale convoquée par le chancelier allemand Otto Von Bismarck, sous le vocable de la conférence de Berlin. Mais, dès l'accession à l'indépendance, les peuples de ces Etats du Lac Tchad vont briser les barrières pour entretenir leurs relations historiques.

1. Le Logone et Chari dans les relations Cameroun-Tchad

Les relations entre le Cameroun et le Tchad datent des temps immémoriaux, avant même l'écriture de l'histoire. Ces deux pays ont connu des réalités historiques semblables, d'abord en tant que colonie, ils ont tous connu la colonisation française, puis par la suite, en tant que Etat ils continuent à consolider ces relations multiformes dans plusieurs domaines.

1.1. Sur le plan géographique

Tous les deux situés en Afrique centrale, le Cameroun et le Tchad partagent des aires géographiques quasi analogues (entre la partie septentrionale du Cameroun et le nord Tchad). Ils sont liés à plus d'un millier de kilomètres. Joseph Domo déclarait à ce sujet :

La réalité sociologique entre le Cameroun et le Tchad ne se limite pas seulement à l'air délimité par la frontière naturelle que sont le Logone et le Chari. La frontière entre les deux pays peut se résumer à plus d'un millier de

kilomètres depuis les berges du lac Tchad jusqu'à la jonction de trois (Tchad, Cameroun, Centrafrique).⁶³

Via le département du Logone et Chari, par les fleuves du même nom et le lac Tchad, le Cameroun partage avec le Tchad les frontières d'une distance assez importante. Ainsi plusieurs villes et ou villages du Logone et Chari se lient à ceux du Tchad. En effet, Les deux pays partagent plusieurs frontières en commun parmi lesquelles : Blangoua (Cameroun)-Mada(Tchad) ; Kousseri-N'Djamena ; Logone-birni (Cameroun) et Lougoune-Gana (Tchad) ; Ngawama (Tchad) et Ngawama (Cameroun) ; Mara (Cameroun) et Mara (Tchad) ; et Goulfey(Cameroun) et Goulfey Gana au Tchad ; et plusieurs autres frontières dont la liste n'est pas exhaustive. Cette proximité géographique entre les deux Etats nous renvoie à spéculer sur leur lien culturel.

1.2.Sur le plan culturel

La proximité géographique entre le Tchad et le Cameroun permet le rassemblement de ces peuples frères, issus de mêmes aires culturelles avec des us et coutumes commun. Ces traits sont en effet observables à plus d'un endroit sur le plan culturel.

D'abord au niveau des initiations culturelles, les rites vécus au Tchad se retrouvent également dans la partie limitrophe du Cameroun car les mêmes peuples se retrouvent d'un côté comme de l'autre (Joseph Domo, 2013 : 73).

Ensuite au niveau des associations culturelles, le festival AC SAO qui se tient généralement tous les 2 ans dans un sultanat (villages) kotoko d'un pays (Tchad ou Cameroun) réunit les kotoko de tous les horizons ; comme l'ACKAC chez les Kanouri ou la course hippique chez les Arabes Choa qui est un lieu de rencontre entre frères de différents pays.

Le mariage étant une union entre un homme et une femme, il occupe aussi une place importante dans le renforcement des liens culturels à cause d'affinités qu'il crée entre les deux familles. En 2019 on comptait au moins 270 mariages entre les deux communautés dans les villes de Ndjamenas et Kousseri.⁶⁴

⁶³ Joseph Domo, *les relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad*, ... p. 47.

⁶⁴ Adamou Yerima, « Les effets socio-économiques et culturels de la migration tchadienne dans la ville de Kousseri (Cameroun) », *Annales de l'université de Moundou*, Série A-FLASH, vol7(1), num. SP, Janvier 2020, pp. 245-267.

Les relations entre ces deux peuples épousant les mêmes cultures ou des cultures semblables sont au beau fixe, la cohésion sociale est sur le rail bien que des malentendus peuvent parfois générer des moments de tensions. En plus du brassage culturel, la proximité géographique entre les nations camerounaise et tchadienne facilite aussi la mobilité académique et scolaire.

1.3. Sur le plan éducatif

L'école est un lieu d'enseignement collectifs et de cohabitation entre les apprenants venus de divers endroits. Bien avant même les indépendances, le Cameroun et le Tchad avaient une forte coopération sur le plan éducatif même si ceci était une volonté de la métropole qui tenait à la mobilité des apprenants d'un côté à l'autre à cause du manque d'infrastructures dans certains endroits. En effet, à travers le Logone et Chari, cette pratique était une réalité. Avec la création de l'école primaire supérieure de Bongor (Tchad) en 1942⁶⁵, plusieurs étudiants (élites) du Logone et Chari et d'autres circonscriptions dans le Nord du Cameroun se verront envoyés poursuivre leurs études du côté du Tchad à la fin de leurs études primaires. Cette coopération a continué même après les indépendances mais sous d'autres formes. Avec les différentes crises qu'a connues le Tchad entre les années 1979-1990, certains Tchadiens se sont installés (définitivement ou temporairement) dans certaines localités du Logone et Chari comme : Kousseri, Logone Birni, Goulfey inscrivant ainsi leurs enfants dans les écoles (camerounaises) des lieux.

Le Tchad étant un pays qui connaît (de manière régulière) des grèves de travail au sein de ses instances éducatives pousse sa population à envoyer leurs enfants dans les universités du voisin afin d'avoir un cursus normal. Certains étudiants rencontrés nous laissent savoir pourquoi ils ne fréquentent pas chez eux : « au pays, tu peux faire même 5 ans sans passer ta licence à cause des grèves ».

La création de l'université de N'Gaoundéré en 1993, puis de Maroua en 2008 viennent renforcer la coopération éducative et Kousseri devient le passage par excellence pour les étudiants tchadiens partant de Ndjamena ou parfois du fond du Tchad pour l'université de Ngaoundéré et aujourd'hui de Maroua. On note que la communauté tchadienne étant la de

⁶⁵ <https://frolinat.over-blog.com>, consulté le 16 septembre 2023.

communauté étrangère la plus importante⁶⁶ représentait 2000 étudiants sur les 15000 que compte l'université de Ngaoundéré en 2010/2011⁶⁷.

Le rôle que jouent les lycées de Walia, le lycée Felix et le collège Sans frontière de Ndjamenas (considérées comme des écoles camerounaises à cause d'importants effectifs de ce pays dans ces établissements) dans la formation des camerounais en général et les Logonais en particulier est indéniable. Chaque année, des milliers des camerounais sont candidats au baccalauréat tchadien.

De ce qui précède, nous notons que le Cameroun et le Tchad entretiennent des relations de complémentarité sur dans le domaine de l'éducation via le Logone et Chari. Par ailleurs, cette complémentarité entre les deux pays est aussi observable dans le domaine économique.

2. Les échanges économiques

Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Tchad sont plus anciens que les pays eux-mêmes. Malgré la frontière naturelle, rien n'a pu empêcher les échanges entre ceux-ci. Le mode d'échange commerciale était le troc. En effet, les populations de deux cotés troquaient les produits de leurs cultures avec ceux des autres afin de compenser leurs manquements. Les articles au rendez-vous étaient : le poisson, le bétail, le mil, l'huile d'arachide, le sorgho, le blé, le sésame et bien d'autres produits.

Les deux pays ont réalisé plusieurs projets sur le plan économique afin de renforcer ou alors conserver leurs liens. Avec la découverte du pétrole de Doba (Tchad) et son exploitation à partir de 2003, les relations deviennent une réalité macro-économique. Avec ce projet, les opportunités d'emplois s'offrent désormais non pas seulement au tchadiens mais aussi aux autres populations frontaliers notamment ceux de la ville de Kousseri au Cameroun.

Par ailleurs, le Cameroun ayant une ouverture sur l'océan atlantique devient une porte de sortie et d'entrée de ses voisins à l'instar du Tchad et de la RCA qui sont des pays continentaux. Ainsi, avec le Tchad, le corridor Douala-N'Gaoundéré-Kousseri-Ndjamenas ne manque pas à son tour de montrer son importance dans le renforcement des liens commerciales déjà existants entre les deux Etats. En plus le transport sur ce corridor est source de diverses activités

⁶⁶ Christelle D.T. et Leviette, 2004, « accueil des étudiants étrangers et la contribution de l'Université de Ngaoundéré au processus d'intégration sous régionale (1993-2002) », rapport de licence en Histoire, Université de Ngaoundéré, cité par Joseph Domo (2013), les *relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad*, ... p.165.

⁶⁷ Joseph Domo, les *relations entre frontaliers : Cameroun Tchad*, ... p.166.

économiques. Des propriétaires des camions aux commerçants en passant par les conducteurs, les manutentionnaires et même les hommes en tenues. Il (transport) a tissé une sorte de complicité entre ses professionnels de deux cotés d'une part et d'autre part avec tout son circuit.

Les marchés quant à eux, ne sont pas du reste dans les échanges. Les marchés de Kousseri (Cameroun) et de N'Djamena (Tchad) à savoir « le marché de Dembé, *soukahalla* ou *soukh-kabir*, ont aussi leur part dans ces relations commerciales. En effet, sous le regard horribles des *karan-karan*⁶⁸ du COTECNA (au Tchad) et les postes douaniers (de Ngueli Cameroun) qui sont à la traquent, les petits commerçant (pour ne pas dire contrebandiers) passent et repassent afin d'exporter ou importer les produits de l'un et de l'autre côté. Nombreux sont de Kousseri et leur activité se trouve à N'Djamena et vice-versa. On dira avec Joseph Domo : « entre le Cameroun et le Tchad, l'entente cordiale n'est pas une vue d'esprit mais une réalité que les peuples savourent depuis belle lurette »⁶⁹.

2.1. Sur le plan politique

Le Cameroun et le Tchad ont bien de choses en commun sur le plan politique que ce soit dans le cadre des relations bilatérales, entre les deux pays ou multilatérales au sein des organisations internationales qu'ont adhéré tous les deux. Accédé à l'indépendance au même période après avoir été administré comme colonie par la France au sein de L'AEF, ces pays ont traversé semblablement la première décennie : Tchad divisé en le Nord musulman et le sud majoritairement chrétien ; et le Cameroun entre le régime d'Ahidjo et les Upciste ils sont désormais accrochés l'un à l'autre pour leur survie politique. Vers les années 1979 à 1990, le Cameroun via le Logone et Chari a été plusieurs fois la terre d'accueil des réfugiés tchadiens fuyant la guerre et une voie de sortie pour les politico-militaire lors des occupations rebelles et des différentes tensions qu'a connu le Tchad.

En février 2008, alors que les rebelles conduits par Timan Irdimi et Mahamat Nouri se sont emparé de la ville de Ndjamen, la capitale tchadienne pour déloger le président Idriss Deby, Yaoundé sous prétexte de protéger un régime mis en place par voie électorale (démocratique) autorise le président tchadien de voler l'espace aérien de Kousseri (Cameroun) pour repousser des menaces.

⁶⁸ « *karan-karan* » est une expression employée pour désigner les douaniers (à Ndjamen)

⁶⁹ Joseph Domo, *Les relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad, ...*, p. 143.

Au-delà des relations bilatérales, le Cameroun et Tchad entretiennent également des relations multilatérales au sein de la CEMAC, de l'UA, de l'ONU, de la CEEA, de l'OIF ou alors de la CBLT qu'il partage également avec le Nigeria. On retient donc que le Cameroun a des relations fructueuses avec son voisin le Tchad. Qu'en est-il de ses relations avec les autres Pays tchado-lacustres, notamment le Nigeria.

3. Le Logone et Chari dans les relations Cameroun-Nigeria

Le Cameroun et son voisin le Nigeria sont liés par histoire et la géographie. Au-delà des milles kilomètres de frontières qu'ils se partagent, les relations entre les deux pays (Cameroun et Nigeria) sont multidimensionnelles et s'étendent sur plusieurs domaines à savoir les domaines politique, socio-culturel et économique.

3.1. Sur le plan Politique

Les relations politiques entre les deux pays n'ont jamais été parfaites depuis les indépendances. Elles ont parfois connu des moments de fortes tensions qui s'expliquent par plusieurs raisons. D'abord en tant que colonie, ces deux nations ont évolué dans une éducation politique très différente, le Nigeria dans une éducation purement britannique couverte par *l'indirect rule* et le Cameroun dans un système français.

Ensuite, les différends fonciers entre les deux sont grandissants. En effet, en 1960 alors que le Cameroun (orientale) et le Nigeria avaient tous les deux accédé à leur indépendance, il reste une partie à savoir le british Cameroun (le Cameroun occidentale) constitué du *southern Cameroon* (actuelles régions de nord-ouest et sud-ouest) et de *northern Cameroon* qui se trouve dans la jonction entre les deux pays. Ces territoires vont faire l'objet de plébiscite⁷⁰ de 11 et 12 février 1961 à l'issue duquel le *Northern Cameroon* fut rattaché à la fédération du Nigeria et le *Southern Cameroon* rentre dans ses origines. Cet incident auquel s'ajoute la guerre du Biafra (1967-1970) où le président nigérian soupçonnait son homologue du Cameroun de soutenir les sécessionnistes, puis les litiges de bakassi et de Darak dans le département du Logone et Chari ont animé les tensions entre les deux pays pourtant frère. Malgré des différends politiques/fonciers qui peuvent exister entre eux, les deux pays restent soudés sur le plan culturel.

⁷⁰ Daniel Abwa, *l'histoire d'un nationalisme*,

3.2. Sur le plan socio-culturel

Liés par plus d'un millier de kilomètres, le Cameroun et le Nigeria ne se partagent pas seulement les aires géographiques mais, aussi des peuples liés par l'histoire et le sang avant d'être séparé par les frontières issues de la colonisation.

... les deux voisins partagent depuis des siècles (au-delà de leur 1600 km de frontière commune) de nombreux héritages en matière religieuse (islam), culturelle (organisations des chefferies traditionnelles), linguistique (l'anglais), sans oublier les millions de familles ou communautés ethniques établies de part et d'autre des territoires...⁷¹

De cette affirmation de Zacharie Ngniman, on comprend que la proximité géographique ne se limite pas qu'à la terre mais aussi à plusieurs autres traits observables dont nous énumérerons quelques-uns.

D'abord, les mêmes peuples sont retrouvés de deux cotés. Les kanouri, kotoko, arabes Choa et haoussa pour ne citer que ceux-là se retrouvent du côté du Nigeria et du Cameroun et parfois partagent les liens de sang ; ce qui fait qu'une même famille se voit parfois dispersée entre les deux côtés.

Ensuite, la religion est aussi un facteur de rassemblement sans frontière. En effet, les populations du nord du Nigeria et du Cameroun (Logone et Chari) étant majoritairement musulman ne manquent pas de préserver ces liens religieux qui permettent parfois à l'apaisement des tensions entre les deux peuples. A cet effet, plusieurs apprenants du coran dans le Logon et Chari considéraient Maiduguri (chef-lieu de l'Etat de Borno au Nigeria) comme un centre de formation ou de perfectionnement coranique par excellence. Ceci est vérifiable même aujourd'hui dans les villes comme Fotokol, Makary et même Kousseri où sur 100 *Gonis* (ceux qui ont mémorisé le coran) on a plus de 60 *Gonis* enseignés à Maiduguri. Au-delà du brassage socio-culturel entre les peuples, la proximité géographique facilite aussi les échanges commerciaux.

3.3. Sur le plan économique

Comme sur le plan culturel, les relations économiques entre le Cameroun et le Nigeria sur sont plus anciennes que les noms de deux pays mais ne deviennent jamais désuètes. Elles (relations) s'expriment sous plusieurs angles.

⁷¹ Zacharie Ngniman, *Nigeria Cameroun : la guerre permanente*, Yaoundé, CLE, 1996.

Sur le plan commercial, avant même les indépendances, les commerçants de deux cotés se rencontrèrent dans les marchés pour troquer. Si dans la partie méridionale les échanges entre les populations du *Southern Cameroon* et leurs frères du Nigeria sont fluides, au nord, les haoussas du Nigeria engagèrent eux aussi très tôt les échanges commerciaux avec le Northern Cameroun. Dès 1920, ils venaient troquer les bracelets, les tissus, les arachides, les savons et diverses huiles contre les peaux et les défenses d'animaux, le natron, le gibier boucané et les excédents de haricots⁷². Ces échanges n'ont pas changé même avec l'intégration du Northern Cameroon dans la fédération du Nigeria le 1^{er} juin 1961. Ils portent aujourd'hui beaucoup plus sur les produits tels que : le jus, le ciment, le fer, le sucre, l'essence, la farine, les emballages plastiques, les comprimés et le riz (*ofano*) du Nigeria contre les arachides, les peaux, le haricot, le sel et le natron venant du Cameroun ou Tchad vers le Nigeria via le Cameroun par voie terrestre sur la ligne Ndjamena-Kousseri-Fotokol-Gambaru Ngala-Maiduguri(Nigeria)⁷³ qui est sans doute la route la plus empruntée. Mais, le trafic sur la voie maritime n'est pas négligeable.

Le transport maritime lui aussi joue un rôle important dans la liaison entre les deux pays et le lac Tchad en général. Paba Saleh nous renseigne sur le transport lacustre :

Il relie à travers le Lac-Tchad un certain nombre de villages camerounais à des bourgs nigériens voisins, par exemple, Blangoua à Bagakawa, Hilé-Alifa à Bagakawa, Soueram à Wulgo. Il fonctionne toute l'année et est voué au transport de passagers et des marchandises. Il est effectué à l'aide des grandes pirogues à moteur capables d'emporter en un voyage 40 passagers et 5 tonnes de fret. A la fin de 1986, 70 pirogues de ce type faisaient la navette entre les rives camerounaises et nigérianes du Lac⁷⁴.

Le transport fluvial est en effet le plus ancien moyen de liaison entre les différents pays du bassin du Lac Tchad et la partie septentrionale camerounaise. Etant le type de transport le moins cher (car l'entretien des appareils flottants est moins coûteux), il est accessible à tous et présente encore plus d'avantages.

⁷² Karaga Alifa, 68 ans, ancien transporteur, Fotokol, 22/10/2022.

⁷³ *Idem*

⁷⁴ Paba Saleh M., (1986), « les marchés du Logone Birni », revue de géographie du Cameroun, Vol 5, n°2, pp. 85-98 cité par Kegne Foudouop, (1988), *la contrebande entre le Cameroun et le Nigeria*, les cahiers d'outre-mer, pp. 55-95.

En définitif, le Lac Tchad est un espace géographique couvert par un climat tropical de type sahélien dominé par une longue saison sèche et une courte saison de pluie, qui favorise la poussée des plantes épineuses. Sa population essentiellement agriculteur, éleveur, pêcheur et commerçant est une combinaison de plusieurs cultures qu'on retrouve de part et d'autres côtés de tous les pays du bassin. Le Logone et Chari étant situé au carrefour entre le Cameroun, le Nigeria et le Tchad a aussi des particularités géographiques mais aussi une organisation politique et sociale qui lui confère une place de choix dans les relations économiques, socio-culturelles et politiques entre le Cameroun et ses voisins du lac Tchad.

CHAPITRE 2 :
L'EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU
LAC TCHAD

Depuis les indépendances, l'Afrique connaît des perturbations sécuritaires qui touchent à sa stabilité. Des crises politiques au terrorisme en passant par les conflits intercommunautaires, la situation de l'Afrique s'est dégradée davantage. Le bassin du Lac Tchad étant situé entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest n'est pas épargné de ces fléaux. La situation sécuritaire s'est tellement dégradée au point où tout le monde est devenu « mendiant de la paix »⁷⁵ dans cette région au cœur de l'Afrique. Dès lors, on se pose la question de savoir qu'est ce qui est à la base de cette insécurité et comment en somme nous arrivés là ? Tenter de répondre à cette question aussi complexe nous amène tout au long de ce chapitre à ressortir quelques facteurs de l'insécurité dans l'espace tchado-lacustre, et d'étudier l'évolution de quelques crises dans cette zone.

I. LES FACTEURS DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

La notion d'insécurité renvoie à l'idée de danger dont la diversité d'appréhension et de perception complexifie la définition⁷⁶. Elle est la conjugaison de plusieurs facteurs qu'on retrouve tant bien sur les plans politico-militaire et économique que sur les plans socioculturel et environnemental.

1. Sur le plan politico-militaro-administratif

De l'instabilité politique à la gestion administrative mitigée des frontières en passant par l'ingérence politique, plusieurs éléments politiques ont grandement impacté sur la sécurité en Afrique et particulièrement dans le bassin du Lac Tchad.

1.1.L'instabilité politique

Dès les indépendances, les Etats africains, particulièrement ceux du Lac Tchad ont été confrontés à des problèmes politiques. En effet, en quittant leurs colonies, les puissances coloniales ont laissé les pays dans des divisions religieuses et ethniques qui auraient influencé la gestion politique dans ces Etats (jeunes). Au Tchad, le président Tombalbaye a hérité du colon un pays divisé entre le Nord (majoritairement musulman) et le Sud (majoritairement chrétien) alors qu'au Cameroun, Ahmadou Ahidjo lui faisait déjà face aux nationalistes (UPCistes) entrés dans le maquis. Bref, presque partout en Afrique, l'opposition entre des

⁷⁵ Paul Biya, 72^e session de l'assemblée générale des Nations Unis, New York, le 22 septembre 2017.

⁷⁶ « Les conflits et violences dans le bassin du Lac Tchad », acte du XVII^e colloque Méga-Tchad, Marseille, éditions IRD, 2020.

groupes armés et les régimes en places était farouche. Mais, avec l'avènement de la démocratie et du multipartisme dans les pays de la région du lac Tchad certains politico-militaires ont créé des partis politiques afin de poursuivre leurs revendications, plus ou moins dans la légalité en armant parfois leurs partisans⁷⁷ et les encourageant à la désobéissance civile. Machiavel et Smit déclaraient à cet effet : « la politique est d'abord affaire de guerre et de paix et donc aussi de pouvoir dans la guerre et dans la paix »⁷⁸.

Dès lors que leurs intérêts sont menacés, certains politico-militaires se lancent à la conquête du pouvoir par coup de force. Sur les 486 tentatives de coups d'Etats (réussis ou non) des années 1950 à 2020, enregistrées dans le monde, l'Afrique détient le record avec 214 tentatives donc 108 coups ratés (c'est-à-dire 106 réussis) dans 45 pays sur les 54 pays que compte le continent. Entre 1960 et 2000, on estime à près de soixante-dix (70) les coups de force suivis d'une occupation militaire des sites du pouvoir politique en Afrique noire dont plus de trente Etats fut l'expérience.

Le bassin du lac Tchad à lui seul enregistrerait déjà dans les années 80, plus d'une vingtaine de tentatives de coup d'Etat. Au Nigeria, nous avons six (06) coups d'Etats réussis sur les huit (08) tentatives, au Niger on compte quatre (04) coups d'Etats réussis sur les sept (07) tentatives ; au Tchad, on enregistre deux (02) coup d'Etats réussis sur sept tentatives ; et une tentative de coup d'Etat au Cameroun⁷⁹. En plus de ces coups, on a parfois des multiples conflits liés à la rébellion armée au Tchad et les Touareg au Niger. Tous ces tentatives sont parfois encouragées par d'autres Etats.

Dans un rapport des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et de développement durables, son secrétaire général mentionne parmi les causes d'insécurité en Afrique, les facteurs internes dont nature du pouvoir politique et la multiethnicité. Si le désir ardent de certains hommes à accéder au pouvoir a contribué à la destruction de la sécurité dans le Lac Tchad, le soutien extérieur apporté à ceux-ci (putschistes ou insurgés) n'est pas du reste. D'où l'ingérence politique.

⁷⁷ Saibou Issa, (2010), *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, p. 186.

⁷⁸ Pamphile Biyoghe, (2016), *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes. Approche historique et polémique du drame politique continental*, Yaoundé, CLE, p. 14.

⁷⁹ www.projects.voanews.com/africancoups/french.html, consulté le 07/12/2022.

1.2.L'ingérence politique et la protection des intérêts des superpuissants

L'ingérence peut se définir selon le dictionnaire de français comme le fait de se mêler de quelque chose sans en avoir le droit, l'autorisation, ou sans en être requis. L'ingérence politique quant à elle est l'action d'un Etat ou d'un leader à se mêler dans les affaires politiques d'un autre Etat en l'imposant son choix politique. Le soutien aux rebelles des pays voisins est un facteur incontournable de la prolifération d'insécurité en Afrique, certains pays ont souvent fait le double jeu politique en soutenant des détenteurs des coups d'Etat ou des rebelles dans les pays voisins. Le Tchad a été victime à plusieurs reprises lors de ses multiples crises politiques de 1965 à 2008. Le 22 juin 1966, le front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), un mouvement de libération du Tchad, fondé par Ibrahim Abatcha (et sera dirigée par Goukouni Oueddei entre 1979-1984), contre le régime de François Tombalbaye nait au soudan⁸⁰ sous le regard aveugle du gouvernement soudanais et a été plus tard soutenue par la Libye avec l'arrivée de Kadhafi à la tête du pays en 1969 par un coup d'Etat.

Ce soutien du régime soudanais aux rebelles tchadiens n'a pas cessé malgré une série d'accords de paix dont celui de Tripoli, signé le 08 février 2006⁸¹ par le président tchadien Idriss Deby et son homologue soudanais Omar El Béchir. Entre 2007 et 2009, toujours à l'Est du pays (à la frontière avec le Soudan), le régime d'Idriss Deby avait fait face à la rébellion de Mahamat Nouri de 2007 et celle de Timan Erdimi (considéré comme la dernière et grande bataille de l'est⁸²) à Am-dam en Mai 2009. Cette ingérence a amené le président tchadien Idriss Deby Itno après les événements de 2 et 3 février 2008 à qualifier ces rebelles de « mercenaires soudanais ».

Aussi, le Tchad a-t-il été victime du jeu double du Nigeria qui à partir de 1978 a voulu jouer un rôle de gendarme régional et interférer dans la guerre civile au Tchad, quitte à tenter d'y appuyer une faction armée contre une autre⁸³. Bien qu'il ait été victime autre fois, le Tchad a joué un grand rôle dans les crises politiques en RCA notamment en appuyant François Bozizé à renverser Ange Felix Patassé le 15 mars 2003, puis en soutenant Michel Djotodia à le renverser plus tard (le 24 mars 2013).

⁸⁰ www.degrypter.com, 18 septembre 2023.

⁸¹ www.senat.fr, consulté le 18 septembre 2023.

⁸² Pamphile Biyoghe, *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes. Approche historique et polémique du drame politique continental*, ...p. 52.

⁸³ Jeune Afrique N° 3102, juillet 2021, pp. 5-10.

Les pays voisins ne sont pas les seuls à faire immixtion dans la politique des autres, parfois les ex puissances colonisatrices interfèrent aussi dans les affaires des ex colonies afin de préserver leurs intérêts dans ces ex-colonies.

En effet, après la deuxième guerre mondiale, l'empire colonial européen s'affaiblie avec l'accès à l'indépendance des ex-colonies. Il fallait résoudre ce problème à tout prix pour que continuent à exister leurs intérêts (égoïstes). Ainsi, la politique de diviser pour mieux régner apparaissait comme le meilleur moyen de parvenir à cet objectif. Dès lors, ils commencent à mettre pression sur les gouvernements en appuyant des mouvements rebelles ou groupes insurrectionnels contre les régimes qui essaieraient de rompre des relations fondées sur le colonialisme. Au Tchad par exemple, le MPS de Deby qui était une organisation rebelle avait reçu l'appui de la France en 1990 pour chasser Hissène Habré à la tête du pays et s'emparer du pouvoir.

Le régime Deby a-t-il aussi été victime de la pression de la France qui au sujet de ses ressortissants arrêtés par la police tchadienne en octobre 2007 pour l'affaire « arche de Zoé », alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer 103 enfants tchadiens dans un avion affrété pour les emmener en Europe. Condamnés par la justice tchadienne pour « tentative d'enlèvement de mineurs tentant à compromettre leur état civil, faux et usage de faux ... », ils ont bénéficié de la grâce présidentielle tchadienne le 31 mars 2008⁸⁴ en guise de reconnaissance à la France qui a activement participé par ses troupes spécialisées à la libération du Régime Deby lors des évènements des 2 et 3 février à Ndjamena.

Partout ailleurs, où il y'a des intérêts des puissances coloniales à préserver, la stabilité du pays est menacée. Ne dit-on pas aujourd'hui que si un régime veut durer en Afrique (francophone), il doit donner la part de la France en renouant des relations fortes et secrètes avec celle-ci au détriment du peuple ? Cette attitude néocoloniale montre à suffisance la place de la colonisation dans les conflits en Afrique. Ainsi, on peut rarement échapper à la tentation de ramener les conflits en Afrique à des facteurs déterminants comme l'héritage colonial⁸⁵, compte tenu de son passé colonial et de sa position dans le système international. Dans la même lancée, Nicodème G. et Hanse Gilbert M.D. déclaraient : « La guerre civile Libyenne de 2010-2011 est un résultat de la négation du pouvoir de Mouammar Kadhafi par les occidentaux en

⁸⁴ <https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/arche-de-zoe-retour-sur-un-fiasco-humanitaire>, consulté le 21 septembre 2023.

⁸⁵ Géraud M. et M-A. Pérouse de Monclos (dir), (2018), *Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, AFD, p.109.

raison de la décrépitude de leurs intérêts que celui-ci a déclenché en Libye et en Afrique de façon générale»⁸⁶ pour expliquer la crise libyenne. Pour justifier l'intervention de la France au Libye, le président français de l'époque, Nicolas Sarkozy affirmait le 23 mars 2011 : «... si Kadhafi était entré dans Benghazi, Srebrenica à côté serait passé pour non évènement (...) ce sont les valeurs de la France. Si nous n'avions pas fait ça, cela aurait été la honte ».

De ce qui précède, note que l'implication de forces extérieures dans les aventures criminelles contre les Etats est un facteur déterminant de l'insécurité en Afrique, particulièrement dans le Lac Tchad. Mais qu'en est-il de la mauvaise gestion des Etats ?

1.3. Une gestion administrative des périphéries qui fait face à plusieurs obstacles

La gestion administrative des zones frontalières et des périphéries est un élément important de la sécurité intérieure des Etats qui nécessite assez de ressources (humaine et financière). Lorsque celle-ci (la gestion des frontières) présente des insuffisances, elle devient un facteur important dans la prolifération l'insécurité. La sécurisation des frontières dans le bassin du Lac Tchad entre les années 1970 et 2000 s'est confrontée à plusieurs problèmes dont la difficulté à couvrir (militairement) toutes les localités transfrontalières à cause de la faiblesse en ressources humaines nécessaires à la sécurisation des frontières dont la stabilité de tout Etat en dépend.

L'Etat est un complexe spatial qui n'existe pas sans frontière. L'état des frontières renseigne sur l'état de l'Etat car, centres et périphéries sont liés par rapports d'interdépendance. Administrer et gouverner revient à donner la meilleure cohérence au territoire contrôlé en ayant une emprise parfaite sur lui et sur les hommes qui le composent.⁸⁷

Cette affirmation D'erick Sourn Montre à suffisance la dangerosité de l'absence de l'autorité dans une zone. Cette absence favorise les trafics illicites qui sont nocives à la sécurité régionale. Et ensuite, avec une gestion des conflits plus ou moins limitée à cause des solutions à courte durée qu'elle offre⁸⁸: il suffit qu'un malentendu ou une incidence entre des professionnels appartenant à deux différents groupes ethniques survient et ça change immédiatement de nature à cause des difficultés qu'ont parfois certains administrateurs ou élites

⁸⁶ Mamoudou G., (2018), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presse Universitaire de Montréal, en ligne sur www.books.openedition.org, le 09/12/2022.

⁸⁷ Nicodème Glo et H.G. Mbeng Dang Le Prince, « les guerres asymétriques en Afrique depuis le retour démocratique », in *Enjeux*, n° 53, 2^e semestre 2018, fondation P.A.E, pp.

⁸⁸ E. Sourn Loumtouang, « Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réunié (1961-2011) » in *RISHS*, vol 6, n°6, Mai 2015.

à résoudre le problème sans le mêler à des fins politiques. En plus des solutions à courte durée ne favorisent pas la pérennisation de la paix retrouvée, ce qui donne parfois lieu à des nouvelles tensions. À côté de la difficile gestion administrative et la sécurisation individuelle des frontières, vient s'ajouter des difficultés à gérer conjointement les frontières.

1.4. Une gestion collective des frontières qui présente quelques insuffisances.

Les Etats de la région du lac Tchad se partagent des milliers de kilomètres de frontières en commun dont la sécurisation devrait être une affaire commune. Malheureusement, cette coopération a été parfois remise en cause et devenait difficile à cause de quelques problèmes qui la hantent.

La coopération sécuritaire entre les pays du bassin du lac Tchad pour une gestion commune des frontières avait du mal à devenir une réalité à cause des relations entre certains pays marqués par des différends. En effet, Si entre le Nigeria et le Niger, ces différends ne sont pas fréquents, ce n'était pas toujours le cas avec le Cameroun et le Tchad avec qui ses relations n'étaient pas toujours sur les rails, elles sont parfois perturbées par des conflits frontaliers (revendications concurrentes de souveraineté de certaines îles).

En 1983, le Nigeria devait disputer au Tchad sa souveraineté des quelques îles du lac Tchad et envoyer son armée en prendre le contrôle sous le commandement du général Muhammad Buhari qui, à l'époque était à la tête de la troisième division blindée de Joss.⁸⁹ Avec le Cameroun, les différends commencent dès les indépendances, avec le plébiscite des 11 et 12 février 1961 à l'issue duquel le Northern Cameroon a intégré la fédération nigériane. D'abord, le Nigeria soupçonnait le Cameroun d'aider les sécessionnistes de Biafra entre 1967 et 1970, en laissant son territoire comme base arrière ; ce qui a valu au Cameroun une clarification de la situation en se désolidarisant de ce mouvement par la voix de son président Ahmadou Ahidjo le 15 mars 1969 par ces propos : « la solution à la guerre devrait se trouver dans le cadre de l'intégrité du Nigeria. »⁹⁰. Suite à cette déclaration, le président nigérian Gowon rendit visite au Cameroun en 1971. Mais plus tard, d'autres différends au sujet de la péninsule de Bakassi dans le sud Cameroun et Darak dans l'extrême nord (lac Tchad) naissent à partir de 1981. Ce qui a abouti à l'occupation de Darak par l'armée nigériane à partir de 1985. Le point culminant de

⁸⁹ Géraud Magrin et M-A. Pérouse de Monclos (dir), *Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, ... p.109.

⁹⁰ E. Sorna Loumtouang, « Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réuniifié (1961-2011) », ... pp. 31-59.

ces tensions intervient en 1993⁹¹ avec l'occupation de certaines localités de la péninsule de Bakassi.

Le Nigeria n'est pas le seul à avoir des différends territoriaux avec les autres bien qu'il soit impliqué dans plusieurs différends dans le bassin Tchadien. Entre le Cameroun et le Tchad, il y'a eu aussi un différend à propos de l'occupation tchadienne de certaines îles du lac Tchad en l'occurrence « Nimeri ».

En plus, la porosité des frontières contribue au développement de l'insécurité dans les zones frontalières, car elle donne lieu aux opérations des contres-bandes qui profitent de ce vide entre les Etats pour faire des activités maléfiques. A cet effet, Lord Curson déclarait : « les frontières internationales sont un fil de rasoir auquel sont suspendus les enjeux modernes de la guerre, de la paix ou de la mort pour les nations »⁹². En somme, la méfiance entre les Etats, née des différends entre ceux-ci constitue une barrière à la coopération sécuritaire.

1.5. La crise libyenne de 2011 et la circulation d'armes à feu

La première guerre civile libyenne ou révolution libyenne est une menace pour la région du lac Tchad. Ce conflit armé issu d'un mouvement de contestation populaire, assorti de revendications sociales et politiques, qui s'est déroulé entre le 15 février et 23 octobre 2011 en Libye se soldant par le renversement du régime de Mouammar Kadhafi et sa mort qui est un facteur très important dans l'analyse des facteurs de l'insécurité dans le lac Tchad. A la question de savoir si la Libye constitue une menace pour le Tchad ? Lors de son interview avec Jeune Afrique⁹³ le 11 et 12 mai 2021, le président du conseil militaire de transition au Tchad répond : « incontestablement, le maréchal l'avait prédit il y'a deux ans : le chaos Libyen aura des effets déstabilisateurs pour toute la région. Il y'a là-bas 30.000 mercenaires de diverses nationalités, dont des tchadiens disponibles pour qui les paie. »

En effet, de par son caractère considéré comme dominant ou acteur d'instabilité dans le sahel, il est à noter que Kadhafi était aussi un acteur incontournable dans la lutte anti-terroriste en Afrique, précisément en zone sahélienne. Il empêchait la prolifération de l'insécurité dans les frontières. Avec sa chute en 2011, la région du lac Tchad étant à proximité de la Libye devient un espace propice au circuit de tout notamment les armes à feu qui trouvent des

⁹¹ *Ibidem*.

⁹² L. Messina Ngong, « les initiatives de mutation des forces en Afrique Centrale dans la lutte contre les menaces transfrontalières », in Enjeux, n° 53, 2^e semestre 2018, PEA, pp. 105-113.

⁹³ Jeune Afrique, n° 3102, juillet 2021, p. 53.

nouveaux marchés : le lac Tchad. Le contrôle dans les frontières devient désormais difficile et fragilisé. Ce soulèvement cyrénaïque a entraîné la prise de contrôle d'arsenaux de l'Etat libyen et la dissémination des armes à feu qui y étaient stockés.

La guerre du Darfour de 2003 au sudan est aussi un grand facteur d'insécurité dans la zone soudano-sahélienne, particulièrement le lac Tchad. Ce dernier étant un espace sensible n'a pas manqué de recevoir de temps à autres la visite des *Janjawids* fuyant la guerre qui parfois sèment la terreur dans les lieux de refuge.

Au total, l'ingérence politique, la gestion des frontières qui présente des insuffisances et la crise libyenne sont quelques causes politiques des crises sécuritaires dans le bassin Tchadien. Mais, il n'y a pas que des raisons politiques qui sont l'origine de l'insécurité, les raisons économiques peuvent aussi être un facteur de déstabilisation.

2. Les facteurs économiques de l'insécurité

L'état de l'économie est un élément incontournable dans l'analyse des facteurs d'insécurité dans le monde. Qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, l'économie peut impacter tous les domaines et surtout la stabilité d'un pays. Les crises socio-politiques que connaissent les pays africains en général depuis leurs indépendances sont parfois le résultat des différentes crises économiques dans le monde et leurs conjonctures. Dans le cadre de cette étude, les diagnostics établis mettent en lumière les éléments suivants.

2.1. La crise économique et les programmes d'ajustement structurel en Afrique

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, le monde connaît un ralentissement de la croissance et de développement économique affectant fortement l'économie de l'Afrique. Ainsi, au milieu des années 1980, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne traversent une conjoncture économique difficile qui varie selon les régions ou les pays. Les stratégies internationales de développement mise en œuvre dans le cadre de la première puis de deuxième décennie (c'est-à-dire durant les années 60 et 70) des Nations Unies pour le développement n'avaient pas apporté des résultats escomptés pour l'Afrique⁹⁴ à cause d'une gestion inefficace des ressources. Ainsi, entre 1979 et 1981 certains des principaux produits de base exportés en Afrique tels que le café, le cuivre, le cacao, les bananes, les huiles végétales et le thé voient

⁹⁴ Adebayo Adedeji, (1988), « La situation économique de l'Afrique : vers une reprise », *politique étrangère*, IFRI, p. 621, www.persée.fr.

l'effondrement de leurs cours. Cet effondrement a entraîné une perte d'environ 2,2 milliard de dollars pour les pays concernés. Pour sortir de cette crise, les penseurs européens ont exigé une restructuration des économies africaines. Ce programme d'ajustement structurel vient avec des résolutions (jugées catastrophes par certains penseur) parmi lesquelles :

- La réduction du train de vie des Etats par la suppression de certaines charges jugées inutiles par les institutions de Breton-Wood à savoir le FMI et la banque mondiale. Par exemple le gel des recrutements dans les fonctions publiques des Etats et la réduction des emplois. Cette décision va non seulement mettre des jeunes diplômés en chômage mais aussi, va faire perdre l'emploi à plusieurs agents de l'Etat. Au Cameroun, la génération des diplômés de cette époque est communément appelée « génération sacrifiée » à cause de la certitude de chômer.
- La privatisation des entreprises et la réduction des salaires des employés ; et la dévaluation du franc CFA de 50% en janvier 1994 vont aggraver la situation en mettant plus de 90% des populations en état de précarité avancée selon des experts de l'économie.

Toutes ces résolutions ne sont que des éléments qui pousseront immédiatement l'Afrique dans d'autres problèmes dont la résistance des jeunes pour la survie ; ce qui entraînera certains dans les cercles fermés des fausseurs (bandit, coupeurs de route, agresseur, et...).

Jusqu'en 2006, date à laquelle les initiatives PPTE viennent délivrer l'Afrique, particulièrement la région du lac Tchad des dettes qui jusqu'ici la submergeaient. Malheureusement, en 2008, une autre crise à savoir la crise financière vient toucher l'Afrique comme on le déclarait : « Nous pensions être à l'abri de la crise du secteur financier (...) mais aujourd'hui, aucun pays n'est à l'abri »⁹⁵.

2.2. Le chômage et le sous-emploi

Le chômage peut être défini comme l'absence de travail disponible ou un arrêt volontaire ou forcé de travail, causant la pauvreté. Il est un élément important dans l'analyse des facteurs récurrents d'insécurité. Dans le bassin du lac Tchad, le chômage était le fruit des plusieurs phénomènes ou facteurs conjugués.

⁹⁵ www.un.org, consulté le 11/12/2022.

D'abord, la croissance démographique : de 1970 à 2019 le nombre de la population de la région du lac Tchad a triple⁹⁶, augmentant la demande d'emploi alors que la région comme tous les pays de l'Afrique subsaharienne connut des conjonctures économiques des années 80 aux années 2000. En 2015, le nombre des jeunes en âge de travailler (plus de 15 ans) dans la région du Lac Tchad était estimé à environ 80.000 au Tchad, 142.000 au Cameroun, 10.380 au Niger et 315.000 au Nigeria⁹⁷ attendant des opportunités de travail, se voient inscrits au nombre des chômeurs, faute de la disponibilité de structures capables à pallier au déficit en emploi.

Ensuite, la faiblesse ou l'absence dans la plupart des localités de la région du lac Tchad du secteur secondaire qui est le secteur de la transformation, par conséquent de l'emploi. Le lac Tchad étant dominé par le secteur de la production des matières premières qui est une activité saisonnière qui ne donne que des emplois temporaires avec des conditions parfois difficiles. Au Tchad, les jeunes se sont souvent enrôlés dans les groupes rebelles à cause de l'argent. L'expérience la plus palpable est celle des événements de 2006 puis 2008 au Tchad où les membres des rebellions furent pour la plupart des villageois recrutés pour de l'argent.

Depuis plusieurs décennies, le taux de chômage dans le lac Tchad a considérablement évolué. Si au Nigeria le taux de chômage est estimé à 31,9% de la population dans le Nord qui représente le plus haut niveau du pays pour une moyenne de 23,9%,⁹⁸ au Cameroun et au Tchad, la situation économique n'en demeure pas moins grave. Au Tchad, la situation économique était alarmante, le revenu annuel par habitant était l'un des plus faibles du monde et les indicateurs de santé sont très bas.

Au Cameroun, avant l'arrivée de Boko Haram, la région de l'extrême-nord avec environ 4.3 millions d'habitants dont 1.5 millions de population jeune (soit 35.2% de la population de la région), était déjà la plus pauvre du Cameroun avec 74,3% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté (la moyenne nationale étant de 34.5%)⁹⁹. En 2005, dans une étude de l'IN S, on note que la jeunesse représente 79% de la population en chômage, 13% de celle-ci étaient en situation de « sans emploi » et 80% en état de sous-emploi donc près de 70% des travailleurs gagnent un salaire moins que le SMIC qui était à environ 28300 FCFA. En 2015, on estime à

⁹⁶ A. Moussa Ibrahim, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », thèse de doctorat en science politique, Université Cote d'Azur, octobre 2019.

⁹⁷ Géraud Magrin et M-A. Pérouse de Monclos, *Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, ... pp. 89-90.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ *Étude des filières économiques et de formation à fort potentiel d'emploi pour les jeunes et femmes*, PNUD, Aout 2018.

82-84% le taux de sous-emploi dans l'extrême-nord contre 46-48% à Douala/Yaoundé et 60-70% dans les autres régions.

La naissance des petits métiers à savoirs, les vendeurs ambulants, le « *clando* », la téléphonie mobile (call box), chargeurs, et le portage qui allait permettre de palier le problème de précarité n'a pas pu faire grande chose dans la plupart des cas. Et devient malheureusement un autre facteur de l'insécurité dans la mesure où certains jeunes insatisfaits de leurs revenus intègrent des groupes d'Operations (coupeurs de route), ou les rangs des djihadistes par appât de gain¹⁰⁰.

Tout ce gonflement de taux de chômage et de sous emplois seraient une raison d'enrôlement des jeunes dans des aventures criminelles (rebellions, terrorisme, banditisme, etc.) comme le souligne le rapport du PNUD : « à cause du chômage causé par Boko Haram et principalement par les fermetures des frontières nigérianes entre 3500 à 4000 jeunes rejoignent les rangs de boko haram »¹⁰¹. Du chômage et de sous-emploi, naît aussi le commerce illicite.

2.3.Le commerce illicite

La société tchado lacustre est essentiellement commerciale, à cause de ça position stratégique et le grand marché de consommation qu'elle regorge en elle. L'évolution du commerce est rapide dans cette région. Toutefois, il faut relever quelques pratiques à savoir le commerce illicite et le blanchiment d'argent qui minent ce secteur et contribuent à l'insécurité.

Avec la mondialisation et la libéralisation de l'économie, l'espace tchado lacustre comme les autres endroits de l'Afrique n'échappe pas au principe de libre échange caractérisé par la fluidité de l'afflux. Malheureusement le constat est relatif si ce principe contribue au développement en supprimant les barrières douanières, il induit aussi à une sorte de déterritorialisation qui entraîne la faillite des Etats en matière de contrôle des zones frontalières ; ce qui donne lieu au trafic. En effet, certaines personnes animées par une mauvaise foi profiteraient de cette facilité pour faire l'import ou export des produits dangereux tels que les stupéfiants : chanvre indien (*Banga*) et le tramadol qui contribuent incontestablement au changement des mentalités et au surpassement de la peur comme nous le disent leurs consommateurs. En plus, le ravitaillement de terroristes, acteurs d'insécurité en vivre dans les

¹⁰⁰ J. Tiloune, « un repentit de Boko Haram : « j'ai plus appris à tuer qu'à lire le coran », le monde Afrique, 2017 cité par A. Moussa Ibrahim, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », ... p.

¹⁰¹ PNUD, *Étude des filières économiques et de formation à fort potentiel d'emploi pour les jeunes et femmes*, ... p.

frontières n'est pas négligeable dans la survie du terrorisme sanctionnée par la prolifération des attaques.

3. Les facteurs socio-culturels d'insécurité

L'éducation et la culture sont des domaines très importants dans la vie d'une société. Ils peuvent impacter négativement la sécurité de celle-ci lorsqu'elles sont mal orientées. Cette partie de notre étude s'attèle à en dégager quelques facteurs sociaux et culturels de l'insécurité dans le bassin tchadien.

3.1.L'alphabétisme (sous scolarisation)

L'école est un élément essentiel dans la formation professionnelle et sociale d'une communauté. Elle sert à orienter la pensée de celle-ci. C'est une arme puissante et nécessaire à la résolution de tout problème. L'anthropologue française Françoise Héritier déclarait à propos : « la seule manière de sortir de la violence consisterait à prendre conscience des mécanismes de répulsion, d'exclusion, de haine ou encore de mépris afin de les réduire à néant grâce à une éducation ... ». De cette affirmation, on comprend quelle est place de l'éducation dans la maturation des mentalités. Les différentes crises qu'a traversées la région du lac Tchad sont parfois dû à un déficit éducationnel que connaît la région depuis l'arrivée des colons à cause de l'hostilité des indigènes auxquelles ces derniers ont fait face. Les zones du lac Tchad accusent un grand retard sur le plan éducatif par rapport aux autres zones des pays. Les taux de scolarisation primaire et d'alphabétisation sont bas dans l'ensemble de la région¹⁰².

Au Niger, le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 57% dans la région de Diffa, le situant à peu près dans la moyenne nationale. Les filles représentent 48% des inscrits dans le primaire et 43% dans le secondaire.

Au Cameroun, le taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans dans la région de l'extrême-nord, en 2007, était de 47%, c'est le taux le plus faible du pays (sur les dix régions que compte le pays). La scolarité des filles est la plus basse du pays.

¹⁰² Géraud Magrin et M-A. Pérouse De Monclos, *crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, ... p. 85.

Au Tchad, le taux de scolarité dans les régions du lac et Hadjer el Hamis sont les plus bas dans tout le pays. Il était de 45% en 1976 contre 91% national. Le taux de scolarisation des filles dans l'ensemble du pays en 2005 était de 20% contre 42% pour les garçons¹⁰³.

Au Nigeria, le nord (majoritairement musulman) représente le taux de scolarisation le moins élevé du pays. Dans le nord-est du pays, les filles représentaient 35% des élèves scolarisées dans les *locaux des gouvernements* riverains du lac Tchad.

Tout ce faible taux d'alphabétisation est causé par plusieurs facteurs. Si le désintéressement à l'école et l'hostilité de certains parents vis-à-vis de l'éducation occidentale a contribué à la baisse de niveau de scolarisation, le manque des institutions (établissements scolaires) et des enseignants a joué et continue de jouer un grand rôle dans la déscolarisation ou l'arrêt des cours après le primaire.

Vu ces statistiques sur la scolarisation dans le lac Tchad, on comprend pourquoi le profil des recrues enrôlées dans les rangs des terroriste est à plus de 90% soit 9/10 des jeunes analphabètes et de ceux n'ayant pas fini le primaire¹⁰⁴.

3.2.Le programme d'ajustement structurel et l'émergence du faux

La crise économique des années 1980, qui a donné lieu aux ajustements structurels avec le gel des recrutements et la baisse drastique des salaires des fonctionnaires, suivis de la dévaluation monétaire (franc FCA) et la raréfaction des ressources en Afrique ont impacté sur les conditions de vie des Africains, laissant naître chez certaines personnes l'esprit de l'accumulation des richesses par des voies douteuses (le faux). Ces dernières se manifestent par la clientélisation dans l'accès aux ressources (agropastoral, halieutiques), le favoritisme dans l'accès aux fonctions publiques des Etats, le népotisme et le payement des services censés être gratuits.

Dans la région du lac Tchad où les pays figurent dans le top des plus corrompu au monde (le Cameroun suivi du Nigeria ont occupé respectivement le premier et second rang mondial en 1999) selon le rapport du 26 octobre 1999 de l'ONG allemande Transparency International¹⁰⁵ qui fait le classement à base d'indice de perception de corruption (IPC). depuis 1995, le

¹⁰³ www.cairn.info, consulté le 13/12/2022.

¹⁰⁴ Resultat d'un entretien avec les repentis de Boko Haram, en septembre 2022.

¹⁰⁵ www.lesechos.fr, consulté le 13/12/2022.

« cancer »¹⁰⁶ continue malgré l'effort des différents gouvernements à travers des instances de lutte anti-corruption (CONAC au Cameroun créée en 2006, OTAC au Tchad et EFCC au Nigeria).

Il n'était pas facile désormais de trouver le travail sans être de telle famille, sans parrainage, sans payer pour être retenue à un recrutement. Comme il était impossible de gagner un procès face à fraudeur, car il aurait des relations ou alors a préalablement satisfait financièrement certains agents véreux de l'Etat. Cette situation frustrante, serait à l'origine d'un esprit de vengeance chez les faibles (opprimés) qui décident parfois de se faire justice eux même en s'enrôlant dans les groupes fermés (gangs, groupe terroriste, etc.) en espérant semer la terreur à leurs oppresseurs. Aussitôt, la violence devient un moyen de vengeance disproportionnée qui implique parfois le banditisme.

3.3.Le banditisme

Les conjonctures économiques des années 1980 suivi des autres phénomènes ont entraîné des mauvaises pratiques dans le bassin du lac Tchad, à cause de la précarité ou de perte d'emploi ou pour d'autres raisons, des jeunes gens se lancent dans le banditisme en formant des groupes organisés et armés.

Un groupe organisé selon l'organisation des nation unies contre la criminalité transnationale organisée signée par 124 Etats le 15 décembre 2000, désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves, pour en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou autre¹⁰⁷.

La persistance du banditisme de survie pousse désormais vers un entrepreneuriat économique, dont les biens volés subissent souvent de blanchiment en étant mise dans les activités légales comme le commerce. En effet, avec le flux commercial que connaissent les marchés périodiques (véritables lieux de donner et de recevoir) et l'absence des services bancaires dans la plupart de ces marchés, les commerçant (grossistes comme détaillants) étaient obligés de marcher avec de l'espèce, sans sécurité ; ce qui facilite aux bandes organisés (coupeurs de route) à leur tendre le piège et s'accaparer de leurs biens. Dans le marchés de

¹⁰⁶ Terme déjà employé par le président nigérian M. Buhari pour désigner la corruption.

¹⁰⁷ E. Ngodi, « L'AFRIQUE CENTRALE FACE A LA CIRCULATION DES GROUPES POLITICO-MILITAIRES : une analyse opérationnelle à partir du cas centrafricain », in *Enjeux*, n° 53, 2^e semestre 2018, fondation P.A.E, p. 121.

Maltam et de Mada dans le Logone et Chari où l'on avait parfois eu de la peine à distinguer les bergers armés des voleurs déguisés en bergers¹⁰⁸ ou au Nigeria, il n'y avait pas de jour qui passait sans que ce phénomène ne fasse de victimes. Ainsi, Voyager pour le commerce dans la région devenait un véritable risque car, on pouvait perdre la vie. Si le conducteur refusait de s'arrêter, on s'exposait à des tirs de balles.

3.4.Le tribalisme

Le lac Tchad est une zone habitée par une diversité ethnique qui vit dans la concurrence. Avec le boom démographique que connaît la région et les défis de chaque communauté à occuper un vaste espace, s'installe le tribalisme qui peut se définir comme un esprit d'appartenance à une communauté de défense et de protection de celle-ci en toute circonstance qu'elle soit en raison ou fautive. Ce dernier se confirme à travers des conflits interprofessionnels ou intercommunautaires dont la plupart est lié à l'accès aux ressources naturelles (l'eau, espace de pâturage). Bref, ces conflits de nature agropastorale (le plus souvent) sont dépendants des conditions climatiques.

C'est aussi une occasion pour les populations de renégocier et de renouveler des règles qui régissent l'accès à l'espace¹⁰⁹, une chose à valeur inestimable au vu de l'environnement dans lequel ils vivent.

Dans le Logone et Chari (extrême-nord du Cameroun) par exemple, le tribalisme est plus entretenu par des hommes de mauvaise foi, calculateur qui l'utilise parfois à des fins politiques, des guerres de positionnement. Il suffit juste qu'un incident survient puis, il le transforme en conflit intercommunautaire. Le Logone et Chari a vécu plusieurs crises de cette essence depuis les années 90 dont la plus destructrice est celle qui a opposé les Kotoko aux arabes Choa en 1992 (les détails seront évoqués plus bas). Bref, la diversité culturelle constitue un facteur d'insécurité si elle n'est pas bien encadrée, tout comme la divergence religieuse.

4. Les facteurs religieux d'insécurité

Les violences peuvent aussi avoir des fondements religieux notamment dans le cas du terrorisme. En effet, au vu l'actualité dans la région du lac Tchad et dans plusieurs pays

¹⁰⁸ Saibou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, ... p.158.

¹⁰⁹ A. Moussa Ibrahim, « l'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », ... p.

d’Afrique marquée par le terrorisme (notamment le Boko Haram), on est tenté de tirer une conclusion courte comme le font certains médias qui pensent que l’islam est la cause du terrorisme si on ne l’analyse pas en profondeur. Loin de cela, l’islam est une religion qui tire son nom du radical « *Salam* » de l’arabe qui renvoie à la paix, ce qui est en contradiction avec la violence. On comprend donc que la raison se trouve ailleurs.

D’abord, l’incompréhension de l’islam¹¹⁰ ou l’insuffisance des connaissances en islam pousse certaines personnes à s’hasarder dans une interprétation erronée des versets coraniques, ce qui conduirait à des actes de violences. L’interprétation en islam est, en effet, une activité qui ne nécessite pas seulement la maîtrise de la langue arabe qui permet une traduction simpliste (une lecture littérale) du coran, des versets coraniques ou hadith révélés par Allah au prophète Mouhammad, mais aussi et surtout du *fihim*¹¹¹, de la *higma*¹¹² et du contexte de révélation de ces derniers (versets coraniques et hadith). La traduction du coran de la langue Arabe à une autre langue ne saurait en aucune manière donner la signification exacte des versets coraniques, si non les *sahaba*¹¹³ n’auraient jamais demandé le sens des versets au prophète Mohammad, d’autant plus qu’ils (les *sahaba*) maîtrisaient parfaitement la langue arabe.

Ensuite, le fanatisme qui n’est rien d’autre qu’un attachement opiniâtre et violent à un parti ou une idéologie. Dans celle-ci on retrouve des jeunes qui ont adhéré à Boko Haram à cause d’un leader religieux qu’ils suivent sans aucune raison islamiquement fondée. On enregistre aussi des femmes ayant suivi leurs maris par affection ou contrainte.

Et enfin, la division de l’islam en plusieurs tendances fait perdre l’ignorant qui est à la recherche de la vérité. L’islam est divisé en 73 tendances avec des divergences idéologiques. Toutes ces différentes raisons conjuguées entre elles conduisent les jeunes à la radicalisation.

On distingue deux types de radicalismes avec Adamou Moussa Ibrahim¹¹⁴ :

- les jeunes engagés ayant étudié l’islam mais, sans savoir une bonne analyse ni une interprétation correcte des textes. Cette catégorie des jeunes a la ferme croyance de « servir la religion » et s’engage pour un djihad sans connaissances. Généralement, ces derniers occupent les positions de leader dans la hiérarchie guerrière des extrémistes ;

¹¹⁰ A. Ahmat Ousmane, 52 ans, prédicateur, Kousseri, 15 septembre 2022.

¹¹¹ Un mot qui signifie « compréhension » en Arabe Littéraire.

¹¹² Terme arabe qui renvoie au « discernement ».

¹¹³ « Les compagnons du prophètes ».

¹¹⁴ A. Moussa Ibrahim, « L’insécurité transfrontalière en Afrique de L’ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », thèse de doctorat en science politique, Université Cote d’Azur, Octobre 2019, p.

- il existe également une deuxième catégorie de jeunes qui n'ont pas de connaissances religieuses mais se radicalisent pour des fins matérielles. Ils obéissent naïvement aux ordres qui les poussent aux actes violents ; ce sont des soldats incultes mais appréciés des djihadistes.

On retient finalement que des orientations socio-culturelle, religieuse et professionnelle mal encadrées découlent tous les maux sociaux (tribalisme, radicalisme, favoritisme, banditisme, etc.) qui sont de nos jours à la base des violences. Mais, des éléments environnementaux peuvent souvent contribuer à l'insécurité.

5. Les facteurs environnementaux de l'insécurité

L'environnement étant une source de richesse et un moyen de subsistance a parfois contribué à l'insécurité dans le bassin du lac Tchad à cause des catastrophes, des phénomènes naturels qu'il a subis à un moment donné ou alors à cause simplement de son relief.

5.1.La sécheresse

Entre les années 1970 et 1980, le continent africain connaît le phénomène de sécheresse qui s'étend sur une très vaste zone qui va du Sahara aux régions équatoriales et traverse tout le continent de l'ouest à l'est.

La région du lac Tchad était soumise à deux sécheresses désastreuses, de 1972-1973 et 1982-1984 qui ont eu pour effet immédiat la diminution des précipitations de 320 mm à 210 mm. De même, les deux fleuves à savoir le Chari-Logone qui alimentent le lac ont perdu leur capacité. La variabilité du régime pluvial et de la température fait rétrécir le lac, ce qui a un impact négatif sur l'écosystème et les activités de subsistances telles que l'élevage, la pêche et l'agriculture. Depuis le début de celles-ci (les deux sécheresses), le lac Tchad n'a fait que perdre sa superficie. En 2008, sa dimension n'était que de 30 km sur 40 km à l'embouchure du fleuve Chari-Logone pour une superficie de 2500 km², donc moins de 10% de la superficie qu'il occupait dans les années 1960¹¹⁵.

La progression de ce phénomène a eu un impact négatif sur l'environnement ainsi que sur les hommes. En effet, la difficulté alimentaire issu du phénomène qui est l'une des principales crises va pousser certaines personnes (villageois), en grande partie les jeunes à l'exode urbain

¹¹⁵ www.cblt.org, consulté le 17/12/2022.

pour chercher secours, c'est-à-dire trouver un complément de revenu d'autant plus que l'agriculture, la pêche et l'élevage, les principales activités subissent des effets de la sécheresse. De là vont naître le vagabondage¹¹⁶ et la délinquance juvénile qui sont des facteurs de l'insécurité, comme ils le font entendre souvent : « mieux mettre mal à l'aise les autres afin de satisfaire ses besoins vitaux minimums que de mourir de faim ».

La raréfaction des ressources agro-pastorales et agro-alimentaires issue de la sécheresse devient une source de conflit et anime des tensions sociales au sein de certaines communautés. Le manque de terre arable à la disposition de tous, la diminution des activités (la transhumance et l'agriculture) et le faible rendement halieutique causent parfois des problèmes de sécurité. Saibou Issa déclarait à cet effet : « la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources vitales sont susceptibles de générer de formes variées de violences dans les pays pauvres »¹¹⁷.

Si les phénomènes naturels tels que la sécheresse, l'inondation et l'exondation ont souvent eu des répercussions sur les stabilités dans toute la zone du Lac Tchad, le relief (montagneux) lui constitue un ruban à la surveillance territoriale.

5.2. Un relief en défaveur de la sécurisation

Les éléments du relief tels que la montagne et la forêt peuvent parfois influencer la sécurité dans un lieu donné. Cette influence est manifeste dans le lac Tchad. En effet, les zones montagneuses entre le Cameroun et le Nigeria par exemple ont pendant longtemps servi de cachette¹¹⁸ aux malfrats qui tirent avantage de cette position qui joue en leur faveur afin de lancer leur assaut contre les localités proches. Les localités de Zeleved, Djibrilli et Hiteré dans le mayo tsanaga (Cameroun) par exemple, sont séparées des leurs voisins du Nigeria par la montagne qui fait obstacle à la lutte contre les Boko Haram qui en font de ces espaces leur base arrière.

Au nord-est du Nigeria, à environ 60 km au sud-est de Maiduguri, capitale de l'Etat de Borno, se trouve la forêt de Sambisa, en particulier la région montagneuse de Gwoda près de la frontière du Cameroun est utilisée comme lieu de refuge par le groupe terroriste Boko Haram, notamment lors de l'enlèvement des lycéennes de Chibok en avril 2014. C'est aussi dans cette

¹¹⁶ Boureima Alpha Gado, *Une histoire des famines au Sahel. Etudes des grandes crises alimentaires (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.47.

¹¹⁷ Saibou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, ... p. 155.

¹¹⁸ Abba Yaouba, 26 ans environ, étudiant (ressortissant de Mozogo/Mayo Tsanaga), Yaoundé, 07 septembre 2022.

forêt qu'est mort le leader de Boko Haram, Aboubakar Shekau, le 19 mai 2021 après avoir été battu en retraite par les combattants de l'Etat islamique en Afrique de l'ouest¹¹⁹.

II. EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

Depuis sa création en tant qu'organisation, le bassin du Lac Tchad fait face à plusieurs problèmes sécuritaires qui touchent à son intégrité et la stabilité de ses occupants (population). Des crises politiques au terrorisme, en passant par les conflits intercommunautaires, la sécurité s'est progressivement fragilisée.

1. Le Boko Haram

Depuis 2009, le monde connaît un nouveau groupe de terrorisme au nom de Boko Haram qui ne cesse de faire l'objet de débat dans les médias (télévision, radio et presse) et même dans les causeries de quartier. On ne cessera jamais de chercher à comprendre comment ce groupe a vu le jour et comment est-ce qu'il a évolué dans le temps et dans l'espace.

1.1. Aux origines de Boko Haram

Parler de la secte Boko Haram nécessite assez d'abstinence surtout lorsqu'il s'agit de donner la date exacte de sa naissance et les raisons qui ont conduit à celle-ci. Les avis des auteurs sont diversifiés sur sa date de création. Certains auteurs à l'instar de M-A. Pérouse de Monclos et A. Moussa Ibrahim parlent de la date de 2002 comme celle de la naissance du groupuscule qui allait devenir plus tard Boko Haram. D'autres à l'instar d'ONUOHA comme nous le fait savoir S.C. MATSINKOU TENEFOSSE, renvoient à une date plus ancienne que celle-ci, l'année 1995 lorsqu'il déclarait :

Exact date of origine of Boko haram is hard to determine. Some authors... identify 2002, as the year when the sect was created, while others (ONUOHA, 2010) consider 1995 to its year of birth. According to ONUOHA(2010), the origine of the sect date as far back as 1995, when Aboubakar Lawan established the « Ahlul sunna wal jama'al hijra » sect at the university of Maiduguri in Nigeria¹²⁰

On peut en déduire de cette affirmation que Boko haram puise ses origines du mouvement dénommé en arabe *Ahlul sunna wal jama'al hijra* qui signifie littéralement en français groupe

¹¹⁹ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/foretdesambisa> , consulté le 18 décembre 2022.

¹²⁰ S.C. Matsinkou Tenefosso, « The female combattant in Boko Haram », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017, p.

de sunnite et des personnes qui émigrent (pour la cause d'Allah) crée depuis 1995 par Aboubakar Lawan, dont Mohamed Yusuf ferait partir. Du temps de Mallam Lawan, ce groupuscule ne prêchait pas un islam politique et n'utilisait pas de violence, c'était juste un groupe ordinaire, c'est-à-dire un groupe d'enseignement qui s'intéressait à la méthode islamique.

C'est à partir des années 2000 que Mohamed Yusuf, un jeune kanuri âgé d'environ 30 ans (né le 29 janvier 1970 à Girgir dans l'Etat de Yobe) commence à prêcher au village, dans son Etat natale de Yobe voisin de celui de Borno¹²¹. Mais ce n'est qu'en 2002, après sa rupture avec le mouvement Izalat de Ja'afar Mahmud Adam, un groupe salafiste appelé *jama'at Izalat al bida'a wa iqamat as sunna*¹²² qu'on peut traduire en français par : « communauté de lutte contre l'innovation et pour le rétablissement de la tradition prophétique ». En effet Mohamed Yusuf était un élève formé par le mouvement *Izalat* sous le règne de Cheikh Ja'afar mais aurait décidé de quitter le groupe à cause de ses divergences idéologiques avec son maître.

Inspiré des leaders religieux des certaines orientations comme Ibrahim El-Zakzaky, Aboubakar Mujahid et d'une faction salafiste, il va former son propre groupe. Le groupuscule est dénommé par son fondateur Mohamed Yusuf : *jama'atu ahlul sunna lildawa'ati wal jihad* qui peut être traduit en français par : « la communauté des sunnites pour la expansion de l'islam et le djihad »¹²³ afin de véhiculer son message tel qu'il voulait. C'est à A. Moussa Ibrahim de nous renseigner lorsqu'il déclarait :

Tout commence en 2002 à Maiduguri la capitale de l'Etat de Borno, où le fondateur du mouvement, Muhammad Yusuf créa une mosquée couplée d'une école coranique. Ce complexe éducatif attire en masse les populations, notamment les pauvres et les jeunes sans emploi ayant abandonné l'université. Toute suite cette mosquée devient le fief du mouvement.¹²⁴

Ainsi crée, le mouvement va se faire des adeptes en détournant certains élèves du mouvement Izalat et les diplômés-chômeurs ainsi que des apprenants de sa mosquée nouvellement créée au profit du groupe. L'objectif étant dès le départ l'application de la charia et l'instauration d'un Etat islamique. Mais jusqu'en 2002, Yusuf ne faisait que prêcher même s'il est ferme dans son discours, le groupe n'était pas encore violent ou du moins n'était pas

¹²¹ M-A. Pérouse De Monclos, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou prestation sociale ? », question de recherche/CERI n°40, 2012.

¹²² <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Izala> , consulté le 27 décembre 2022.

¹²³ Cette traduction est de nous.

¹²⁴ A. Moussa Ibrahim, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de L'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », thèse de doctorat en science politique, Université Cote d'Azur, Octobre 2019, p.135.

dans la violence physique. Son discours trouve un large écho auprès d'une portion de la population (plus ou moins ignorante et ou analphabète) et dépasse même les frontières de son fief de Maiduguri. Il se déplaçait dans les villages pour la prédication et devenait de plus en plus populaire et suivi par des jeunes. Ses prêches enflammés vont engendrer un véritable trouble à l'ordre public et affaiblir progressivement les autorités nigérianes¹²⁵.

a) L'installation de la violence et la naissance du maquis

Le recours de Boko Haram à la violence peut s'expliquer par plusieurs éléments. D'abord, le mouvement commence à subir des représailles des forces de sécurité nigérianes. En effet, de 2003 à 2009, de violents heurts opposent les membres de son groupuscule aux forces de l'ordre. Ces heurts vont conduire à l'interpellation de Mohamed Yusuf en 2006 et sa identification comme leader spirituel des talibans nigériens, selon le journal *Libération*. Il fait l'objet d'une enquête pour avoir participé à des activités supposées illégales, mais l'instruction est abandonnée. A partir de 2008, la répression s'est amplifiée avec le renforcement du dispositif militaire par « l'opération flush »¹²⁶, une opération composée de l'armée, la police et la douane, mise sur pied par le Gouverneur de Borno Ali Modu Shérif qui entendait contrecarrer les actions de Mohamed Yousouf à qui il reprochait de hisser un ressentiment religieux contre son parti, l'ANPP.

Ensuite, l'interdiction d'activités de la secte. En effet, après un débat théologique entre Yusuf et plusieurs religieux de la ville de Bauchi où ses adversaires cherchaient à le discréditer¹²⁷, il aurait décidé de monter une expédition armée en représailles. Yusuf appelle à un changement de la démocratie et du « système éducatif qu'il juge incompatible avec l'islam, en coordonnant le 26 juillet 2009 les attaques simultanées de son groupe contre les autorités dans quatre (04) Etats au nord du pays. Les combats durent cinq jours et font entre 600 à 700 morts de deux cotées et aussi des civils.

Et enfin, l'exécution de Mohamed Yusuf le 30 juillet 2009 à Maiduguri par les autorités nigérianes vient empirer la situation. M-A. Pérouse disait à propos : « il importe de souligner combien l'exécution de Mohammed Yusuf a été une grave erreur stratégique. En créant un

¹²⁵ Mamoudou, « BOKO HARAM et le « phénomène guerrier contemporain » : entre actes terroristes et vellétés de déconstruction des frontières des pays du bassin du Lac Tchad », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017, pp. 143-159.

¹²⁶ M-A. Pérouse de Monclos « Boko haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *questions de recherche* N°40-juin 2012, p.17, sur <http://www.ceri-sciences-po.org>.

¹²⁷ A. Bello-Barkindo, « The sect that shook up the North », *Next*, 3 août 2009.

martyr, elle a en effet généré un courant de sympathie en faveur des victimes de la répression ... »¹²⁸

Tous ces éléments ont progressivement contribué au recours à la violence par les membres du Boko Haram désormais sous la direction d'Aboubakar Shekau qui remplace Mohamed Yusuf. La secte sera dorénavant connue sous le nom de Boko Haram qui vient de *book* en pidgin et Haram ou « interdit » en arabe. Cette expression signifie le rejet de l'enseignement perverti par l'occidentalisation.

a. Le règne d'Aboubakar Shekau et le terrorisme

Après la mort de Mohamed Yusuf, Aboubakar Shekau de son vrai nom « Abacha Abdullahi Geidam », alias « Darul Tawhid », alias « Damassack », né entre 1965-1975 à Shekau dans l'Etat de Yobe prend la tête de Boko Haram qui après l'insurrection de Maiduguri est entré dans la clandestinité. Dans un enregistrement vidéo publié en juillet 2010 sur le net, il se proclame chef de Boko Haram qui prend le nom officiel de « *jama'atu ahlus-sunna lidda'awati wal djihad* »¹²⁹ qui signifie littéralement groupe sunnite pour la prédication et le djihad. Son objectif était de relancer l'insurrection et « venger la mort de Yusuf ». Ainsi se multiplient les violences.

Au départ, les attaques du groupe étaient ciblées, ils étaient perpétrés contre les autorités (administrative et locale) et les institutions de l'Etat. Puis il (Boko Haram) s'attaque désormais aux églises pour orienter les violences dans le sens d'une guerre inter-religieuse (chrétiens-musulmans) afin de se faire la clientèle (nécessaire à l'agrandissement du mouvement) qui pourrait aussi leur donner asile en cas de difficulté. Cette stratégie a en effet contribué à la radicalisation de plusieurs jeunes (musulmans). Une fois le mouvement agrandi, ils se lancèrent à la violence généralisée, sans distinction confessionnelle ou tribale. C'est pourquoi entre juillet 2009 et février 2011, le mouvement Boko Haram a revendiqué 164 attaques : attentats suicides, exécutions et braquages perpétrés jusqu'au cœur de la capitale fédérale, Abuja ; neuf cent trente-cinq personnes ont été tués dont une très large majorité des nigériens de confession musulmane¹³⁰.

¹²⁸ M-A. Pérouse de Monclos « Boko haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? » ... p.17

¹²⁹ <https://ideas.respect.org>, consulté le 30 septembre 2023.

¹³⁰ Vicky A., « Aux origines de la secte Boko Haram », le monde Diplomatique, 2012, p.8

A partir de 2011, Boko Haram se renferme dans une stratégie plus destructrice en intégrant les engins explosifs dans ses assauts. La première expérience fut lors des attentats suicidaires du 26 août à Abuja, au siège des Nations Unis et le quartier général de la police¹³¹. Depuis cette date, les incursions dans les marchés, les attaques dans les églises ne font que se multiplier. A Gambaru-Ngala comme à Maiduguri dans l'Etat de Borno, les marchés de lundi ont à plusieurs reprises été la cible de Boko Haram qui vient non seulement semer la terreur mais aussi se ravitailler en vivres et en Homme par razzias.

Entre 2013-2014, des raids ont été menés dans plusieurs Etats par Boko Haram à l'aide des « *pick up* », des motos et des roquettes. Le plus dévastateur fut le premier attentat de Nyanya (19 avril 2014) qui a fait 75 morts et 141 blessés. Aboubakar Shekau le réclamait en s'adressant au président Goodluck Jonathan en ces mots : « nous sommes ceux qui ont organisé l'attentat de Abuja (...) nous sommes dans votre ville mais vous ne savez pas où »¹³². Dans une autre vidéo de 57 minutes datant du 5 mai 2014, il réclame l'enlèvement des 200 lycéennes dans le Nord-est : « j'ai enlevé vos filles. Je vais les vendre au marché... ».

L'usage des engins explosifs improvisés (IED) tels que les voitures piégées ou des attentats suicides autant que l'enrôlement des jeunes dans les rangs de la secte et la généralisation des menaces. Entre janvier 2014 et mars 2015, le groupe Boko Haram a mené environ 46 attaques qui ont entraîné la mort d'au moins 817 personnes dans l'Etat du Borno, ils (les Boko Haram) font usage des engins explosifs improvisés (IED), notamment sur les marchés, dans les réseaux de transport, des écoles et autres institutions publiques.

En 2014, Boko Haram a tué plus 4000 personnes, même si ce chiffre n'est pas vérifié, d'aucuns pensent qu'il est inférieur au chiffre réel. Pendant les trois premiers mois de 2015, les combattants de Boko Haram ont tué au moins 1500 civils¹³³. Le groupe a bombardé des cibles civiles dans tout le Nigeria, a attaqué des villes et villages du nord-est, et à partir de juillet 2014, a commencé à s'emparer des grandes villes. En février 2015, il contrôlait la majorité de l'Etat du nord-est (Borno), ainsi que l'Etat d'Adamawa, dans le nord et de Yobe dans l'est du pays. En août 2014, Aboubakar Shekau, le chef de la secte Boko Haram a proclamé l'instauration du

¹³¹ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/Bmanalyse/1074>, 30 septembre 2023.

¹³² AFP, « Nigeria : Boko Haram revendique le sanglant attentat d'Abuja », sur <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Aboubaker-Shekau>, 27 décembre 2022.

¹³³ « Notre métier est d'abattre, de massacrer et de tuer » Boko Haram fait régner la terreur dans le Nord-est du Nigeria », AFP 44/3060/2015.

califat sur ce territoire. Ainsi, des dizaines de milliers de civils étaient soumis au règne impitoyable de la secte.

Une fois le Nord du Nigeria paralysé, l'objectif de Boko Haram devient plus grand, celui de fonder un émirat. D'où l'extension des violences dans les autres pays du Lac Tchad à savoir le Cameroun, puis le Tchad et le Niger.

b) Au Cameroun

Selon l'International Crisis Group (ICG), la présence du groupe djihadiste dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun remonte au moins à 2011, mais, nous pensons qu'elle remonte à fin 2009 avec l'assassinat de Mohamed Yusuf qui a entraîné le déplacement des milliers de personnes fuyant la violence à Maiduguri, parmi lesquels les membres de la nébuleuse Boko Haram qui se sont infiltrés. Depuis février 2013, le Cameroun fait face aux menaces de Boko Haram contrairement à l'idée selon laquelle le groupe aurait commencé à attaquer le Cameroun après la déclaration de « guerre » à celle-ci par le Cameroun à travers la voix de son président Paul Biya, le 17 mai 2014 lors du sommet de Paris sur la sécurité au Nigeria. Owona Nguini affirmait à ce propos :

L'entreprise prophético-sectariste et criminalo-affairiste de terreur qu'est le Boko Haram a, depuis février 2013 multiplié des rapt ou enlèvements, raids ou razzias attaques conventionnelles ou symétriques et attentats suicides ou kamikazes sur le territoire camerounais, montrant qu'elle y menait de manière périodique et continue de « véritables coups de main paramilitaires et politico-militaire.¹³⁴

Ainsi, plusieurs éléments ont facilité la multiplication des attaques de Boko Haram au Cameroun mais, nous allons nous attarder sur quelques-uns.

- D'abord, la proximité géographique entre le Cameroun et le Nigeria. Le Cameroun partage environ 1690 km¹³⁵ de frontières avec le Nigeria, ce qui facilite malheureusement l'incursion de Boko Haram dans son territoire. En effet, l'impossibilité au plan militaire d'aligner les hommes tout au long de la frontière est une

¹³⁴ E. M. Owona Nguini, « La lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram / province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le bassin du Lac Tchad », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017, pp. 25-57.

¹³⁵ <https://fr.m.wikipedia.org>, consulté le 25 Septembre 2022.

grande difficulté pour l'armée de contrôler entièrement et efficacement les frontières d'une distance aussi longue avec son voisin.

- Ensuite, l'enrôlement de certains jeunes camerounais en situations de précarité ou pour d'autres raisons dans les rangs de BH et la considération du septentrion par Boko haram comme base arrière (de replie), cachette des armes achetées du Soudan et de la Libye. Par exemple, entre 2014 et 2015, d'importants stocks d'armes et de munitions ont été saisis dans certains quartiers de la ville de Kousseri (Mawak, Zawiya, etc.) par les forces de l'ordre après dénonciation faite par la population.
- Et enfin, les affinités religieuses et tribales ou familiales ont souvent favorisé des connivences qui permettaient aux terroristes de s'infiltrer dans le pays et de commettre les forfaitures.¹³⁶ En effet, certaines personnes servaient d'agent de renseignements au BH à cause soit de l'argent ou des liens (familiales) qu'ils ont avec les membres de Boko Haram.

Tous ces facteurs ont joué en défaveur de la sécurité. Ainsi, entre 2013 et 2015, le Cameroun a été la cible de plusieurs attaques, attentats suicides et enlèvement menés par Boko Haram dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun particulièrement dans les départements de Diamaré, du Logone et Chari, de Mayo Sava et de Mayo Tsanaga.

Tout commence par une série d'enlèvements orchestrée par Boko Haram contre des étrangers (occidentaux), résidents au Cameroun. D'abord celui des 7 français membres de la famille Moulin-Fournier, installés dans le parc national de Waza (Logone et Chari) ; qui sera libérée après deux mois de captivité. Ensuite, un autre français, le prêtre catholique Georges Vandenbeusch est enlevé en novembre 2013 ; suivi de deux prêtres italiens et une sœur canadienne enlevés à leur tour le 4 avril 2014 à Tcheré (Mayo Tsanaga), près de la frontière avec le Nigeria. En plus, les 16 et 17 mai 2014, dix chinois travaillant dans la région de l'Extrême-nord sont enlevés dans leur campement à Waza après une attaque qui a coûté la vie à un soldat camerounais¹³⁷.

Depuis mars 2014, plusieurs villes et villages de l'extrême-nord tels que : Bargaram, Fotokol, Bodo, Kousseri dans le Logone et Chari ; Amchidé, Limani, Kerawa dans le Mayo

¹³⁶ Souley Mane, « Acteurs de l'islam et guerre contre Boko Haram au Cameroun : acquis, limites et perspectives », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017, pp. 395-408.

¹³⁷ *Le monde* du 19 mai 2014, sur www.lemonde.fr

Sava, Nguetchéwé et Achigachia dans le Mayo Tsanaga et Maroua ont été victimes des attaques terroristes et kamikazes. Malgré le renforcement du dispositif militaire avec la création de RMIA 4 dans l'Extrême-Nord¹³⁸ avec Maroua comme poste de commandement ; la création des comités de vigilance¹³⁹ et le déploiement de militaires de la FMM.

Dans la nuit du dimanche 4 mai à lundi 5 mai 2014, la brigade de gendarmerie de la ville de Kousséri fut attaquée par les éléments de Boko Haram faisant un gendarme mort, ceci pour libérer un de leur arrêté par la gendarmerie.

Les 24 et 25 juillet 2014, le village Bargaram dans l'arrondissement de Hile-Alifa, département du Logone et Chari fut attaqué par un groupe d'environ 500 rebelles de Boko Haram contre un groupe de huit militaires avant l'arrivée des renforts. Selon RFI, 6 à 10 soldats camerounais ont perdu la vie dans l'attaque. Le 28 décembre 2014, Boko Haram lance une offensive simultanée contre cinq villes à savoir Guirvidig, Mokolo, Waza, Amchidé et Makary et le camp militaire d'Achigachia où 8 militaires sont disparus.¹⁴⁰

Le 4 février 2015, c'est au tour de Fotokol d'être attaqué après le déploiement d'un contingent de plus de 2000 soldats tchadiens dans la commune venus combattre au côté des militaires camerounais depuis le 28 janvier 2015 et qui avaient repoussé la secte qui occupait depuis 6 mois la ville de Gambaru Ngala (ville nigériane frontalière de Fotokol). Cette attaque qui a duré environ dix heures du temps est le plus meurtrier du département avec plus d'une vingtaine de militaires camerounais et tchadiens tués et environs 400 civils et 300 djihadistes morts selon *L'œil du Sahel* mais des personnes présentes à Fotokol parlent de 184 civils (identifiés) morts.

A partir de 2015, avec l'action de la FMM le groupe va perdre sa position, le mode opératoire va changer et l'usage des kamikazes et la pose de mine (explosive) va de plus en plus prendre place. Avec ce mode opératoire, la guerre devient asymétrique et le recrutement des jeunes par des BH sera intensifié. Ainsi, mercredi le 22 juillet aux environs de 13h30 GMT, deux attentats suicides (le premier au quartier Bamaré et le deuxième à l'entrée du marché central de la ville de Maroua) ont fait 11 morts et 32 blessés. Ceci intervient juste 10 jours après

¹³⁸ Décret présidentiel n° 2014/308 du 14 août 2014.

¹³⁹ Arrêté n° 00000019/AR/SG/DPOA du 2 juin 2014 du gouverneur de l'Extrême-Nord

¹⁴⁰ RFI, 30 décembre 2014,

celui de Fotokol du 12 de même mois, où deux femmes kamikazes ont fait 11 morts dont 10 civils et un soldat tchadien¹⁴¹.

Le Cameroun étant le voisin le plus proche de l'Etat de Borno, centre de gravité des attaques terroristes a enregistré plus de dégâts mais le Tchad et le Niger ne sont pas aussi épargnés des menaces terroristes.

1.2.Au Tchad et au Niger

Comme le Cameroun, le Tchad et le Niger étant des pays voisins du Nigeria ont aussi fait faces aux multiples attaques perpétrées dans leurs territoires par la secte Boko Haram qui entendrait les punir pour avoir envoyé leurs soldats à la combattre.

a) Au Tchad

Depuis 2015, le Tchad fait face à Boko Haram, d'abord au front sur les territoires camerounais et nigériens aux côtés des forces de la FMM sur le terrain depuis janvier, ensuite Boko Haram fait des incursions sur son territoire. En effet, tirant profit de l'histoire, de la géographie physique (proximité entre les deux pays et le relief) et humain (des liens socioculturels) et du dynamisme économique de cet univers lacustre, le groupe djihadiste qu'est le Boko Haram a trouvé le Lac Tchad comme un lieu de refuge face à la pression des armées de la région (FMM) et une manne financière¹⁴².

En plus de ces éléments qui font du Tchad un terrain propice aux menaces terroristes, on peut citer entre autres: les oppositions politiques qui ont fait de la province du lac un carrefour d'insécurité en faisant perdre aux autorités publiques tchadiennes, le contrôle de la zone ; la proximité culturelle (le lac fait partir de l'ancien empire Kanem-Bornou) et l'affinité qu'ont certains habitants de la région avec les djihadistes et le fanatisme religieux ; et l'enrôlement de certains anciens rebelles tchadiens au Boko Haram à cause de diverses raisons. Comme illustration à cette adhésion nous pouvons citer Mustapha Chad, ancien soldat tchadien qui aurait mené l'attaque de Boko Haram sur Gwoza dans l'Etat de Borno au Nigeria en aout 2014.¹⁴³

On date souvent l'arrivée de Boko Haram au Tchad au 12 février 2015, jour de la première attaque perpétrée par le groupe terroriste à Ngouboua, sur les rives du lac Tchad. En effet, la

¹⁴¹ www.france24.com, consulté le 31 décembre 2022.

¹⁴² ICG, *Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire*, Rapport Afrique n°246, 8mars 2017, p. 3.

¹⁴³ *Ibid.* p. 6.

nuit du 12 au 13 février 2015, un groupe des BH franchit le Lac Tchad à l'aide de trois pirogues motorisés et lance une attaque contre le poste de gendarmerie et incendie le village faisant état d'un mort et quatre blessés du côté de l'armée et deux morts et cinq blessés du côté des assaillants et quatre civils (dont le chef du village) morts.¹⁴⁴ Depuis cette date les attaques se sont multipliées aussi bien dans la province du Lac que dans la capitale Tchadienne.

C'est ainsi que le 15 juin 2015, N'Djamena la capitale tchadienne est frappée par attentat-suicide commandé par BH. En effet, Ces attaques visaient d'abord la direction de la sécurité publique et le commissariat central où deux kamikazes à pied se font exploser. L'école de police est ensuite touchée par un véhicule conduit par un kamikaze qui fait des nombreuses victimes. Un deuxième véhicule aurait ensuite explosé devant le portail de l'école alors que les élèves fuyaient les lieux. Ces attentats font 38 morts dont Trois kamikazes et une centaine de blessés¹⁴⁵. Aussi, Le 11 juillet, un homme dissimilé sous un voile intégral se fait exploser au marché central de Ndjama et fait selon la RFI 15 morts et 80 blessés. Puis, le 10 Octobre à Baga Sola, une ville situé à l'ouest du Tchad qui abrite des réfugiés nigériens, des attentats suicides font 41 morts dont 5 kamikazes¹⁴⁶. Qu'en est-il du Niger ?

b) Au Niger

Partageant une frontière d'une distance de 1497 km avec le Nigeria, le Niger faisait déjà face à d'autres groupes terroristes (Ansar-Addine, AQMI, etc.) dans le sahel avant d'être confronté au Boko haram en 2015.

Plusieurs facteurs en plus de la proximité géographique ont contribué à l'expansion des attaques du Boko Haram dans le territoire nigérien. D'abord l'important mouvement humain entre le Nigeria et le Niger depuis le début des violences au Nigéria en 2009 jusqu'en 2014. En effet, avec la prise de contrôle de Boko haram sur plusieurs localités nigérianes limitrophes du Niger, l'afflux des réfugiés rend difficile la surveillance territoriale au Niger. Ensuite, les complexités socioculturelles entre les populations de deux pays (les affinités qui rendent certaines personnes complices). Et enfin, la lutte acharnée que mènent les autorités nigériennes contre le terrorisme depuis janvier 2015 au côté du Nigeria, du Cameroun et du Tchad dans les rangs de FMM.

¹⁴⁴ Olivier Rogez, RFI, 13 février 2015.en ligne sur www.rfi.org

¹⁴⁵ www.rfi.org, consulté le 02 janvier 2023.

¹⁴⁶ www.unhcr.org , consulté le 1^{er} janvier 2023.

Tout ceci a ouvert la brèche au Boko haram, mais l'élément déclencheur reste le fait que le président nigérien Mahamadou Issoufou ait pris part à une cérémonie organisée par son homologue français François Hollande pour condamner l'attentat de CHARLIE HEBDO de janvier 2015. En effet, dans une vidéo datant du 20 janvier sur le net, le leader de Boko Haram Aboubakar Shekau s'adressait au président nigérien Issoufou en langue haussa dont la traduction en français signifie : « Mahamadou Issoufou, tu vas voir. Président du Niger, tu vas voir. Tu fais partie de ceux qui sont allés compatir avec le président français François Hollande, le petit-fils de Charlie ».

Depuis le 6 février 2015, date de la première attaque au Niger, les régions de Diffa et de Lac Tchad devenaient de plus en plus des théâtres des attaques terroristes menées par Boko Haram. Entre février et décembre 2015, les deux régions ont fait l'objet de multiples attaques. D'abord, le 20 février 2015, l'île Karamga (région du Lac Tchad) a été la cible d'un attentat faisant 23 morts dont 7 Soldats, un civil et 15 terroristes ; 4 soldats blessés. Ensuite, Le 25 avril, toujours à Karamga, un autre attentat contre une position militaire fait selon le journal le *Monde* environ 230 morts (46 soldats, 28 civils et 156 membres de Boko haram).

La région de Diffa a-t-elle aussi été victime des attentats. Le 17 juin 2015, plusieurs villages de Lamana et Ngoumeo ont été la cible des attaques faisant 38 civils morts (parmi lesquels 14 femmes et 14 enfants)¹⁴⁷. En plus, les 21 et 23 octobre 2015, Bolongorie et Abadam ont respectivement fait l'objet d'un attentat suicide (faisant 2 soldats tués, 4 blessés et 4 membres de Boko Haram tués)¹⁴⁸ et une attaque qui met fin à la vie de 2 soldats et 3 civils.

Par les Enlèvements, Kamikazes, pillages des biens et attaques ciblés, Boko haram a semé la terreur dans tout le bassin du Lac Tchad. Toutefois, il n'est pas la seule crise qu'a connue le Lac Tchad, d'autres crises à l'instar des crises politiques ont aussi existé.

2. Les crises politiques

L'histoire de l'insécurité dans le bassin tchadien a aussi été marquée par les crises politiques qui sont devenues à une époque vectrices d'instabilité non seulement politique mais aussi sociale et économique. Dès les indépendances, les premiers dirigeants africains ont fait face aux oppositions politiques issues des luttes d'indépendances. Si au Cameroun, il n'y avait pas eu d'accès à la magistrature suprême par coup de force, ce n'étaient pas pareil dans les

¹⁴⁷ www.rfi.fr, 19 juin 2015.

¹⁴⁸ *Ibid.*

autres pays du Lac Tchad (le Nigeria, le Niger et le Tchad). La situation sécuritaire au Niger entre le 15 avril 1974, date du premier coup d'Etat réussi, mené par Seyni Kountché et 22 février 2010, date du dernier coup d'Etat au Niger (jusqu'en 2015) qui amène Salou Djibo à la tête de l'Etat (avec 7 présidents qui se succèdent dont 4 arrivés par coup d'Etat) n'est pas négligeable dans l'étude de la sécurité dans le Lac Tchad.

2.1.Le Nigeria entre les généraux

Au Nigeria, les troubles politiques commencent à partir de 1966 avec le renversement du premier président Nnamdi Azikiwe le 15 janvier 1966 par un coup d'Etat de Johnson Aquiyi-Ironsi¹⁴⁹. Pendant environ 33 ans le pays vit une période de crise politique marquée par des coups d'Etat et successions de régimes militaires appelée communément en Haussa « *Moulkin soja* » qui littéralement signifie : « l'administration militaire ». Ce n'est qu'à partir de 1999 que le pays retrouve sa stabilité politique par voie d'élections avec l'arrivée au pouvoir d'Olusegun Obasanjo à sa tête, le 29 mai 1999. En plus des coups d'Etat, le pays a sombré dans une crise de cessation au nom de la « guerre de Biafra » entre 1967-1970, affectant ses voisins dont le Cameroun.

Le Nigeria n'est pas le seul pays du Lac Tchad à faire face aux crises politiques, son voisin le Tchad a aussi connu des longues périodes de troubles à caractère politique (les coups d'Etats, les rebellions armées et guerres civiles).

2.2.Les guerres civiles au Tchad

La situation sécuritaire au Tchad est troublée depuis les indépendances par des crises politiques : coups d'Etats et rebellions armées qui ont contribué au développement de l'insécurité dans le pays en particulier et tout le bassin Tchado lacustre en général. En 30 ans d'indépendance (1960-1990), le pays a connu 6 présidents de la république. En dehors de Ngarta Tombalbaye (1960-1975) et Lol Mahamat Choua (1979) qui sont arrivés à la magistrature suprême, l'un par les urnes et l'autre par un consensus (lors des assises de Kano 1 entre une dizaine de groupes armées), les restes ont accédé à la tête de l'Etat par coup de force.¹⁵⁰ Certains analystes politiques ont reparté les tensions de 1965 à 1982 en deux périodes représentant chacune une guerre civile.

¹⁴⁹ <https://www.linkedin.com/pulse/story-nnamdi-azikiwe-dr-imoka-ubochioma-1c>, publié le 26 octobre 2021.

¹⁵⁰ Robert Mamadi, « La production littéraire tchadienne écrite d'expression française : essai d'analyse sociologique », mémoire de Master ès Lettres, Université de Ngaoundéré, 2010, pp. 42-44.

La première guerre civile du Tchad s'est déroulée entre 1965 et 1979¹⁵¹. Elle dérive d'un soulèvement des nordistes contre le régime de Tombalbaye. En effet, la suppression des partis politiques au profit du parti unique en 1962 ; l'augmentation (quadruple) de la « taxe civique » entre 1965-1968 ; l'emprunt forcé payable en bétail et le mécontentement des certaines élites du nord enlevés du gouvernement en fin 1965 sont les événements déclencheur de cette guerre qui au début opposait les chefs rebelles (du nord) réunis au sein du FROLINAT contre le régime en place jugé (sudiste).

Il faut noter que le Tchad accède à l'indépendance dans un contexte d'opposition nord-sud héritée de la colonisation¹⁵². En effet, dès le départ, l'administration Tombalbaye était perçue par les nordistes (musulmans) comme une administration d'occupation, à cause de l'occupation de la majorité des postes de la capitale par des sudistes (chrétiens) alors que la capitale elle-même se situe au nord. C'est ainsi que le 13 avril 1975 Ngarta Tombalbaye fut renversé (tué)¹⁵³ par un coup d'Etat du Conseil Supérieur Militaire qui porte à la tête du pays le General Felix Malloum (emprisonné depuis 2 ans par Tombalbaye). Cependant, La mort de Ngarta ne va pas changer l'objectif des rebelles dirigés par Goukouni Oueddei et Hissène Habré (premier ministre de lors) qui vont s'emparer de la capitale le 12 février 1979¹⁵⁴, ne laissant que la chance de démissionner au General Malloum qui s'exile au Nigeria.

Malgré le gouvernement d'union nationale tchadienne (GUNT) formé à Kano, sous la conduite du Président Goukouni Oueddei avec Hissène Habré à la tête du ministre de la défense, la situation n'a pas changé, une seconde guerre civile éclate. Cette dernière opposa les FAN de Hissène Habré au FAP de Goukouni Oueddei entre 1979 et 1982. Celle-ci est la plus meurtrière et la plus mémorable des tchadiens sous « l'expression guerre de 9 mois ». Elle s'intensifie à partir de mars 1980 et s'achève par la victoire de Hissène Habré le 7 juin 1982 et l'exil de Goukouni Oueddei. A ce sujet, Joseph Domo déclarait : « En 1982, Hissène Habré fait main basse sur le pays en chassant Goukouni Oueddei de la capitale. Les troubles générés par la folie des hommes vont pousser des centaines des groupe à fuir »¹⁵⁵.

Hissène Habré semble réussir l'union du pays (le Nord et Sud) par sa force en matière de renseignement sous le contrôle de la DDR et le déploiement en armée mais il faut juste 8 ans

¹⁵¹ [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/guerre-civile-tchadienne-\(1965-1979\)](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/guerre-civile-tchadienne-(1965-1979)), consulté le 30 novembre 2022.

¹⁵² Joseph Domo, *LES RELATIONS ENTRE FRONTALIERS* : Cameroun-Tchad, ... p. 151.

¹⁵³ « La journée du 13 avril a été fatale pour le premier président tchadien », www.Tchadinfos.com, 13 avril 2020.

¹⁵⁴ www.sahistory.org.za, consulté le 5 mai 2022.

¹⁵⁵ Joseph Domo, *LES RELATIONS ENTRE FRONTALIERS* : Cameroun-Tchad, ... p. 09.

pour qu'il soit aussi mis de côté par son aide de camp. Le 1^{er} décembre 1990, Idriss Deby Itno à la tête du Mouvement Patriotique pour le Salut (MPS) s'en sort victorieux de son mentor et s'empare de la capitale. La voie possible à Habré était la traversée du Logone avec sa famille pour se trouver à Kousseri.¹⁵⁶ Bien qu'il soit le régime qui a le plus duré (1990-2021), le règne de Deby n'a pas échappé lui aussi aux troubles. Déjà en 1993, Amnesty International-Tchad décrivait la situation du Tchad dans son rapport intitulé « cauchemar continue » en ces termes : « Depuis 1965, le Tchad ne parvient pas à rompre avec la violence parce que la force armée y est considérée comme le seul moyen de résoudre les différends politiques et que jamais les responsables d'atrocités n'ont été traduits en justice »¹⁵⁷.

Cette déclaration intervient juste après deux ans de régime Deby qui fera face à plusieurs tensions dont la plus médiatisée (jusqu'en 2015) reste la rébellion de Tom et Timan Irdimi associé à Mahamat Nouri qui prennent d'assaut la capitale tchadienne les 2 et 3 février 2008, où le régime Deby fut sauvé de Justesse.

Toutes ces crises politiques qu'a connues le Tchad jusqu'au début des années 1990 considérées par certains analystes comme « le drame Tchadien » ont quelquefois contribué au développement du banditisme dans le bassin tchadien.

3. Le banditisme dans la région du Lac Tchad

Le banditisme peut se définir selon le dictionnaire de Français *Larousse* comme l'ensemble d'actes criminels commis dans une région donnée ou un pays. Le grand banditisme quant-à-lui est l'ensemble des actes de banditisme les plus graves tels que les vols à main armée, commis généralement par des criminels agissant de manière organisée. On distingue plusieurs types de banditisme à savoir le « banditisme culturel » ; la criminalité urbaine et le banditisme rural et transfrontalier connu généralement sur le nom de « coupeurs de route » qui sera abordé dans cette partie.

Les coupeurs de route sont des personnes organisées en groupe pour commettre des actes de banditismes dans les périphéries, comme pour rappeler aux Hommes que « tout ne peut être parfait dans ce monde d'ici-bas ». Ces individus sans foi ni la loi naviguant au gré de leur folie déprédatrice sont une véritable menace pour la sécurité des biens et des personnes. Profitant de

¹⁵⁶ Joseph Domo, *LES RELATIONS ENTRE FRONTALIERS ...*, p. 9.

¹⁵⁷ Amnesty International, « Tchad : le cauchemar continue », AFP n° 20/005/1993, 31 mars 1993, en ligne sur www.amnesty.org.

la porosité des frontières entre les pays du Lac Tchad, ces Hommes qui ne vivent que sur le dos des autres opèrent dans les villages et les routes qui mènent dans les marchés avec des flèches, armes à feu et d'autres moyens pouvant neutraliser leur cible (civils, voyageurs, commerçants, vendeurs de bœufs, etc...).

Plusieurs facteurs dont les crises politiques que traverse le Lac Tchad depuis la première décennie d'indépendance ont contribué au développement de ce phénomène. D'abord les crises politiques du Tchad de 1965 à 1990 qui ont entraîné la circulation non seulement des personnes (refugiés) mais aussi la circulation des armes ; ensuite la guerre civile du Nigeria de 1967-1970 qui a généré des vecteurs de la grande criminalité à cause de la dissémination des armes et de la colère des démobilisés sans emplois¹⁵⁸, qui sont des facteurs nourriciers du banditisme transfrontalier.

Entre les années 1970- 1990, le banditisme était pratiqué par des personnes de mauvaise foi ou du moins des impatients (qui ne supportaient pas la galère) qui le faisaient dans la plupart des cas pour la survie. En effet, à partir de 1973, le lac Tchad connaît un changement climatique qui occasionne la sécheresse par conséquent la réduction d'espaces pastoraux, causant ainsi la concentration des éleveurs et des travailleurs saisonniers dans les abords du Lac. Cependant, La baisse des certaines ressources (poissons, terres fertiles, etc.) a poussé certaines personnes dans une compétitivité non équitable (la violence). D'aucuns trouvent le vol comme un moyen de subsistance comme le déclarait Saibou Issa : « D'autres immigrants de la sécheresse semblent s'être convertis directement dans le banditisme »¹⁵⁹. Ainsi, ils deviennent des nouveaux recrues des bandes organisées afin de mener des attaques d'envergures à la fin des quels ils participeront au partage du butin.

Entre 1990 et 2000, le phénomène du banditisme rural prend une autre ampleur et devient plus développé. Place maintenant au banditisme d'entreprenariat. En effet, les années 90 apparaissent comme l'âge d'or des grandes embuscades dans le bassin Tchado lacustre en général, et les routes du septentrionale Camerounais en particulier. Nulle décennie ne fut aussi unanimement reconnue comme une période d'insécurité endémique que cette décennie.

La chute du président Habré en 1990, les affrontements interethniques dans le Logone et Chari (extrême-nord du Cameroun) en 1992 et plein d'autres éléments ont été des facteurs

¹⁵⁸ Saibou Issa, *Les coupeurs de route : histoire du Banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, ... p. 153.

¹⁵⁹ *Ibid.* p. 159.

déterminants dans cette montée du banditisme. Tellement la criminalité était généralisée, on ne pouvait faire confiance à personne pour lui parler de ses affaires de peur que l'information soit véhiculée partout ailleurs.

A l'intérieur même du département du Logone et Chari, les attaques étaient régulières sur les axes : Maltam-Fotokol en direction du Nigeria (principale destination des commerçants), Bodo-Blangoua vers le Lac Tchad, Logone Birni-Zina en direction des zones des pâturages¹⁶⁰ et waza-Maltam sur l'axe Maroua-Kousseri. Ils opèrent de plusieurs manières : ils demandent de rançon ou razzient les bœuf et les céréales qu'ils vendraient à vil à leurs receleurs qui sont parfois eux même les chefs de gangs (habillés en homme d'affaire dont les affaires marchent parfaitement même quand tout le monde pleure le marché). Sur les routes, l'embuscade était tendue soit à l'aide d'un tronc d'arbre avec quoi la route était barrée ou des tirs de balle contre le véhicule pour demander au chauffeur de s'arrêter. Puis les fouille sont effectuées, le voyageur déprimé de ses biens (argent et objets de valeur) et malheur à celui qui n'aura rien à donner car il risque parfois de se faire tatouer (l'aide du couteau) son corps.

La situation était devenue si alarmante qu'au milieu des années 90 les autorités tchado lacustres ont mis sur pied des forces spéciales pour renforcer la sécurité. Au Cameroun, la force communément appelée « Anti-gants » est née, et *l'opération nomade* est mise sur pied pour combattre le Banditisme dans le Logone et Chari afin de ne pas entendre parler des attaques de Garba Radjil (le bandit le plus redouté sur l'axe kousseri-Fotokol) ou de passer aisément sur Zigué-Zigagué (l'axe le plus attaqué par des bandes armées) longeant la frontière entre le Cameroun et le Nigeria. Ce pendant au Tchad, le RAID (Recherche, Assistance, Intervention et Dissuasion) a vu le jour par décret présidentiel de Janvier 1997 autorisant l'exécution des voleurs. Ces forces ont réussi à apaiser la situation même si dans les années 2000 il y'a eu résurgence du banditisme. Mais la criminalité dans le Lac Tchad n'est pas constituée que du vol, les conflits intercommunautaires dans le Logone et Chari en font aussi partir.

4. Les affrontements interethniques dans le Logone et Chari

L'histoire de l'insécurité dans le Lac Tchad est aussi l'histoire des multiples affrontements intercommunautaires particulièrement dans le Logone. En effet, le département du Logone et Chari était devenu un espace propice au développement des conflits de nature

¹⁶⁰ Saibou Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », in *POLITIQUE AFRICAINE*, n° 94, 2004/2, pp. 82-104, en ligne sur www.cairn.info.

tribale. Depuis la création de la CBLT, le Logone et Chari a enregistré plusieurs affrontements interethniques opposant les Arabes Choa aux Kotoko; les Arabes Choa entre eux et les Kotoko aux Mousgoum/massa classant la rive gauche du Chari dans la liste des zones à risques au début des années 1990¹⁶¹.

4.1.Conflit Arabes Choa-Kotoko de 1992

En janvier 1992, un conflit intercommunautaire opposa les Arabes Choa aux Kotoko dans la ville de Kousseri, chef-lieu du département du Logone et Chari (Extrême-nord Cameroun). En effet, ce n'est pas le premier heurt entre les deux communautés, ils ont connu d'autres affrontements avant celui-ci comme le souligne Antoine SOCPA :

L'affaire Dollé ouvrira les vannes à une série d'épisodes de guerres tribales dans le Logone et Chari. Au-delà de leurs causes immédiates et officielles, les heurts interethniques ou interprétés comme tels entre Arabes Choa et Kotoko de Mbeung (1989), de Goulfeï (avril 1990), de Maltam (Juillet 1990) et de Kousseri (janvier 1992, décembre 1993 et mars 1994) ont leurs origines dans l'histoire politiques, économique, sociale et culturelle¹⁶².

De cette affirmation, on note non seulement qu'il y'avait des tensions entre les deux communautés avant celle de 1992 à Kousseri notamment à Maltam et à Goulfeï deux ans avant ; mais aussi d'autres à Kousseri, après 1992 (1993 et 1994).

Il est très difficile pour nous de rappeler avec précision les causes du conflit de janvier 1992 opposant Arabes Choa aux Kotoko à Kousseri. Des témoins approchés de deux côté nous donnent des informations non vérifiables. Chaque communauté rejette la responsable sur l'autre. Mais, à la lecture des sources disponibles, produites par certains auteurs comme Antoine Socpa (2002), Saibou Issa (2010, 2012), et des informations fournies par certains religieux (jugés neutres), nous avons scindés les causes en deux, à savoir les causes immédiates et les causes lointaines.

Comme cause immédiate nous avons les premières élections législatives multipartites de mars 1992. En effet, en fin janvier, les élections s'annonçaient et il fallait s'établir des cartes d'électeurs afin que le jour-j chacun puisse faire le geste déterminant pour son candidat par le vote. Ainsi, la compétition était déjà ouverte. Cependant, intervient un malentendu entre les

¹⁶¹Saibou Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », in *POLITIQUE...*

¹⁶² Antoine Socpa, « LES PROBLEMES ARABES CHOA-KOTOKO AU CAMEROUN : ESSAI D'ANALYSE RETROSPECTIVE A PARTIR DES AFFRONTEMENTS DE JANVIER 1992 », in *The African Antropologist*, vol 9, n° 1, Mars 2002, pp. 66-83.

deux communautés appartenant à deux partis politiques opposés (les Kotoko à l'UNDP et les Arabes Choa au RDPC) qui tournera mal. Une hypothèse va très loin en relatant la fait que les Arabes Choa (militant pour le RDPC) auraient refusé que les Kanuri (alliés des Kotoko à l'UNDP) se fassent établir les cartes d'électeurs sous prétexte qu'ils seraient des étrangers, ce que les Kotoko n'acceptèrent pas, d'où le déclenchement des conflits tandis qu'une autre, partagée par Antoine Socpa révèle :

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les massacres horribles de Janvier 1992 à Kousseri ont commencé à partir d'une dispute sur la distribution frauduleuse des cartes électorales. Des cartes d'électeurs auraient été distribuées gracieusement aux populations arabes non camerounaises (Tchad, Nigeria) avec la complicité des Arabes Choa du Logone et Chari, ce qui aurait provoqué la colère des Kotoko.¹⁶³

Tout compte fait, il est à noter que le calcul politique fut la cause immédiate des évènements de 1992, bien que les différends existent déjà.

Quant à la cause lointaine du conflit, l'histoire raconte que, les arabes Choa (allochtones) et les Kotoko (autochtones) ont depuis la période précoloniale entretenu des relations d'opposition. En effet, c'est depuis l'occupation des certaines localités Kotoko par Rabah entre les années 1882 où les arabes entendaient prendre les commandes jusqu'à la mort de celui-ci en 1990 que les problèmes commencent. Cette division est entretenue durant la période coloniale où le colon avait porté son choix sur les Kotoko puis au lendemain des indépendances avec Ahmadou Ahidjo qui aurait privilégié les chefs traditionnels dans sa politique administrative¹⁶⁴. Mais, en 1982, Paul Biya accède à la magistrature suprême et décide après le coup d'Etat d'avril 1984 de reconstruire ses réseaux clientélistes en s'appuyant sur les pouvoirs de lamibés et des Arabes Choa et laissant les Kotoko dans l'opposition (avec l'avènement du multipartisme), ce qui aurait contribué à consolider la division entre les deux communautés même après 1992 (1993, 1994 à Kousseri).

Pendant au moins trois jours, la ville de Kousseri était dans un bain de sang : pillages, tueries et la destruction des biens étaient au rendez-vous¹⁶⁵. Quel horrible période ! Traumatisme, peur, et famine étaient le vécu de certains enfants et femmes qui ont vu leurs proches assassinés devant eux. Pas de voyage, ceux qui venaient d'extérieur étaient stoppés par

¹⁶³ Antoine Socpa, « LES PROBLEMES ARABES.... », p. 80.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Fanta, commerçante, âgé d'environ 70 ans, Kousseri, 24 septembre 2022.

les forces de défense et conduits au camp militaire à l'entrée de la ville comme nous le décrivont ces deux commerçantes :

Ça a commencé un mercredi, le jour du marché de Mpade (Makary). On était au marché, soudain, on nous annonce la guerre entre Arabe et Kotoko à Kousseri. Ayant laissé nos enfants à la maison, nous avons décidé de rentrer, mais, arrivé à Kousseri, on nous conduit au camp militaire où on est resté jusqu'à Samedi (la fin des affrontements) avant de rejoindre la maison. La ville était morte, les routes étaient vides. C'était l'heure du décompte¹⁶⁶.

4.2.Conflits Kotoko-Mousgoum/massa

Les kotoko et les Mousgoum/massa sont deux peuples présent sur les deux rives du Chari (au Cameroun et au Tchad). Elles sont des communautés qui vivent essentiellement de la pêche et de l'agriculture. Ces deux communautés liées par l'histoire et la Géographie, ont parfois préféré des conflits intercommunautaires pour résoudre leurs problèmes au lieu du dialogue. En effet, depuis les années 2000, les deux communautés ont connu plusieurs différends que nous avons classés en deux catégories à savoir des conflits fonciers et des conflits halieutiques.

a) Conflits fonciers

Dans cette catégorie, nous avons les affrontements de Kousseri au sujet de l'accès à la terre. En effet, le 4 juin 2015, les Kotoko et Mousgoum/Massa se livraient à un affrontement au sujet d'une parcelle de terre à Kawadji (quartier situé à la sortie de Kousseri vers Logone Birni), précisément dans l'espace communément appelé « SEMRY » comme le souligne un *rapport de l'étude sur les conflits et mécanismes de résolution des conflits à l'extrême-nord* :

La cause du conflit est le partage d'une parcelle de terre de près de 500 hectares, située à Kawadji, concédée par le gouvernement du Cameroun au HCR afin d'accueillir les réfugiés tchadiens lors de la guerre civile qui éclate en 1979. Avec la stabilité retrouvée du Tchad, l'Etat du Cameroun décide de retourner l'espace à l'usage des populations dans le cadre d'une répartition fondée sur les équilibres des groupes ethniques historiquement établis¹⁶⁷.

Il est à préciser que cette parcelle avait déjà fait l'objet d'un affrontement en mai 2014 entre les deux communautés d'une part et d'autre part des tensions au sein de la communauté Kotoko elle-même.

¹⁶⁶ Entretien avec deux anciennes commerçantes à Kousseri, le 03 Septembre 2022.

¹⁶⁷ www.assessments.hpc.tools, le 12 janvier 2023.

b) Les conflits halieutiques

On enregistre ici, les affrontements entre les kotoko et les Mousgoum/Massa, en janvier 2007 dans le district de Zina (aujourd'hui arrondissement) causés par l'accès aux ressources halieutiques. En effet, tout serait parti d'un accrochage entre les pêcheurs Kotoko et Mousgoum, qui a eu lieu le 4 janvier dans un point d'eau situé à l'intérieur du Parc de Waza.¹⁶⁸ Toutes les deux communautés exploitaient cette marre d'eau pourtant interdite aux activités de pêches. Cet affrontement a fait au moins huit morts selon les autorités administratives du département.

En dehors de ces deux types de conflits, ils se sont aussi affrontés pour des problèmes de souveraineté entre mars-avril 2006, à Lahaye à cause de la succession à la tête de la chefferie du village céans.

En somme, l'insécurité dans le bassin du Lac Tchad est le résultat de plusieurs facteurs (politiques, économiques, socio-culturels et environnementaux) liés entre eux. Les oppositions politiques héritées de la colonisation, la pauvreté née des crises économiques des années 1980 et la dévaluation du FCFA, les sécheresses, la sous-scolarisation et le chômage, sont entre autres les principaux mobiles des crises sécuritaires qui se succèdent, faisant du Lac Tchad un espace criminogène où persistent les crises politiques (coups d'Etat et rébellions armées), les conflits intercommunautaires et le terrorisme aux effets multiples.

¹⁶⁸ www.cameroon-info.net, le 12 janvier 2023.

**CHAPITRE 3 : L'IMPACT DE L'INSECURITE DU BASSIN
TCHADIEN DANS LE LOGONE ET CHARI**

Les différentes crises auxquelles la région du Lac Tchad fait face depuis 1964, ont été n'énormes effets. Que ce soient les rebellions armées et guerres civiles, les conflits intercommunautaires, ou le terrorisme (Boko Haram), ces crises sécuritaires ne sont pas passés sans laisser des traces dans toute la région en général et dans le Logone et Chari en particulier. Ce chapitre s'intéresse à l'impact de celles-ci (les crises) sur le Logone et Chari. Il s'étale sur trois (03) principaux plans à savoir : le plan économique, le plan socio-culturel et humanitaire et le plan militaire/sécuritaire.

I. SUR LE PLAN ECONOMIQUE

L'évaluation de l'impact économique de l'insécurité du Bassin tchadien dans le Logone et Chari revient à faire le bilan des celles-ci dans les domaines des transports, du commerce, du secteur agropastoral, du tourisme et le secteur des finances (banque, impôts, etc.), principaux piliers de l'économie départementale.

1. Dans le domaine des Transports

Les crises socio-politiques dans le bassin du Lac Tchad ont beaucoup impacté le domaine des transports. De la piraterie maritime à la limitation des voyages, les effets de l'insécurité dans ce domaine (que ce soit sur le transport fluvial terrestre) sont énormes.

1.1.La piraterie fluviale et l'interdiction de navigation sur le fleuve Logone

Le transport fluvial étant le plus ancien type de transport et le plus utilisé pour relier les localités du Logone et Chari situées aux abords du Lac Tchad à l'exemple de Blangoua et Darak, à celles des pays voisins (le Nigeria et le Tchad) afin d'acheminer leurs marchandises vers l'extérieur n'a pas échappé aux effets de l'insécurité que connaît le bassin du lac Tchad depuis les années 1965.

D'abord, avec la guerre du Biafra de 1967 et les guerres civiles du Tchad de 1979 à 1990, le transport fluvial connaît le phénomène de la piraterie. En effet les pirogues ou Bac transportant des marchandises étaient régulièrement attaquées par des groupes organisés (pirates maritimes)¹⁶⁹ installés (ou exilés) aux environs du Lac afin de commettre leurs forfaits.

¹⁶⁹ Saibou Issa, « l'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », in *Politique Africaine*, 2004/2, n° 94, pp. 82-104, en ligne sur www.cairn.info.

Ensuite, l'interdiction de naviguer sur le Logone imposée par les autorités Tchadiennes et la fermeture de la voie fluviale reliant Ndjama à Kousseri après l'invasion rebelle de la capitale tchadienne (Ndjamena) en février 2008 ont affaibli le transport fluvial et les activités piscicoles qui sont un « gagne-pain » de plusieurs familles (pêcheurs ou piroguiers), en réduisant l'espace de navigation.

Et enfin, avec l'avènement de Boko Haram certaines cours d'eaux (fleuves) qui permettaient de transporter la marchandise en saison pluvieuse à l'instant de celles quittant de Fotokol à Tilde en passant par Afadé sont interdites de navigation, ce qui a entraîné la difficulté de ravitaillement en vivres vu que le transport terrestre connaît lui aussi des difficultés.

1.2.La limitation des voyages

Le transport terrestre dans l'extrême nord en générale et le Logone et Chari en particulier a toujours été influencé par la situation sécuritaire qui prévaut dans le bassin tchadien ; ce qui a parfois valu à la limitation des voyages. Cette dernière fut provoquée par des situations sécuritaires des années 1990, liées au changement de régime au Tchad et le conflit Arabes Choa-Kotoko (1992), suite auxquels le phénomène de coupeur de route s'est accru. En effet, le système de convoi qui consiste à faire le départ de tous les véhicules de transport conjointement afin limiter les risques influence malheureusement sur le nombre de voyages par jour car, après le départ commun, il n'était pas autorisé d'autres départs. Saibou Issa déclarait à propos :

Par une matinée de septembre 1995 (...) vers 11 heures, un coup de sifflet annonce l'embarquement ... Quelques secondes auparavant, un autobus s'est immobilisé à l'ombre d'un arbre. Des éléments des forces de maintien de l'ordre en ont jailli... tenue de combat, casque de guerre sur la tête, fusil à l'épaule, grenades et pistolet à la hanche, chargeurs dans les poches ou munitions en bandoulière, gilet pare-balles couvrant le torse. C'est l'escorte (...) tous les usagers de la route en partance pour Kousseri se rencontre au lieu-dit Florina, à la sortie nord de Maroua. Sous bonne escorte le convoi s'ébranle... Le convoi s'arrête au centre de la cité touristique à l'heure de de la prière musulmane de la mi-journée. Depuis quelques minutes, le convoi venant de Kousseri en sens inverse attend au croisement¹⁷⁰.

Ce système qui avait pourtant cessé dans les années 2000 avec notamment la naissance de Bataillon léger d'infanterie (BLI) qui vient avec l'objectif de lutter contre le grand banditisme, a regagné place avec l'avènement des Boko Haram.

¹⁷⁰ Saibou Issa, « l'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », in *Politique...*

En 2014, le transport entre Kousseri et Maroua fut totalement interrompu pendant quelques semaines à cause des attaques de Boko Haram et les enlèvements qui devenaient récurrentes sur la route. Après deux semaines de chômage, certains chauffeurs des agences de voyage comme Touristique Express, avaient décidé de créer une autre ligne en passant par Logone Birni, menant à Maroua. Il s'agit en effet du tronçon Kousseri- Logone Birni-Zina-Mazra-Maga-Maroua. Sur cette ligne le transport était non seulement couteux (il passe de 6000 FCFA à 10000 FCFA)¹⁷¹ mais aussi impossible pendant la saison pluvieuse. C'est pourquoi après quelques mois de suspension, le transport sur la nationale N°1 reliant Kousseri à Maroua par Maltam reprend mais avec l'instauration du « système de convoi ». Même avec la reprise des activités sur la route principale, on enregistrait moins de départ. Selon Abaicho Chetima, ancien chef d'agence de Voyage Touristique Express de Kousseri :

À la reprise des activités sur la nationale N° 1, il y'a diminution de nombre de départ par jour, l'agence Touristique Express de Kousseri qui avait entre 15 à 17 départs par jour, n'a maintenant que 5 à 8 départs. Tout ça parce que certains chauffeurs ont refusé de faire cette ligne et quand on a essayé de les obliger, ils ont démissionné. En plus, le manque des passagers et le mauvais état de la route ont contribué à cette diminution¹⁷².

De cette affirmation, on note que les agences de voyages ont enregistré en moyenne une baisse de plus de 40% de leur revenu par jour dans le département. Déjà en 2014, ils déclaraient une baisse de plus de la moitié de leur chiffre d'affaire en moyenne.

Sur les routes secondaires, vitale pour l'économie départementale voire régionale à l'instar du tronçon Kousseri-Fotokol, affaiblies depuis 2012/2013 à cause de la fermeture des frontières du Nigeria connu sous le fameux « *border closed* ». En effet, le transport dans cette zone était suspendu en 2014 (avec l'occupation de Gambaru Ngala par Boko Haram, le 24 aout 2014) et ne reprendra qu'à partir de 2016. Alors qu'avant Boko Haram, selon Karaga Alifa, ancien chauffeur et membre du syndicat des transporteurs de Fotokol, les départs officiels de Fotokol pour Kousseri étaient entre 10 à 20 véhicules (504) de transport interurbain, et à plus de 10 gros porteurs (dix roues/ Mack) par jour hormis les autres véhicules non déclarés ou identifiés¹⁷³. Hélas, même à la reprise, ces routes n'auront pas la même affluence car le transport a connu une reconfiguration.

1.3.La reconfiguration du transport

Avec les attaques répétées de Boko Haram sur les routes et la fermeture des frontières entre le Nigeria et Cameroun, notamment Ngala-Fotokol, ajouté au mauvais Etat de la route,

¹⁷¹ Abaicho Chetima, 43 ans, chef d'agence de voyage Djama'are, Kousseri, 18 octobre 2022.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Karaga Alifa, 68 ans, ancien transporteur, Fotokol, 22 octobre 2022.

les corridors Banki-Mora-Kousseri-N'Djamena ; Douala-Kousseri-Ndjamenana et Maiduguri-Fotokol-Kousseri-Ndjamenana ont été abandonnés par certains transporteurs et transiter pour emprunter d'autres lignes contournant le Logone et Chari. Il s'agit par exemple, des corridors Douala-Moundou-Ndjamenana pour le transport des marchandises et même des personnes ; la route du Niger pour relier le Tchad, principal usager des routes du Logone et Chari au Nigeria ; et Mubi-Garoua-Bongor¹⁷⁴. Tout cela a fortement influencé le transport dans le Logone et Chari qui emploie environ 50% des personnes actives. La commune de Fotokol dont l'économie est tributaire du transport est la plus touchée par cette configuration, on enregistre entre 2014-2016 aucun gros porteur sur route et entre 0 et 2 petits véhicules par jour. C'est pourquoi la majorité des chauffeurs qui faussait la route Fotokol-Kousseri ont abandonné pour se débrouiller ailleurs, dans le domaine de Mototaxis par exemple.

1.4.L'interdiction des motos

Depuis l'attaque de la brigade terre de Kousseri en mai 2014, les motos sont totalement interdites de circuler hors des villes et à l'intérieur même des villes, elles l'étaient entre 20h et 6H du matin. En effet, cette décision visait à contrecarrer les actions de Boko Haram qui pour la plus part se font à moto. Elle est aussi appuyée par le Tchad qui interdit à son tour le 26 mai 2014, la traversée du pont de la vie (pont Ngueli), reliant la ville de Kousseri (chef-lieu du Logone et Chari) à sa voisine N'Djamena (Tchad) comme disait Saddam Ahmat :

Depuis ce matin, les motocyclistes ont été interdits de traverser le pont Ngueli joignant les deux pays voisins le Cameroun et le Tchad. Les tensions sécuritaires liés aux dégâts causés par Boko Haram laissent les autorités camerounaises et tchadiennes dans une extrême vigilance face à la progression du terrorisme aux portes du Tchad et à l'intérieur du Cameroun. Des arrestations ont été effectuées surprenant un homme portant sur lui plusieurs « bombes lacrymogènes » à Kousseri¹⁷⁵.

Si à l'intérieur du Logone et Chari, la décision est revue à partir de 2017, elle reste inchangée sur la traversée du pont Ngueli jusqu'au moment où nous l'écrivons. Ainsi, Plusieurs familles deviennent victimes de cette décision. En effet, avant cette interdiction, N'Djamena et Kousseri ne faisaient qu'une seule ville, certains habitants de Kousseri allaient plusieurs personnes allaient travailler à Ndjamenana le matin et rentraient le soir et inversement. Plusieurs activités à savoir les transports des fruits et légumes (communément appelé « marché mondial »), le transport des personnes d'un côté à l'autre se faisaient à moto et permettaient à

¹⁷⁴ Abadam, 44 ans, chauffeur, Ndjamenana, 23 septembre 2022.

¹⁷⁵ Sadam Ahmat, *alwidainfo* du 25 mai 2014.

plusieurs familles dans la ville de Kousseri de subvenir à leurs besoins. Or, avec cette décision les weekends n'existent plus, les mécaniciens, les coiffeurs, les peintres et les techniciens en générale sont en chômage et certains ont même migré de l'autre côté à la recherche des potentiels clients.

En plus de cette interdiction qui réduit les activités, les motocyclistes doivent encore faire face à la concurrence des réfugiés venus du Nigeria qui supplantent désormais le secteur de « benskiueur » appelé communément « *clando* » dans le département. Ces étrangers représentaient près de la moitié de « benskiueurs » dans la ville de Kousseri.

Tous ces facteurs dérivés de l'insécurité ont contribué à la destruction du domaine des transports. Néanmoins, on note quelques nouveautés dues à l'avènement de Boko Haram. Il s'agit d'abord de l'avènement d'un nouveau mode de transport sur la route Kousseri-Maroua. Ce mode appelé communément « Orange Money » du fait de sa rapidité est un transport qui se fait à l'aide des petits véhicules (Peugeot 504) dont la majorité des chauffeurs sont des anciens chauffeurs de la ligne Fotokol-Kousseri qui ont décidé de créer une autre ligne après la baisse des activités sur l'ancienne ligne.

Ensuite, on a la naissance des parkings-motos (lieu de gardiennage des motos) au niveau des frontières. Ces parkings sont en effet une idée des anciens « benskiueurs » qui ont trouvé un moyen de contourner l'interdiction des motos sur le pont Ngueli en mettant à la disposition des usagers des motos en location qui leur permettront de faire leurs courses de l'autre côté (N'djamena). Ainsi le transport affaibli, que reste-il du commerce ?

2. Sur le plan commercial

De sa position stratégique, entre le Nigeria et le Tchad, le Logone et Chari(Cameroun) est le centre de gravité des échanges commerciaux dans la région du Lac Tchad. Outre, Cette position qui fait de lui (Logone et Chari) un espace essentiellement dépendant du commerce, lui fait parfois subir des effets de toutes les crises du bassin tchadien. De l'essor du commerce des années 1990 à la fermeture des boutiques à partir de 2014, les conséquences de l'insécurité sur le commerce sont diverses et mitigées.

2.1.L'agrandissement des marchés et l'essor du commerce

Les crises politiques du Tchad (1979-1982 puis 1990) et la crise de Biafra au Nigeria (1967-1970) ont contribué à l'essor du commerce dans le Logone et Chari. En effet, avec

l'installation définitive des certains réfugiés (Tchadiens et Nigériens) dans les villes comme Kousseri, le marché s'est considérablement agrandi jusqu'aux quartiers voisins, avec des constructions des boutiques tout au long des routes. Adamou Yerima déclarait à cet effet :

À partir de 1980, le commerce connaît de nouvelles méthodes dans la ville de Kousseri. Avec l'apparition des nouveaux acteurs commerciaux, représentés par les migrants tchadiens et plus précisément les Arabes Chaos, les kanembu, les gouranes et les Ouaddaiens, les échanges ont pris une nouvelle allure à Kousseri.¹⁷⁶

Les ressortissants tchadiens viennent combler les déficits du Logone et Chari sur le plan commercial en s'occupant, de la vente des céréales : riz, maïs, sorgho, mil (ils occupent à 90% ce secteur) ; les arachides, le poisson frais et occupent le secteur de la restauration.

Aussi, ils font dans l'import-export, notamment avec l'export céréales (farine du blé et maïs), des fruits (avocat, banane et orange) et le sucre du Cameroun vers le Tchad et importent du Tchad l'arachide, les dattes, la peau et le natron. Ces produits importés du Tchad sont généralement acheminés jusqu'au Nigeria par Fotokol. Dans la commune de Blangoua on doit l'essor du commerce en général, et le commerce du sucre en particulier aux ressortissants du Tchad (les kanembu dont la plupart étaient des réfugiés de guerre) qui occupent la majeure partie du marché.

Quant aux ressortissants du Nigeria, ils s'occupent principalement de la vente des pièces détachées (pièces de rechanges des automobiles) ; du secteur vestimentaire : merceries, ventes des tissus (shadda), des jouets d'enfants, des mèches. Le secteur de la photographie et la ventes des appareils électroniques (numérique) était totalement détenu par ceux-ci jusqu'en une période récente. Bref, les crises politiques ont contribué au développement du commerce dans les localités du Logone et Chari par contre, d'autres crises à l'instar de Boko Haram et les affrontements intertribaux l'ont affaibli.

2.2. Les pouvoirs d'achat affaiblis et le marché détruit

L'avènement de Boko Haram dans la région du lac Tchad a aussi eu des conséquences négatives sur les échanges dans le Logone et Chari. La destruction de biens des commerçants, l'affaiblissement du pouvoir d'achat de ces derniers et la fermeture des plusieurs boutiques sont

¹⁷⁶ Adamou Yerima, « Effets socio-économiques et culturels de la migration Tchadienne dans la ville de Kousseri (Cameroun) », ... p. 256.

les plus importants dégâts que subit le commerce dans le Logone et Chari depuis le début de la crise.

En effet, avec l'avènement de Boko Haram au Nigeria ; la fermeture des frontières avec le Cameroun et l'insécurité sur la route National N°1, les échanges commerciaux dans le Logone et Chari se sont progressivement détériorés. Les commerçants ont commencé à subir les effets de Boko Haram depuis 2012 (avant la globalisation des menaces). En effet, avant même la fermeture des frontières, les véhicules portants des marchandises sortant de Maiduguri (Nigeria) vers Kousseri (dans le Logone et Chari) étaient régulièrement attaqués, détournés ou incendiés par des Boko Haram (ou assimilés). Le commerce entre le Nigeria, le Cameroun, le Tchad et le Niger étant l'activité qui occupait plus de 60% a chuté de plus de 70% depuis le début du conflit lié à Boko Haram¹⁷⁷. Cette situation a affaibli le commerçant logonais et son principal acheteur, le Tchad qui fait aussi face à la crise.

En plus, entre 2015-2017, plusieurs marchés hebdomadaires (périodiques) ont été interdits. Parmi ces marchés nous avons les marchés de Maltam et Mada dans la commune de Makary qui réunissaient respectivement les samedis et mercredis des milliers des commerçants et vendeurs ambulant du département et des pays voisins.

Aussi, on note la chute des nombreux acteurs économiques et la fermeture de des nombreuses boutiques, à cause du manque de marchandises, dû à la fermeture des frontières, et le manque du marché. Dans la seule ville de Kousseri, le nombre d'acteurs économiques touchés par Boko Haram se mesurent en millier et des centaines des boutiques fermées. On résume la situation économique de la ville par ces mots de Abadam Djibrine, secrétaire général à la Mairie de Kousseri : « aujourd'hui le marché de Kousseri n'existe presque pas, la majorité des commerçants est en faillite, nous avons environs 2000 acteurs économiques touchés et plus de 200 boutiques fermées. Le marché est vide ». A Fotokol, presque toutes les boutiques sur le long de la route menant à la frontière avec le Nigeria étaient fermées jusqu'en 2017. Tous ces conséquences ont à leur tour contribué à la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Selon le dictionnaire de Français *Larousse*, le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Il dépend du niveau des revenus et des prix. Son évolution correspond à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix des produits. Tenant compte de cette définition, on ne pouvait pas parler

¹⁷⁷ IGC, *Briefing 133/Africa*, 25 Octobre 2017.

du pouvoir d'achat dans le Logone et Chari entre fin 2014 à 2016/2017, les revenus des ménages étaient largement inférieurs aux prix de denrées (alimentaires) sur le marché (les réserves épuisées et la situation financière décroissante). A la réouverture partielle des frontières en 2017, certains commerçants n'avaient pas les moyens d'acheter la marchandise ; ceux qui avaient encore la confiance des patrons s'étaient lancés dans le métier de démarcheur pour avoir de quoi nourrir la famille pendant que d'autres s'étaient substitués en *benskinneur*. Lors de notre entretien avec un commerçant en faillite, il nous affirmait : « maintenant nous cherchons seulement à manger, nous n'avons pas le choix parce qu'on n'a pas la capacité d'acheter la marchandise et les grands ne veulent plus nous aider »¹⁷⁸.

2.3. La cherté des produits

Selon le dictionnaire de l'économie, l'offre est la quantité de biens et de services que les agents économiques sont disposés à vendre sur le marché et la demande est la quantité de biens et services que les agents économiques sont disposés à acheter sur un marché. Quant à la loi de l'offre et de la demande (d'Alfred Marshall, 1890) : il n'y a pas d'indicateurs d'offre et de la demande qui sont des notions abstraites. Sur un marché, c'est l'augmentation du prix qui indique que la demande est devenue supérieure à l'offre ce qui a engendré une hausse du prix. À cet effet, certaines villes du Logone et Chari, principales destinations des réfugiés tchadiens lors des différentes crises qu'a connu le pays ont parfois connu une hausse de prix dans les marchés à cause de la supériorité de la demande par rapport à l'offre. En effet, lors des événements des 2 et 3 février 2008, pendant au moins une semaine les produits alimentaires et même les services ont été revus à la hausse. Le « *Koro* » du riz marchand (équivalent de 2 kg) était passé de 750/700 FCFA à 1200 FCFA, l'huile d'arachide qui vient du Tchad avait aussi connu une hausse de prix remarquable. Par ailleurs, dans le secteur de la téléphonie mobile, le prix de la carte SIM (MTN) est passé de 2500 FCFA (avec 2000 F d'unité) à 10000 FCFA à cause de la forte demande des réfugiés qui achetaient afin de rassurer leurs proches. En outre, la rareté des produits de base due à l'avènement de Boko Haram a parfois provoqué la surenchère ; dans la ville de Fotokol par exemple l'interdiction par le préfet du Logone et Chari d'importer le riz en quantité de Kousseri, a entraîné la hausse de ce dernier bien que la mesure visait à combattre le marché noir.

¹⁷⁸ Mahamat, 38 ans, commerçant en faillite, Kousseri, 11 septembre 2022.

2.4. Le développement du marché noir

Avec le ralentissement des activités et la cherté de la vie dû à la prolifération des menaces de Boko Haram dans l'extrême nord en générale et le Logone et Chari en particulier à partir de 2014, certaines personnes (transporteurs et Hommes d'affaire) de mauvaise foi se sont lancées dans le commerce illicite. En effet, avec le renforcement du dispositif militaire dans le département, Boko Haram aurait fait recours à ces Hommes qui profitent de la hausse des prix sur le marché noir et assurent son ravitaillement en denrées alimentaire et d'autres services. Selon l'ONG International Crisis Group qui s'est entretenu avec des anciens membres de Boko Haram à la prison centrale de Maroua entre janvier-septembre 2017, le prix du pétrole au marché noir était passée de 400 FCFA (prix normal) à 700 FCFA le litre, soit une hausse d'environ 75% sur le prix normal. Ce marché attirait plus d'un chauffeur sur le tronçon Fotokol-Kousseri où plusieurs chauffeurs ont été appréhendés mains dans le sac dans ce trafic (armes, riz et carburant).

Nous notons également que ce marché noir n'est pas un cadre nouveau pour les faussiers qui chaque fois que le lac Tchad sombre dans une crise, profite pour en créer des réseaux maléfiques qui font dans la vente des motos et véhicules volés après avoir changé leurs numéros de châssis. Ce fut le cas lors des événements de Ndjamena des 02 et 03 février 2008 qui ont ouvert la voie à la fraude dans la ville de Kousseri, où plusieurs personnes ont été interpellées pour vol de véhicules. Le trafic d'armes n'est pas du reste dans ce réseau ; selon un pêcheur rencontré sur les rives du Logone, des pistolets (volés ou détournés au Tchad) seraient vendus à 25000 FCFA.

Si la cherté de la vie, l'affaiblissement du pouvoir d'achat et la précarité ont entraîné certains individus mal intentionnés dans le faux, d'autres (de bonne foi) par contre se sont lancés dans le secteur primaire afin de subvenir dignement à leurs besoins.

3. L'agriculture, l'élevage et la pêche

L'agriculture, l'élevage et la pêche qui emploient des milliers de personnes actives du département ont aussi été plus ou moins impactés par l'insécurité. Les effets de cette insécurité se mesurent par domaine et en fonction des crises.

3.1.L’agriculture

De la crise de la production à la hausse des prix des produits agricoles, le domaine de l’agriculture connaît d’énormes conséquences liées aux différents conflits qu’a connus le bassin Tchadien.

3.2.La baisse de la production agricole

Entre 1980 et 2010, l’agriculture connaît une ascension. Si cette ascension est le fruit de l’implémentation de la culture du riz avec l’arrivée de la SEMRY dans le département à partir de 1978, la main forte prêtée à ce domaine par des réfugiés tchadiens (1979 à 1990) n’est pas négligeable. En effet, dès leur installation dans des villes comme Kousseri, Goulfei et Makary, certains réfugiés se sont directement reconvertis en agriculteurs. Si certains ont profité de la générosité des chefs traditionnels pour avoir accès à la terre, d’autres (les moins nanti ou moins chanceux) prêtent leurs forces contre une rémunération ou alors louaient des terres arables.

Mais, depuis l’arrivée de Boko Haram, l’agriculture du Logone et Chari comme celle de Mayo Tsanaga et Mayo Sava connaît une baisse drastique de la production. Plusieurs raisons justifient cette baisse.

Depuis 2014, presque toutes les communes sont touchées par Boko Haram, à part les communes de Kousseri, de Logone Birni et Zina, ce qui rend inaccessibles les zones frontalières, réservoir de production agricole et les cultures des plantes hautes à savoir le maïs, le mil et le sorgho (qui pourraient empêcher de voir à distance) dans ces zones sont interdites par l’armée camerounaise pour des raisons de sécurité. En conséquence, on assiste à la diminution moyenne de la production agricole d’environ deux tiers en 2014 dans la région de l’Extrême-nord.

Ensuite, l’abandon des champs dans la zone du Lac. En effet, cet abandon est dû aux menaces répétitives faites par Boko Haram aux agriculteurs des localités du pourtour du lac (Kofia, Hilé-Alifa et Darak) qui refusaient de donner les 10% de leurs récoltes. Selon un rapport de l’évaluation réalisé par le Minader en janvier 2015¹⁷⁹, durant les six derniers mois de l’année 2014, on évalue à 70% le nombre des agriculteurs ayant abandonné leurs exploitations dans les départements les plus touchés de l’extrême-nord que sont le Logone et Chari, le Mayo Sava et

¹⁷⁹ www.releifweb.int/report/cameroun/commentbokoharamaamenelafaimdanslenordducameroun?, en ligne le 30 Janvier 2015.

le Mayo Tsanaga ; et des nombreux autres qui n'ont pas pu réaliser des activités agricoles essentielles par exemple, planter les semis à temps.

Ainsi, La production des cultures céréalières, telles que le sorgho, le mil, le niébé et le riz, a chuté de plus de 50% en 2014, sur le plan régional. Le Minader estime que sur les 770000 tonnes de céréales qu'avait besoin de la région, seulement 132000 tonnes ont été produites contre 509000 tonnes en 2012¹⁸⁰. Dans le Logone et Chari, depuis 2013, la production totale des céréales est en baisse pendant que les besoins des populations en céréales sont en hausse avec l'accueil des réfugiés. La production totale en céréale passe de 138743,15 tonnes en 2012 à 47184,2 tonnes en 2015 contre les besoins estimés respectivement à 109674,29 tonnes et 136729,94 tonnes. Le tableau 4 ci-dessous nous donne le bilan céréalier (départemental) de 2012 à 2016.

Tableau 4 : Bilan céréalier du département du Logone et Chari 2012-2016

Année	Besoins en céréales (t)	Production totale (t)
2012	109674,29	138743,15
2013	112964,7	104446,1
2014	137297,94	50598,3
2015	136785,23	47184,2
2016	138969	132423

Source : création du tableau à base des données des rapports d'activités de la DDADER/LC de 2012 à 2016

De ce tableau on retient qu'en 2012 malgré les inondations et quelques difficultés qu'a connues l'agriculture dans le Logone et Chari, le bilan était impressionnant car l'offre était supérieure à la demande. Entre 2013 et 2015 avec l'avènement de Boko Haram, on note une baisse de la production allant de 24,72% en 2013 ; 63,53% en 2014 et 66% en 2015 par rapport à l'année 2012. A partir de 2016, avec la stabilité qui commence à venir, le retour de certains déplacés internes dans leurs villages, la reconversion des certains réfugiés en agriculteurs dans les communes de Kousseri, Makary, Goulfeï et Logone Birni et surtout avec l'appui des ONG, l'agriculture commençait à donner espoir pour résoudre le problème de la pénurie.

¹⁸⁰ Ibid.

3.3.La pénurie alimentaire

La baisse de la production des céréales a occasionné la pénurie alimentaire dans plusieurs ménages dans le Logone et Chari. Cette pénurie marquée par l'insuffisance ou manque des principaux produits de consommation tels que le riz et le maïs, a parfois entraîné à son tour la flambée des prix de ces produits de base sur les marchés du Logone et Chari comme les autres départements de la région. D'après le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, plus de 54% des ménages étaient confrontés à des pénuries alimentaires dans les trois régions du grand Nord. La situation était si alarmante que le Gouverneur de la région de l'extrême-Nord, Midjiyawa Bakari interpellait le gouvernement : « si l'on ne fait pas quelque chose pour aider les agriculteurs et que l'on n'approvisionne pas les marchés locaux en produits de base, la région risque de connaître la famine ». Hélas, le Logone et Chari connaissait déjà la famine en ce moment (début 2015). Dans la commune de Fotokol, par exemple, l'interdiction de transporter le Riz en grande quantité, après l'interpellation de certains transporteurs et commerçants soupçonnés de ravitailler de Boko Haram, avait accentué la pénurie et la hausse des prix des denrées alimentaires qui se vivaient déjà.

En 2016, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que sur les 4 million des personnes vivant dans la zone touchée (notamment l'Extrême-nord), 1600000 personnes auraient besoin d'aide humanitaire, 1445100 personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire, dont 31000 enfants souffrant de malnutrition sévère et 251000 personnes en situation de migration forcée¹⁸¹. Tels étaient l'impact de l'insécurité sur l'agriculture. Que reste-t-il de l'élevage et de la pêche ?

3.4.L'élevage et la pêche

Comme l'agriculture, l'élevage et la pêche qui emploient aussi un grand nombre de personnes et contribuent fortement au développement économique du département n'ont pas pu échapper aux effets des certaines crises du bassin tchado lacustre. Chaque fois que le bassin connaît des troubles, ces secteurs connexes sont touchés. Dans le domaine de l'élevage, nous avons répertorié plusieurs conséquences liées le plus souvent au banditisme rural et au Boko Haram.

¹⁸¹www.fao.org/emergencies.

D'abord, le vol ou l'enlèvement du bétail. Des crises politiques tchadiennes et la sécheresse des années 1980 est né le banditisme rural qui sème la terreur aux éleveurs du Logone et Chari en enlevant leur bétail. Saibou Issa disait à cet effet :

Certains trouvent donc des emplois de bergers et parfois, traversent la frontière et disparaissent à la tête d'une partie du troupeau dont ils ont la charge. Ce type de vol n'a pas seulement cours dans l'Adamaoua, mais aussi dans le Logone et Chari où l'on a parfois eu de la peine à distinguer les bergers armés des voleurs déguisés en bergers.¹⁸²

De cette affirmation de Saibou Issa, on comprend que des éleveurs camerounais particulièrement ceux du Logone et Chari se sont parfois fait voler par certains réfugiés (de l'environnement ou de guerre venus des pays voisins) de mauvaise foi qu'ils employaient. Ce phénomène d'enlèvement (récurrent dans les années 1980-1990) a regagné place avec l'arrivée de Boko Haram. En effet, lors des incursions dans les localités frontalières, les éléments de la secte terroriste enlèvent des très importants nombres de bétails et même des bergers dans le département notamment dans les communes de Fotokol, Makary, Darak et Hilé Alifa. Selon l'ONG ICG dans son rapport de 2017¹⁸³, depuis 2013, le groupe Boko Haram a volé au moins 17000 têtes de bétails et des milliers de petits ruminants au Cameroun, pour une valeur approximative de 6 millions de Dollar (environ 3 milliards de FCFA).

Ensuite, l'arrêt de certaines activités liées à l'élevage comme la transhumance et le transit des bétails. La transhumance étant le déplacement saisonnier d'un troupeau en quête de la nourriture ou déplacement du même troupeau vers le lieu d'où il était parti. Elle assure une alimentation naturelle et de qualité au troupeau, nécessaire à l'engraissement et la reproduction animale. Son arrêt dû au Boko Haram a joué en défaveur de l'éleveur qui entendait par cette pratique répondre aux besoins alimentaires de son troupeau mais aussi de la population qui espère une baisse des prix. Quant au transit du bétail, il est générateur des revenus dans l'assiette budgétaire départementale et même nationale. En effet, avant l'avènement de Boko Haram, des milliers de têtes de bétails (mouton, bœuf) partaient de Ndjama pour Maiduguri en passant par Kousseri et Fotokol ou de Ndjama en passant par Logone Birni-Zina-Dabanga pour arriver à Banki au Nigeria. A chaque poste d'élevage, les transitaires s'acquittent des taxes fixées à cet effet, ce qui rapportait une importante somme d'argent dans les caisses de l'Etat (et les poches des vétérinaires). Depuis 2013, cette activité est à l'arrêt. Le transit subit une

¹⁸² Saibou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, ... p. 158.

¹⁸³ ICG, *Briefing*, 133/Africa, 25 Octobre 2017.

reconfiguration, et celui à l'intérieur même du pays prend de l'ampleur. En effet, le transit du bétail sur la ligne Ndjamena-Kousseri-Yaoundé-Douala est la nouvelle activité qui cherche à compenser le fossé créé par Boko Haram dans le Logone et Chari, même s'il ne remplace pas convenablement l'ancienne ligne.

Et enfin, la diminution du nombre de bêtes à abattre par jour à l'abattoir de Kousseri. Avant l'arrivée de Boko Haram, on abattait entre 30 à 40 bêtes (bœuf)¹⁸⁴ par jour pour ravitailler la ville de Kousseri en viande. Mais, depuis 2014, le nombre a diminué et passé à 15 à 20 bêtes par jour, soit une baisse de 50% par rapport aux temps normaux. Si bien que le phénomène communément appelé « AT Turkey » qui est une action des humanitaires turques qui consiste en la distribution gratuite de la viande aux populations nécessiteux du département (Logone et Chari) notamment celle de la ville de Kousseri a contribué à cette baisse, Oumar Abouya, le Délégué départemental de MINEPIA/LC ne partage pas cette idée, il pense que c'est le pouvoir d'achat des ménages qui est en baisse et les prix des bêtes élevés car les humanitaires turques font seulement dans les petits ruminants.

Le domaine de la pêche a-t-il aussi été affecté par les différentes crises sécuritaires du bassin tchadien. Ce domaine a été impacté plus d'une fois. D'abord, dans les années 1970 à 1990, certains réfugiés venus du Tchad et du Nigeria lors des différentes tensions qu'ont connues ces pays frères, se sont convertis en pêcheurs, devenant concurrents des populations autochtones. Comme exemple nous avons l'île Kofia et Darak (lieux par excellence de la pêche dans le Logone et Chari) qui comptaient plus d'étrangers que des autochtones parmi les pêcheurs. Ensuite, l'interdiction de pêcher dans certaines zones du fleuve Logone, entre Ndjamena et Kousseri par les autorités tchadiennes après les événements des 2 et 3 février 2008 au Tchad. Puis, en 2015 avec l'avènement de Boko Haram, les zones du lac Tchad sont aussi interdites de naviguer. Certes cette mesure de sécurité vise à protéger le département d'éventuelles menaces de Boko Haram pouvant venir de ces lieux, néanmoins, elle a impacté l'activité piscicole (la pêche) en réduisant l'espace de capture. Et enfin, l'arrêt de la pêche maraichère dans certains lieux de pêches considérés comme zone à risque, à l'instar de la zone de Waza.

En plus de tous ces conséquences sur l'élevage et la pêches, nous pouvons aussi noter la fermeture depuis 2014 de quelques centres de pêche à savoir les centre de pêche de Darak,

¹⁸⁴ Oumar Abouya, Délégué départementale de MINEPIA/LC, 51 ans, Kousseri, 29 septembre 2022.

Karahay, Zigague, Hilé Alifa, Blangoua, Fotokol et de Sagme ; des centres zoologiques et vétérinaires fermés tels que les centres de : Fotokol, Sagme, d'Amchilga (Makari), Hilé Alifa, Bouara, Dabanga, Afadé, Kokio, Zigague et Waza¹⁸⁵. Tous ces centres sont fermés à cause des attaques de Boko Haram qui ne laissent pas les personnels de ces services vaguer normalement à leurs occupations. Aussi, dans le domaine de l'élevage, Boko Haram a freiné le transport des produits de contrefaçon qui venaient du Nigeria concurrencer ceux du Cameroun dans le Logone et Chari.

4. Sur le plan touristique et urbain

Le domaine de tourisme est probablement le plus touché par l'insécurité depuis l'avènement de Boko Haram. A cause de cette guerre imposée au Cameroun par la secte terroriste, l'industrie touristique est en somnolence dans la partie septentrionale du pays en générale et du Logone et Chari en particulier. Depuis la fin de l'année 2013, le département comme toute la région est considéré comme zone à risque par des pays occidentaux qui demandent à leurs ressortissants de quitter immédiatement la zone. Ainsi, les visiteurs et touristes étrangers qui se rendaient par milliers au parc de Waza (principal site touristique du département) et dans autres sites touristiques à l'exemple du Parc de Kala Maloué (non loin de Kousseri), ont déserté le Logone et Chari, entraînant de ce fait la fermeture de ces sites et le chômage technique du personnel. Cette situation est préjudiciable à l'industrie touristique dont le secteur de l'hôtellerie qui perd ses clients.

Jusqu'en 2017, à Maroua, Waza et Kousseri, les activités touristiques étaient toujours en arrêt (voir tableau 5). Selon le délégué régional du tourisme de l'Extrême-nord, interrogé par l'ICG en janvier, 27 hôtels et des dizaines de restaurants sont fermés depuis le début du conflit.

Le tableau 5 ci-dessous nous renseigne sur le nombre des touristes accueillis, sur les ventes nettes et l'argent encaissé par les services d'impôts du Logone et Chari grâce au tourisme entre 2008 et 2018.

¹⁸⁵ Oumar Abouya, Délégué départementale de MINEPIA/LC, 51 ans, Kousseri, 29 septembre 2022.

Tableau 5 : Nombre de touristes accueillis entre 2008-2018 dans le Logone et Chari et les revenus

Années	Arrivées	Nuitées	ventes nettes en FCFA	Impôts en FCFA
2008	53826	73008	697081082	145853878
2009	54180	75538	787011639,4	164102659,6
2010	13568	16986	-	-
2011	-	-	-	-
2012	-	-	-	-
2013	24162	24391	209917922	23917270
2014	17214	20692	168462695	22969534
2015	RAS			
2016				
2017				
2018	4778	5710	-	-

Source: création du tableau à partir des données disponibles à la DDTL/LC.

NB : les nombres en **gras** représentent le niveau régional ; « **RAS** » renvoi à la période de conflit et «-» renvois aux données non disponibles.

Avant l'arrivée de Boko, l'extrême-nord était considérée comme l'une des plus belles régions du Cameroun pour l'extraordinaire beauté de ses paysages, et était la deuxième région accueillant le plus de touristes étrangers, waza était parmi les lieux les plus visités. Entre 2008 et 2013/2014, le tourisme connaît un essor dans le Logone et Chari, avec un nombre croissant des visiteurs au fil des années. Plus de 15000 touristes étaient accueillis par an jusqu'en 2014, et plus de 165 millions de FCFA de recette étaient rapporté par an grâce au tourisme. Mais à partir de fin 2014, l'insécurité règne dans le département, le parc de Waza (principal lieu de tourisme dans le département) était occupé par des réfugiés nigériens, et plusieurs sites touristiques du département sont fermés. De ce fait, on enregistre un très grand déficit en visiteurs par conséquence une baisse des recettes financières.

5. Le secteur des finances

La santé financière est tributaire des activités économiques, son diagnostic dépend de l'état dans lequel se trouvent les activités économiques. Si les activités sont en bonne marche, les finances aussi le sont, dans le cas contraire les deux sont en péril. Le secteur des finances dont nous abordons ici, regroupe les recettes des Douanes et impôts.

5.1. Les recettes de la douane et impôts en baisse

Depuis 2007, le secteur de Douane au Cameroun en général et particulièrement de l'extrême-nord connaît un essor grâce à l'échange entre le Cameroun et ses voisins à savoir le Nigeria et le Tchad, qui représentent plus de 70% des échanges dans le bassin Tchadien. Mais, depuis l'avènement de Boko Haram dans la région en 2013 et l'arrêt des activités économiques, les recettes douanières sont en baisse. Dans le Logone et Chari, la ville de Kousseri (chef-lieu du département), frontière avec le Tchad qui était autre fois le deuxième contributeur aux recettes douanières (hors pétrole) après Douala a été sévèrement affecté de même que d'autres postes de douanes importants du département tels que : Fotokol, Dabanga et Mblamé qui ont été fermés. Malgré la réouverture périodique de la frontière entre Fotokol et Gambaru Ngala (Nigeria) de Janvier à juin 2017, il y'a pas eu grande chose car la majorité des commerçants avaient déjà perdu leur capital et n'ont pas pu se relancer pour faire la recette à la douane.

Selon la directrice des douanes d'alors Minette Libom Li Likeng, en 2014, l'Etat prévoyait initialement 5 milliards de recettes douanière venant de la région de l'Extrême-nord. Mais, en raison de l'insécurité due aux actions criminelles de Boko Haram sur le terrain, les prévisions sont revues à la baisse et se situeraient autour de 3 milliards de FCFA et même moins en 2015. Il ressort des données compilées par des renseignements (source non officiel) que le bureau principal des douanes de Limani réalisait en 2012, un chiffre de l'ordre de 150 millions par mois ; en 2013 ce chiffre tournait autour de 50 millions par mois et au début 2014, il atteignait à peine 10 million. En fin 2014, le Bureau est fermé comme tous les bureaux de Douanes de l'extrême-nord situés dans les zones à risque.

Les impôts quant à eux ont enregistré des pertes estimées à des milliards. Plusieurs éléments ont contribué à cette perte. D'abord, la chute du secteur de tourisme, qui fait diminuer les recettes des impôts d'environ une centaine des millions de FCFA entre 2015-2017. Avant cette chute le tourisme faisait entrer plus d'une vingtaine de millions d'impôts direct par an dans le Logone et Chari (voir tableau 5). Ensuite, les recettes des péages sont en baisse depuis

le début de Boko Haram. En effet, depuis 2014, avec la limitation des voyages instaurée par une note du gouverneur, les voyages de nuit ne sont pas autorisés, par conséquent les péages routiers qui jadis (avant Boko Haram) travaillaient non-stop ont vu leurs activités arrêtées le soir. Et enfin la dégradation du commerce qui a entraîné la fermeture de centaines de boutiques, important contributeurs dans les recettes fiscales départementales. Ajouter à cela, la faillite des banques et micro finances a aussi laissé un grand vide dans l'assiette fiscale.

Toutes les crises n'ont pas impacté le secteur des finances de la même manière. Si les crises politiques au Tchad à l'exemple de celle de 2008 ont contribué au développement des banques dans le Logone et Chari et à la circulation d'argent, Boko Haram a impacté négativement le secteur jusqu'à influencer les investissements publics.

5.2. Le budget d'investissement public départemental réduit.

Les impôts, le tourisme et le transport les principales ressources du département et contributeurs à l'assiette budgétaire sont affaiblies par la crise de Boko Haram, d'où l'incapacité des communes à atteindre l'objectif fixé. On assiste donc à une baisse de BIP entre les années 2013 et 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 avec l'appui financier des organismes internationaux (PROLAC, PNUD, etc.) pour la relance économique que le BIP est revus à la hausse comme nous pouvons le constater dans le tableau 6 ci-après.

Tableau 6 : Les montants annuels du budget d'investissement public du Logone et Chari 2013-2021

Années	Montant des BIP en FCFA		
	CP	AE	Total
2013	12739001000	1498901000	2772802000
2014	1293278000	1390078000	2683356000
2015	-	-	
2016	-	-	
2017	790937000	790937000	1581874000
2018			
2019	2145036000	2145036000	4290072000
2020	2748583000	2703583000	5452166000
2021	4205107000	4205107000	8410214000

Source : rapport d'activité de la délégation départementale du MINEPAT/LC de 2013 à 2021.

II. SUR LE PLAN SOCIAL, HUMANITAIRE ET CULTUREL

Les différentes crises socio-politiques (conflits armés) dans le bassin du Lac Tchad ont souvent laissé d'importants effets plus ou moins négatifs qui vont au-delà du domaine économique et influencent la vie sociale, humanitaire et culturelle de toute la région du Lac Tchad en général et du Logone et Chari en particulier. Les droits des humains à savoir : le droit à la vie, l'accès à l'éducation et la liberté de culte a été rendue difficile par ces crises.

1. Sur le plan social

L'insécurité du bassin du Lac Tchad a toujours eu des répercussions sociales dans le Logone et Chari. De la destruction des institutions éducatives et la baisse du niveau des apprenants à l'incivisme en passant par des considérations tribales et parfois la stigmatisation des étrangers, la société logonaise enregistre d'énormes conséquences des crises sécuritaires du bassin tchadien.

1.1.L'éducation paralysée par les crises

Les guerres et conflits armés à l'intérieur du lac Tchad en général et dans le Logone et Chari en particulier présentent des menaces inévitables sur le bien-être et surtout l'éducation normale des enfants. Des troubles des classes à la fermeture des certains établissements scolaires, les effets des insécurités du bassin tchadien sur la formation des enfants (futurs élites du département et du pays) sont considérables.

a) La fermeture des établissements scolaires, la saturation des écoles d'accueil et l'arrêt des activités pédagogiques

La guerre de Boko haram qui perdure dans la région du lac Tchad depuis environ 14 ans (2009) a fortement touchés le secteur éducatif en poussant plusieurs écoles primaires et même secondaire à la fermeture. Dans la région de l'extrême nord (Cameroun), plusieurs écoles dans les communes à proximité des frontières avec le Nigeria ont été obligées de fermer leurs portes. Depuis septembre 2014, l'impact de la secte Boko Haram sur les activités éducatives a été fortement ressenti. Selon le ministère de l'éducation de base, 124 écoles primaires dans les arrondissements frontaliers avec le Nigeria ont été fermés à cause de l'insécurité due au Boko Haram, empêchant ainsi la formation de plus de 33000 élèves ou alors, a conduit à la déscolarisation de ceux-ci¹⁸⁶. Dans le Logone et- Chari, durant l'année scolaire 2014-2015, 51

¹⁸⁶ www.reliefweb.int.

écoles primaires dont 25 dans la commune de Fotokol¹⁸⁷ et le reste dans les communes de Darak, Hile Alifa, Makary et Waza ont été fermés ; 17 écoles restent encore fermées en octobre 2022¹⁸⁸. En plus des écoles primaires, on note également des établissements d'enseignement secondaires à l'instar du Lycée de Fotokol qui avait été fermé pendant l'année scolaire 2014-2015, avant sa réouverture l'année suivante¹⁸⁹. Les établissements fermés sont soit occupés par les réfugiés, soit par des militaires qui en ont fait leurs camps comme les écoles primaires de Fotokol groupe 1 et 2 qui ont été transformées en camp militaire ou alors ont connu des dommages infrastructurels.

Les fermetures d'établissements dans les zones à risque ou considérées comme telles ont eu des répercussions dans les établissements d'accueil qui à leur tour ont connu un sureffectif dans les salles de classes. Les villes comme Kousseri, Waza, Makary qui ont connu l'afflux des déplacés internes du département ont vu leurs écoles primaires et même secondaires saturés par des apprenants alors qu'ils connaissaient déjà un grand déficit en salles de classe et en enseignants. Même à la réouverture des certains établissements, certains élèves n'y sont pas retournés car leurs parents se sont définitivement installés dans les villes d'accueil. Selon un rapport conjoint de l'UNICEF et du MINEDUB publié par OCHA le 20 juin 2017, plus de 3750 élèves déplacés étaient pris en charges (réinscrits) dans 104 écoles d'accueil, rendant leurs effectifs total à environ 66000 élèves¹⁹⁰.

Pour ce qui est des activités pédagogiques, elles ont été perturbées par l'insécurité. La FENASSCO qui était un rendez-vous sportif, un lieu de découverte des talents, qui regroupait à Kousseri chaque année des élèves représentants leurs arrondissements dans plusieurs disciplines sportives, elle a été arrêtée car le contexte sécuritaire lié à Boko Haram a contraint le gouvernement d'interdire les rassemblements publics. La fermeture de certains établissements ainsi que la saturation des autres ont contribué à la baisse du niveau et de la déscolarisation de certains apprenants.

b) La déscolarisation et la baisse de niveau

L'instabilité des parents (déplacés) et leur incapacité à payer les frais exigibles pour la scolarisation de leurs enfants à cause de leur difficile situation économique ont joué en faveur de la déscolarisation et de la contre-performance. En effet, la précarité, le manque de place dans les établissements d'accueil et parfois la perte (décès) des parents pour certains enfants recensés

¹⁸⁷ www.unhcr.org, 18 /02/2023

¹⁸⁸ Ahmat Khaled, délégué départemental de l'éducation de base du Logone et Chari, 53 ans, Kousseri, 15 septembre 2015.

¹⁸⁹ Entretien avec des professeurs de Lycées à la DDES/LC, septembre 2022.

¹⁹⁰ www.reliefweb.int.

sont entre autres des raisons liées à la déscolarisation de ces derniers. Entre 2014 et 2017, plus de la moitié des enfants (déplacés) étaient déscolarisés et livrés à l'oisiveté ou engagés dans la délinquance juvénile à cause de la mauvaise fréquentation. Cette réalité est encore observable dans les différentes rues et marchés de la ville de Kousseri où ces enfants font dans la vente de l'eau en sachet pour les mieux éduqués ; la mendicité et pire encore le vol pour les autres.

Quant à la baisse du niveau elle se justifierait par plusieurs raisons :

- Le manque de concentration des élèves déplacés dans les salles. Les élèves sont psychologiquement affectés, traumatisés par les atrocités et bruit des armes et parfois des films tragiques avec des clichés que personne ne parvient à leur enlever de la tête, malgré l'effort du gouvernement et des ONG dans ce sens ;
- La dégradation des conditions de travail de l'enseignant, qui doit désormais s'arrimer à la réalité du moment qui est la surcharge des salles de classes ;
- Le traumatisme des élèves et enseignants, qui sont obligés de fréquenter dans la peur des zones à risque, après la réouverture des certains établissements ;
- La stigmatisation des déplacés par leurs camarades de classe a pesé d'un poids lourd sur leur intégration et affecté leur niveau d'étude. A ce sujet, Mamat Lepeke, disait : « au départ, ils étaient frustrés, centrés sur eux-mêmes, gagnés par la peur et sont méfiants vis-à-vis de leurs semblables. C'est la psychose totale » ;
- Et une condition de vie des enfants déplorable et marquée par la famine et parfois un traitement inhumain qui leur est infligé par certaines familles d'accueil.

Toutes ces raisons ont servi de mobiles à la déperdition scolaire et le gonflement du taux d'échec aux examens et concours dans le Logone et Chari. Selon le principal du collège ITTIFACK de Kousseri, Mahamat Mama, environs 13% des élèves déplacés ne s'en sortent pas à cause du traumatisme. Pour surpasser tous ces difficultés, il a fallu l'intervention des organismes internationaux.

c) L'intervention des organismes internationaux pour sauver l'éducation.

L'implication des organismes internationaux à l'instar des organes spécialisés des nations unies (Unicef et Plan International) dans le Logone et Chari, sur le plan éducatif n'est pas une chose nouvelle, mais, depuis 2014, ils interviennent aussi dans le cadre de la protection et amélioration de « l'éducation en situation de crise ». Celle-ci s'inscrit dans la continuité de l'idée des nations unies pour une construction progressive d'un agenda global pour l'éducation

depuis 1989, conformément à la convention relative au droit des enfants (CDE) qui dans les articles 28 et 29 reconnaît l'éducation de base comme droit fondamental de chaque enfant.¹⁹¹

Depuis 2015, les réalisations de ces organismes pour l'éducation dans le département sont énormes. D'abord, l'instauration des cours de remise à niveau rapide dès les grandes vacances 2015 visait à améliorer le niveau des tous les enfants avec accent sur les déplacés. Ensuite, la construction d'un bâtiment dans chaque établissement d'accueil devant permettre de lutter contre le sureffectif dans les salles de classes. A Kousseri par exemple, l'école publique groupe 2 est l'une des établissements bénéficiaires de bâtiment et des latrines offerts par l'Unicef. Et enfin, la construction des écoles communément appelées « écoles réfugiés » dans la ville de Makary par Plan International et « l'école de soutien » par IRC à Fotokol¹⁹² sont un cadre bien défini pour la campagne de ré-scolarisation lancée par ces ONG dès le début de la crise de Boko Haram. La photo 1 nous présente « l'école de Soutient » de Fotokol construite par l'IRC.

Photo 1 : Ecole de soutien construite par IRC à Fotokol (au quartier Ndjabouniba)



Source : filmée par nous-même (Adamou Saidou Oumar), le 05 juin 2023.

1.2.La stigmatisation et la considération tribale

Les insécurités du bassin Tchadien de la création de sa commission en 1964 jusqu'en 2015 ont laissé des dégâts sociaux très important qui touchent au vivre ensemble dans le Logone et Chari et contribuent à une déconstruction sociale. Stéréotypes, clichés et stigmates ont désormais trouvés place dans l'intégration sociale et constituent en elle une barrière, malheureusement, difficile à franchir. Cette barrière se trouve à plusieurs niveaux à savoir :

¹⁹¹ www.right-to-education.org, 02 mars 2023.

¹⁹² Abouzara, 50 ans, enseignant à ladite école, Fotokol, 05 juin 2023.

a) Vis à vis des étrangers (discrimination)

Entre les étrangers (réfugiés et migrants) et les populations du Logone et Chari des voix se lèvent parfois pour taxer l'étranger de tous les mauvais noms à raison ou à tort. Par exemple quand on parle de coupeurs de routes et même des agressions, le regard était tourné vers les ressortissants tchadiens (refugiés) sur tout de la génération 1979-1990, ce qui a sans doute amené Saibou Issa à s'interroger : « les réfugiés tchadiens sont-ils sources d'insécurité dans leurs pays d'accueil ou alors des boucs émissaires victimes de ce que Betoubam Mbainaye englobe sous l'expression d' « anti-tchadinisme » ?¹⁹³. Une question qui reste encore sans réponse. Toutefois il est à noter que ces stéréotypes collés aux ressortissants étrangers sont des effets de la méfiance, bien que ces derniers ne soient pas totalement écartés de leur responsabilité dans la dégradation sécuritaire.

De même, les ressortissants nigériens (les igbo par exemple) sont considérés comme des falsificateurs des documents. Mais ces clichés ne se limitent pas seulement vis-à-vis des étrangers mais aussi entre les fils et filles du Logone.

b) Entre les fils du département

Depuis les évènements de Kousseri de janvier 1992, entre les Arabe Choa et les Kotoko, s'est installée une barrière tribale. Avec des étiquettes qu'ils se collent les uns et les autres. Cette barrière est aussi grande et forte qu'elle a divisé jusqu'à la jeunesse. Elle a même été la cause de séparation de plusieurs couples issus de ces deux communautés. En effet, juste après les évènements, certaines personnes ont taché de répudier leurs épouses (pour les hommes) ou quitter leurs époux (les femmes) issus de la communauté adverse. Cette pratique existait encore jusqu'en une période récente et était observable dans les établissements scolaires, notamment dans les cours de récréation où le rassemblement était tribale.

Aussi, l'aménagement urbain de la ville de Kousseri est un parfait illustrateur de cette barrière tribale. On a aujourd'hui dans la ville des Kousseri des quartiers essentiellement arabes (Mawak, Amchediré, etc.) et les quartiers Kotoko comme Sokoto, Koulouk, Wali. Dans ces quartiers il n'y a presque pas d'homogénéité.

¹⁹³ Saibou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, ... p. 152.

c) Une stigmatisation des déplacés internes et des Kanuri

Avec l'avènement de Boko Haram, les populations du Logone et Chari dans certaines zones frontalières avec le Nigeria ont été contraint par la situation sécuritaire à quitter leurs villages pour des lieux plus sécurisés. Si dans leurs villes d'accueil, ils sont en sécurité, il est néanmoins à relever quelques difficultés à leur intégration à cause des stigmates que leur collent parfois certaines les populations d'accueil. Pour ces derniers, tous les ressortissants des zones frontalières sont des mauvaises personnes : des « Boko Haram », des voleurs et même des sorciers.

Certaines communautés dont la communauté Kanuri sont particulièrement touchées. Cette dernière est la plus stigmatisée, de par les lourds dégâts matériels qu'elle a enregistrés à suite aux différents attaques et attentats de Boko Haram, auxquels elle (Kanuri) a fait face. En effet, cette stigmatisation naît du fait que les kanuri aient été fédéré par Boko Haram en tant que combattants¹⁹⁴. Ainsi le sentiment « anti-kanuri » s'est accentué et devenu aussi forte que dans les villes comme Kousseri on les refusait parfois la location des maisons.

La situation était si alarmante au point où les hommes de media se sont impliqués dans la lutte contre cette stigmatisation des Kanuri. La station radio CRTV Kousseri Fm avait mis sur pied une émission spécialement dédiée à la sensibilisation des populations du Logone et Chari sur des effets que pourrait générer cette stigmatisation de la communauté Kanouri. Aussi, sur les réseaux sociaux tel que Facebook, les jeunes Kanouri avait entrepris de poster des slogans comme : « je suis kanuri, je ne suis pas Boko Haram » pour lutter contre cette discrimination que subit leur communauté.

Par ailleurs, les quartiers ayant accueilli plus de réfugiés et déplacés internes dans la ville de Kousseri à l'instar de Hile Haoussa, Garin Karia, sont régulièrement raflés par des forces mixtes. Le secteur des tailleurs dans la ville de Kousseri étant un secteur d'activité qui a accueilli plus de réfugiés n'a pas échappé au contrôle périodique mené par des agents de sécurité (parfois véreux) qui le font à leur propre compte. En guise d'illustration, un après-midi de juin 2015, on a été encerclé par la police au lieudit Touristique Express, puis embarqué dans les véhicules de la police, direction commissariat centrale où chacun devrait présenter sa CNI qui

¹⁹⁴ Adam Mahamat, « Déplacés et réfugiés au Cameroun : profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigérianes et centrafricaine » in, *revue Canadienne des études africaines*, vol 55, N°3 2021, pp. 585-607, en ligne sur <https://doi.org>.

est ensuite enregistrée je ne sais pour quel objectif. Celui qui n'aurait pas sa carte sur lui était taxé de suspect et obligé de négocier sa libération.

En outre, les jeunes du Logone et Chari partis se chercher dans les métropoles du pays (Yaoundé et Douala) et certaines villes n'échappent pas à la stigmatisation par les populations d'accueil. Un jeune benskineur ressortissant d' Afadé (Logone et Chari) rencontré à Bertoua, nous affirmait : « on a fui Boko Haram pour venir nous débrouiller ici mais on nous voit aussi comme des Boko Haram ».

1.3.La naissance de l'esprit de fraude (corruption) et l'installation de l'incivisme

Depuis les années 1965, le début des crises politiques (tchadiens et nigériens) dans le Lac Tchad, le Logone et Chari était devenu le lieu le plus convoité des migrants et réfugiés étrangers (tchadiens, nigériens et nigériens) à cause de la stabilité qui y régnait. Dès lors, il fallait s'établir la carte de séjour et payer les frais annuels exigibles et exigés par le pays d'accueil, ce que la situation économique de certains ne permettait pas, quand bien même ceux qui peuvent payer ne manifestent pas leur intention. Ainsi, il fallait se naturaliser pour échapper, c'est pourquoi ils ont trouvé comme moyen de payer (corrompre) certains agents de la police afin de se faire établir la Carte nationale d'identité. Lors de notre entretien avec l'un des ressortissants tchadiens à Kousseri (refugiés de la guerre civile de 1979) il nous relatait :

Nous sommes ici depuis longtemps et n'avons pas l'intention de quitter cette ville un jour et rentrer chez nous au pays, car nous avons fondé notre famille ici. Nous n'avons pas les moyens pour payer le séjour chaque année car c'est cher, nous préférons donner 30000 ou 40000 FCFA et obtenir la carte qui nous servira pour toujours au lieu de payer tout le temps.

Par ailleurs, considérant les populations de Kousseri comme à majorité étrangers, certains policiers véreux exigent parfois de tout le monde des frais en plus pour l'établissement de la CNI dans le Logone et Chari. Un citoyen rencontré dans la ville de Kousseri nous affirme qu'aujourd'hui pour avoir la CNI, il faudra payer au moins 10000 FCFA inclus les frais officiels, sinon tu feras même deux semaines sans te filmer, même si le dossier est complet et c'est pareil dans la majorité des services.

Ainsi, Ayant obtenu la nationalité d'un pays pour lequel ils n'ont parfois aucun amour pour la plus part et vu la faiblesse de certains agents de l'Etat à qui ils ont donné l'argent contre leurs services, il leur reste à importer ou imposer leur comportement qui ne répond généralement pas aux exigences de la république, d'où l'incivisme. En effet, les institutions de

l'Etat ne sont pas respectées car la majorité de ceux qui les détiennent ne sont pas respectés (ou ne méritent pas le respect de ceux qui les corrompent). Et le reste de la population a copié sciemment ou inconsciemment cet acte d'incivisme (importé).

2. Sur le plan humanitaire

L'impact humanitaire des différentes crises de la sécurité dans le bassin du lac est considérable. De la crise du Biafra au Nigeria (1967-1970) à la crise de Boko Haram depuis 2009 (dont la globalisation a suivi à partir de 2013) en passant par les différentes crises politiques et sociales qu'a connues le Tchad entre 1979 et 2008, le Logone et Chari a enregistré d'énormes effets humanitaires: l'afflux des réfugiés et déplacés internes, la vulnérabilité et l'assistance humanitaire.

2.1.L'afflux des réfugiés et déplacés internes

Un réfugié selon le dictionnaire Larousse est une personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, et ne bénéficiant pas, dans le pays où elle réside, du même statut que les populations autochtones dont elle n'a pas acquis la nationalité. Ou encore selon les Nations Unies, c'est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui de ce fait a besoin d'une « protection internationale »¹⁹⁵. Cette dernière définition est celle qui correspond le mieux à notre étude.

Pour répondre aux besoins de ces personnes (refugiés de guerre), le Cameroun de par son hospitalité, a en tant qu'acteur de l'asile joué un rôle incontournable dans l'accueil des réfugiés lors des différentes crises au Tchad et au Nigeria, conformément aux dispositions des lois qui régissent le statut des réfugiés. La convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut de réfugiés ; la convention de l'OUA portant sur les problèmes des réfugiés signés à Addis Abeba le 10 septembre 1969 ; et la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun ont servi de guide au gouvernement camerounais.

En tant que territoire limitrophe de la capitale Tchadienne (Ndjamena), épicentre des tensions politiques au Tchad, le Logone et Chari reste la première destination de réfugiés tchadiens. Dès 1969, le département a commencé à accueillir des réfugiés Tchadiens fuyant l'insécurité dans leur pays. Déjà, le 16 avril de cette année, le sultanat de Goulfeï accueillait un

¹⁹⁵ www.un.org, 18 février 2023.

groupe de dix chefs de famille Kanembu fuyant Tourba, un village du Tchad. Ils se sont présentés devant le sultan¹⁹⁶. Il faut noter que le département n'était pas à sa première expérience en matière d'octroi d'asile (d'accueil de réfugiés), il avait avant cette date accueillie des réfugiés nigériens poussés par l'insécurité due à la guerre du Biafra entre 1967-1970. En effet, les igbo présents dans l'Etat de Borno se sont réfugiés dans le territoire du Logone et Chari notamment à Fotokol, Makary et Kousseri, où certains ont fondé leurs familles et y vivent encore.

La guerre civile qu'a connue le Tchad entre 1979-1982, qualifiée comme la guerre la plus destructrice du pays à cause de sa durée et de sa nature complexe, a fait des milliers des personnes déplacées qui se sont réfugiés dans les pays voisins, principalement le Cameroun. En 1979 le Cameroun avait reçu au totale, plus de 230000¹⁹⁷ réfugiés venant du Tchad dont les principaux sites d'accueil étaient Kousseri et Garoua. Mais David Nchinda Keming¹⁹⁸ déclarait à propos: «... *the political division which occurred in Chad in 1979 forced about 100000 refugees into the northern part of Cameroon most especially around Kousseri and Garoua...* »¹⁹⁹.

Selon l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, présent au Cameroun depuis 1978 (avec l'arrivée des réfugiés équato-guinéens) et dans le Logone et Chari (depuis 1979) pour l'encadrement de ces réfugiés tchadiens, la ville de Kousseri à elle seule a accueilli plus de 100000 réfugiés tchadiens fuyant cette guerre civile²⁰⁰. Cette vague de réfugiés est la plus grande au vu des statistiques fournies par le HCR, organisme des Nations Unies spécialisé sur les questions de réfugiés. On les retrouvait partout dans le département, à Fotokol, Logone Birni, Makary, Goulfei et partout où l'insertion sociale était facile. Ils viennent renforcer la main d'œuvre dans le domaine de construction (domaine majoritairement occupé par les ressortissants tchadiens du Sud). Aujourd'hui quand on parle de la maçonnerie dans le Logone

¹⁹⁶ ANY, diplomatie, 1 AA, 383, « relation Tchad-Cameroun : 1964-1969 », cité par Raphael Tadjimbe et Serge Sabine, « Les tchadiens et les activités informelles à Yaoundé », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012/4/n°248, pp. 57-82.

¹⁹⁷ J. Kourouma, « protection et assistance internationales aux réfugiés africains de Kousseri à Poli/Faro : le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun », mémoire de DESS en RI, IRIC, 1983, p. 100, cité par Khamis Nerbe, « La protection des enfants et des femmes dans les conflits armés au Tchad (1979-2008) », mémoire de master en Histoire des relations internationales, UY1, décembre 2014, p. 70.

¹⁹⁸ David Nchinda Keming, «The United Nations' high commission for refugees in Cameroon: a historical investigation from 1982 to 2011 », Thèse de doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2016, p. 82.

¹⁹⁹ Ce qui peut se traduire en français par : « la division politique survenue au Tchad en 1979 a contraint environ 100.000 réfugiés à fuir vers le nord du Cameroun, particulièrement autour de Kousseri et Garoua ».

²⁰⁰ UNHCR, *plan d'opération par pays : Cameroun*, 2006, pp. 1-5.

et Chari, on ne peut exclure les Sara qui constituent une ressource (main d'œuvre) importante dans ce domaine.

Comme les guerres civiles de 1979, 1980 et 1982, le changement de régime de 1990, marquée par l'arrivée au pouvoir du leader du MPS, le président Idriss Deby, le 1^{er} Décembre 1990 a aussi poussé des milliers de personnes à se réfugier dans le Logone et Chari. Parmi les réfugiés, figuraient le président sortant, Hissène Habré lui-même avec ses proches qui ont traversé le fleuve Chari pour trouver refuge à Koulouk (un quartier de Kousseri) avant de prendre la route pour Garoua.

Aussi, en février 2008, lors de la crise politique au Tchad opposant le régime de Deby aux forces rebelles, la ville de Kousseri et plusieurs autres communes accueillirent encore des réfugiés tchadiens fuyant cette guerre qui sévissait dans leurs pays. Selon l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, présente sur le terrain pour donner abri et assistance à ces réfugiés, le nombre des réfugiés accueillis dans la seule ville de Kousseri est estimé à environ 20000 et 30000 personnes. Ils ont d'abord été logés dans divers endroit de la ville dont le site de transition de Madana, au lieudit « CETIK » (actuel Lycée Technique de Kousseri) au quartier Lacka , à la « maison du parti » RDPC (dit permanence de parti) au quartier Sokoto et à l'église catholique où ils passèrent quelques jours avant d'être transférés dans un camp de réfugiés aménagé à cet effet à Maltam, une localité située à une trentaine de Kilomètres de Kousseri. La photo 2 montre des réfugiés dans le centre de transit de Kousseri.

Photo 2 : Des réfugiés tchadiens dans le centre de transit de Kousseri (Cameroun), le 06 février 2008



Source : www.unhcr.org

Le nombre de réfugiés ci-cités en haut, concerne seulement des réfugiés enregistré et présents dans un site de HCR. A ce nombre s'ajoute le nombre des personnes non identifiés par le HCR, qui furent accueillies directement par leurs proches dans la ville. D'après les informations recueillies sur le terrain, le nombre des personnes non identifiés pouvait atteindre plus de 60% des identifiés, dont environ 12000 à 18000 réfugiés, ce qui donnerait au total plus de 40000 réfugiés (identifiés ou non). Selon les documents fournis par les archives nationales du Tchad, 58000 réfugiés tchadiens se trouvaient à kousseri²⁰¹.

A partir de 2010, avec l'avènement de Boko Haram au Nigeria, le Cameroun comme les autres pays voisins du Nigeria enregistre un flux des réfugiés nigériens dans sa partie septentrionale. Sur les 18 millions des réfugiés que compte l'Afrique, 515662 que compte le bassin du Lac Tchad en 2015²⁰², le Cameroun enregistre environ une centaine de mille. Dans son rapport de 16 novembre 2016, l'ONG ICG, souligne qu'en seulement deux ans et demi (2014-2016), les violences liées à Boko Haram ont fait au Cameroun plus de 1500 morts, 155000 déplacé internes et 73000 réfugiés nigériens enregistrés.²⁰³

Le déplacé « suspend sa course là où il y'a la paix, où il pourra dormir chez lui, la porte fermée », disait le sociologue Mimche Honoré, spécialiste des questions migratoires. Ainsi, certains villes et villages du Logone et Chari : Makary, Kousseri, Maltam, Fotokol, Waza, pour ne citer que celles-ci, ont été le lieu où les réfugiés nigériens suspendaient leur course. En effet, en octobre 2016, selon l'OIM, environ 27000 réfugiés vivaient hors du camp de réfugiés, ils sont dans les familles d'accueil à Fotokol, Makary et Mozogo. Il est à noter que le camp de Minawao est loin de Kousseri (chef-lieu du département du Logone et Chari, ville économique) ce qui n'encourageait pas certains réfugiés à le rejoindre.

En Aout 2018, selon le PNUD²⁰⁴, le nombre des réfugiés nigériens dans le septentrion est passé à 91000 et 236000 déplacés internes. Le Logone et Chari et le Mayo Tsanaga étant les plus touchés enregistrent la majeure partie non seulement des réfugiés mais aussi des déplacés internes. Plus de 20 villages (un nombre sans précédent) dans les communes de Fotokol et de Makary ont été saccagées et leurs populations décimées.

²⁰¹ Khamis Nerbe, « la protection des enfants et des femmes dans les conflits armés au Tchad (1979-2008) », ... p. 70.

²⁰² OCHA, *bulletin humanitaire, Tchad*, n°01, aout-septembre 2015, en ligne sur www.village-justice.com, 18 février 2023.

²⁰³ www.crisisgroup.org, consulté le 18 février 2023.

²⁰⁴ www.relief-web.int, janvier 2022.

Les communes les plus touchés par les déplacements sont celles de Fotokol, Hile Alifa, Makary et Waza. Dès le 25 aout 2014, date d'occupation de Gambaru Ngala (localité nigériane à la frontière avec Fotokol) par Boko Haram, la ville de Fotokol et ses environs connaissent un vaste mouvement de déplacement des populations. Par contre, les villes de Kousseri, Makary et Waza, ont connu l'afflux des déplacés internes. Jusqu'au jour d'Aujourd'hui, une grande partie des déplacés se trouve encore dans ces villes car leurs villages sont presque inexistant de la carte du Logone et Chari parce que les maisons ont été détruites par les Boko Haram et le reste par la pluie après abandon. Parmi les villages complètement détruites, nous avons : Nigué, Milimari dans la commune de Fotokol ; Abbari, dans la commune de Makary ; et plusieurs autres villages dans les communes de Hilé Alifa, Waza et Darak.

2.2.La perte en vies humaines

Les dégâts humains des crises du bassin Tchadien dans le Logone et Chari sont énormes. De la guerre civile tchadienne de 1979 à Boko haram en passant par les conflits intercommunautaires (à l'intérieur même du département) entre Arabe Choa-Kotoko de 1992 et le phénomène des coupeurs de route des années 1990-2000, le Logone et Chari comme tous les autres territoires du bassin tchadien, a enregistré des nombreuses pertes en vies humaines, qu'elles soient directement ou indirectement liées aux différentes crises.

Depuis 2009 (avec l'avènement de Boko Haram), le nombre de mort dans le Logone et Chari est incomptable. Avant même leur incursion dans le territoire logonais, Boko Haram faisait déjà des victimes. En effet, les militants de la secte s'en prenaient à toute avec qui ils avaient des problèmes particuliers afin de régler leur compte. Comme exemple, nous avons le cas d'un ressortissant du Nigeria tué par balle par deux individus venus sur une moto dans un dépôt de carburant au quartier résidentiel à Kousseri ; aussi le cas de Baba Malloum, un résident de Kousseri tué à la frontière de Banki alors qu'il se rendait à Maiduguri pour la fête. Nous notons également qu'entre 2012-2014, des nombreux *janjawid*²⁰⁵ ont été victimes des agressions à la sortie de Kousseri, en rentrant sur Fotokol, après avoir vendu leurs motos. Cet acte banditisme bien qu'il soit attribué le plus souvent aux groupes organisés (voleurs), l'idée selon laquelle les militants de Boko Haram sont parfois les commanditaires de ces forfaitures n'est pas à exclure car certaines personnes ont été retrouvées mortes mais leurs biens (argent, bijoux et même la moto) n'ont pas été volés.

²⁰⁵ Nom commun donné aux importateurs de moto du Nigeria vers le Logone et Chari.

Depuis 2013, le bilan en perte humaine due au Boko Haram est lourd. Nous n'avons pas de chiffres exacts mais au cumul des bilans officiels des différentes attaques et conflits, on évalue au total à plus de mille morts (civils) et environ 60 militaires morts sur le champ de bataille²⁰⁶ dans le Logone et Chari, selon des sources officielles, bien que des sources anonymes soulignent que ces sources gouvernementales ne donnent pas de nombre exact, qui avoisinerait une centaine de militaires et environs 2000 civils morts. La commune de Fotokol à elle seule compte à nos jours environs 600 morts. À la seule date du 04 février 2015, la ville de Fotokol a enregistré plus de plus de 200 morts dont 184 corps identifiés. Lors de notre entretien avec un habitant de Fotokol présent dans la ville le jour après le massacre, il nous relatait : « après l'attaque ... tellement qu'il y avait trop de morts même le *Kafan*²⁰⁷ était fini, on était obligé de chercher le boubou blanc pour emballer les autres morts »²⁰⁸

Quant aux conflits intercommunautaires, jusqu'en 2015, ils ont causé plus d'une centaine de morts directes dans le département. Le conflit Arabe Choa-Kotoko de Kousseri de janvier 1992, a fait lui seul, une soixantaine de morts. Ajouter à ce nombre, les morts causées par d'autres crises intercommunautaires, on a au total plus de 100 morts (le massacre de Dolé qui a fait plus de 200 morts n'étant pas inclus dans le nombre, à cause de sa nature qu'on ignore encore).

En ce qui concerne les morts causés par le phénomène de coupeurs de route, on n'a pas de nombre exacte, ni une estimation claire, tout en sachant que ce phénomène faisait des victimes sur les routes presque tous les jours.

Les guerres et rebellions au Tchad quant à eux, n'ont pas fait autant de mort (direct) dans le territoire camerounais du Logone et Chari. Toutes fois, on enregistre comme dégâts collatéraux, quelques décès causés par les balles perdues, dans la ville de Kousseri géographiquement liée à la capitale tchadienne Ndjamena, théâtre desdits conflits. En effet, plusieurs personnes ont été victimes de ces balles perdues. C'est fut le cas (le 2 février 2008) d'une jeune femme âgée d'environ 30 ans dont nous préférons taire le nom, qui a été victime d'une balle perdue venue du Tchad lors des affrontements entre forces rebelles et le gouvernement. Il était environ 9H30 minutes du matin, le samedi 2 février 2008, lorsque tout le marché était dans l'imbroglio total, parce qu'une femme connue de tous dont le domicile

²⁰⁶ Lieutenant Abba Abakachi, 41 ans, Chef BLCGC/LLC, Kousseri, 20 septembre 2022.

²⁰⁷ Etoffe blanche avec laquelle on (les musulmans) emballe les morts avant de les enterrer.

²⁰⁸ Entretien avec un habitant de Fotokol, témoins de l'évènement du 04 février 2015.

n'est pas loin du marché, avait reçu une balle sur sa joue, heureusement elle n'a pas succombé à sa blessure qui a laissé de cicatrice encore observable sur son visage, lors de notre descente sur le terrain. Des sources parlent de plusieurs morts causés par ces mêmes balles perdues durant les crises de 1979-1982, bien que l'information ne soit pas vérifiée.

En plus des morts directs causés par des conflits à l'intérieur même du département ou dans son voisinage, on a aussi des morts indirectement causés par ces conflits. Nous entendons par morts indirects, l'ensemble des personnes qui n'ont pas été victimes d'un kamikaze ou d'une quelconque attaque, mais qui ont par exemple perdu dans un assaut, des personnes qui assureraient leurs besoins vitaux et qui par la suite ont aussi trouvé la mort, suite à la famine ou à une maladie.

2.3. De l'assistance humanitaire aux vulnérables

On ne saurait parler des réfugiés ou déplacés sans évoquer la vulnérabilité et l'assistance humanitaire qui sont étroitement liées à ce phénomène. L'aide humanitaire est une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle. Selon l'anthropologue Sylvie Bodineau, elle désigne l'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et des guerres²⁰⁹.

a) Une vie de précarité

Les crises sécuritaires dans le bassin du Lac Tchad, ont toujours eu des effets immédiats sur le quotidien des populations du Logone et Chari les rendant vulnérables. En effet, ces personnes fuyant la guerre, se heurtent à des situations aussi compliquées dont elles seules ne peuvent résoudre : ils ont perdu leurs biens, n'ont aucun abri pour la plupart et n'ont point des moyens de subsistance. Les familles d'accueil ayant montré leur volonté d'aider leurs proches se trouvent parfois économiquement affaiblies parce qu'ils auraient déjà épuisé leurs réserves (alimentaire et financière).

Selon les Nations Unies, en mai 2016, le nombre des personnes en besoin alimentaire dans le bassin du lac Tchad est estimé à 9,2 millions²¹⁰ de personnes. Dans le Logone et Chari, plus de la moitié de la population est en besoin. Selon une analyse personnelle faite sur le terrain, entre 2015-2017, environs 80% de la population du Logone et Chari était paralysée économiquement et en besoin ; à partir de 2018, ce taux baisse à 65% (13 personnes sur 20) et

²⁰⁹ www.ulaval.ca.

²¹⁰ www.unhcr.org.

aujourd'hui environ 50% de la population, malgré les actions humanitaires. Parmi ces vulnérables, les femmes et les enfants (mineurs) sont les plus touchés et en besoin d'assistance.

b) L'aide humanitaire

L'action des organisations non gouvernementales (ONG) dans l'assistance aux vulnérables de la guerre de Boko Haram comme les autres crises du Lac Tchad est indéniable. Depuis 2015, le département connaît la présence de diverses structures internationales qui œuvrent dans divers domaines. Parmi ces ONG, nous avons : la Première Urgence (PU), Médecins sans Frontières (MSF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire Mondial (PAM), l'International Rescue Committee (IRC), l'Action Contre la Faim (ACF) et bien d'autres qui agissent dans bien de domaines. Dans le domaine de santé par exemple, nous avons Médecins Sans Frontière et la CICR.

Les actions des ONG sont diversifiées dont les plus fréquentes sont :

- Le transfert monétaire : Il consiste à donner de l'argent au réfugiés et déplacés internes afin de subvenir à leurs besoins alimentaires de base. En fonction de la taille de famille pris lors des enregistrements, une somme est attribuée et transférée soit chaque trimestre ou chaque mois en fonction de l'organisation. Le PAM par exemple fait des transferts monétaires au compte Mobile Money des vulnérables à qui il a donné les téléphones et puces, consommables en vivres dans leurs Magasins mis sur pied à cet effet.
- La distribution des vivres : le riz, le haricot, l'huile, la pâte alimentaire, etc.
- Et la distribution des bâches permettant de construire un abri provisoire.

3. La culture et la religion impactées par les crises

Comme les autres domaines, la culture et la religion n'ont pas échappés aux effets des différentes crises qu'a connues le bassin tchadien. Dans le Logone et Chari, elles connaissent des véritables effets des crises sociales à savoir le Boko Haram et les conflits intercommunautaires. Ces effets sont entre autre :

3.1. Perturbation des activités culturelles

Depuis l'avènement de Boko Haram, les manifestations culturelles dans les zones dites à risque (couvrant toute la région de l'Extrême Nord) sont interdites par les autorités administratives. De ce fait, les activités des associations culturelles comme l'AC SAO qui regroupait les Kotoko du Cameroun, du Nigeria et du Tchad dans un sultanat (village) tous les

deux ans sont suspendus. En effet, après Afadé en 2012, la prochaine rencontre devrait se tenir en 2014 à Bodo (une Localité frontalière avec le Nigeria), mais vu l'insécurité et le risque que courrait cet évènement, il est renvoyé à une date ultérieure (qui n'est pas encore connue).

3.2. Une division tribale dans les mosquées

Après les affrontements intercommunautaires de janvier 1992 ayant opposés les Arabes Choa aux Kotoko à Kousseri, une grande division est née entre ces deux communautés pourtant toutes de confession musulmane. Cette division n'a pas épargné les mosquées qui islamiquement sont des lieux neutres. En effet, la majeure partie des populations de deux cotés a cessé de prier dans les mosquées construites par des personnes appartenant à la communauté adverse (considérée comme ennemie). En effet, si certaines personnes refusent de prier dans les mosquées d'opposition ou supposées comme telles pour manifester leur rupture avec l'autre communauté, nous notons quand même quelques-uns qui ne fréquentent pas ces dites mosquées à cause du risque qu'ils encourraient. A cet effet, Abdallah Ahmad Ousmane disait :

Après le conflit, nous étions religieusement perdus car au départ, chacun priait dans les mosquées de sa communauté (Arabes dans les mosquées arabes et même chose pour les Kotoko) à cause de l'insécurité. Ce n'est qu'après quelque temps que la situation s'est un peu améliorée et certaines personnes ont commencé à prier dans n'importe quelle mosquée mais tout en étant méfiant de l'autre. D'autres entraient même dans les mosquées étant armées de couteau²¹¹.

Cette division a continué jusqu'aux années 2000 (concernant les prières de fêtes) où la majorité des Arabes Choa et des Kotoko priaient respectivement à la Mosquée Al Zawiya et à la mosquée du sultan qui était le plus souvent délocalisée à Ngoumati en face du collège Moudjambal khor. Aujourd'hui avec l'agrandissement de la ville, la multiplication des mosquées et le changement des mentalités, le vivre ensemble est au rendez-vous grâce aux actions des imams et prédicateurs qui n'ont cessé de rappeler tout le monde à l'ordre établie par l'islam. Telle en était la conséquence des conflits intercommunautaire, mais, l'insécurité lieu au Boko Haram vient imposer, l'interdiction des voiles et instaure les fouilles dans les mosquées.

²¹¹ Abdallah Ahmad Ousmane, 52 ans, Prédicateur à Kousseri, Octobre 2022.

3.3.L'interdiction du port du voile dans les lieux publics et l'instauration des fouilles systématiques à l'entrée des mosquées

Dans ces multiples stratégies d'attaques, Boko Haram avait opté à partir de 2015 pour des attentats-suicides (les kamikazes) dans les lieux publics à l'exemple des marchés et les mosquées. La plus part de ces kamikaze sont des femmes qui à l'aide du voile cachent la bombe afin de tromper la vigilance du public et mieux se positionner au lieu ciblé. C'est dans l'optique de contrecarrer ces attaques (homicides) que les autorités en places avaient interdits en 2015 les voiles dans certains lieux à l'exemple des marchés de certaines villes dont Kousseri. Or, le port de voile est une prescription islamique aux femmes. Cette interdiction a suscité plus de critique étant donné que le Logone et Chari est majoritairement musulmane et devait faire face à cette décision qui allait à l'encontre des prescriptions islamiques. La décision était valable aussi pour les écoles coraniques où les filles portaient comme tenue des habits couvrant tout le corps. Il a fallu l'intervention des autorités religieuses et chefs traditionnels pour l'annulation de cette décision.

Quant aux fouilles à l'entrée des mosquées, ils ont été mis sur pied par des comités de vigilances des mosquées pour lutter contre tout éventuel attaque, car les mosquées étaient devenues des cibles des terroristes qu'il fallait protéger en renforçant le dispositif sécuritaire.

III. SUR LE PLAN SECURITAIRE

Le domaine sécuritaire du Logone et Chari connaît aussi, des reconfigurations imposées par le contexte sécuritaire du bassin du Lac Tchad. Du phénomène de Coupeurs de route au Boko Haram, le domaine militaire s'est adapté au contexte, par la naissance des nouvelles unités (corps spécialisés), le renforcement en hommes (soldats) et le renseignement.

1. Naissance des nouvelles unités militaires

Pour contrecarrer les actions criminelles menées par des bandits de grand chemin dans le bassin tchadien en général et le Logone et Chari en particulier, le gouvernement camerounais a toujours opté sans hésitation pour le renforcement du dispositif sécuritaire en renforçant l'effectif des militaires et parfois en créant des corps armés spécialisés pour cette lutte. C'est dans cette perspective de préserver l'intégration et la sécurité territoriale qu'un corps d'Elite appelé bataillon léger d'infanterie (BLI) chargé de combattre le grand banditisme et veiller à la

sécurité des frontières est créé en 1999²¹², avec une unité d'intervention dans le Logone et Chari appelé communément anti-gant, chargé de traquer les coupeurs de route et bandits de grands chemins. Plus tard (en 2008), ce corps devient le bataillon d'intervention rapide (BIR) et est aujourd'hui au front, en première ligne contre le Boko Haram à l'extrême nord avec des camps à Fotokol, Maltam, Bodo, Dabanga, Afade et Mblamé dans le Logone et Chari.

D'autres unités (militaires) sont nées dans le cadre de la lutte contre le Boko Haram dans le Logone et Chari, il s'agit en effet de la 41^e brigade d'infanterie motorisée (41e BRIM) et la légion de Gendarmerie du Logone et Chari avec une brigade de lutte contre la grande criminalité. Ces unités sont non seulement créées pour la riposte en cas d'attaques mais aussi et surtout pour anticiper d'éventuelles attaques de la « horde criminelle et obscurantiste »²¹³ grâce aux renseignements.

2. La coopération civil-militaire et le renseignement

La coopération entre les civils et les forces de l'ordre (militaires et police) dans l'extrême nord en général et dans le Logone et Chari en particulier née dans un contexte particulier d'insécurité où les forces armées camerounaises sont appelés à remplir leur devoir patriotique et militaire qu'est la défense de la patrie en cas d'agression étrangère. En effet, ils devraient faire face à une force inconnu (Boko Haram) dans un terrain qu'ils ne maîtrisent presque pas, ainsi, la collaboration devient nécessaire voire incontournable. D'où la naissance des comités de vigilances mobilisés par les autorités politico-administratives comme moyens de contrôle et de surveillance autant que de défense et de renseignement²¹⁴, dès juin 2014 avec la nomination de Midjiyawa Bakary à la tête de la région de l'extrême nord. En procédant ainsi, il s'agissait pour le gouvernement camerounais de promouvoir la défense populaire et aussi et surtout de mettre en place un encadrement sécuritaire solide pouvant aboutir à la neutralisation des risques de déstabilisations auxquelles font face certaines circonscriptions.

En résumé, qu'elle soit à l'extérieur du Logone et Chari ou à l'intérieur, l'insécurité du bassin du lac Tchad a laissé des multiples effets dans le département. Ces effets mitigés sont

²¹² www.mobile.camerounweb.com.

²¹³ Issa Tchiroma Bakary, conférence de presse du 13 mai 2016, *Cameroun tribune* n°11095/7294 du 16 mai 2016, p. 6.

²¹⁴ M.E. Owona Nguini, « La lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram/province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le bassin du Lac Tchad », ..., p. 37.

observables tant bien sur le plan économique, socio-culturel et humanitaire que sur le plan sécuritaire. La dégradation du secteur de transport, la fermeture des nombreuses boutiques dans les marchés et la faillite des milliers des opérateurs (perte de leur capital) ; des nombreuses pertes en vies humaines et la dégradation de la sécurité avec notamment la recrudescence de la criminalité, le vol et la circulation des armes à feu issu des crises socio-politiques au Tchad sont entre autres le bilan des différentes crises. Toutes fois, on relève aussi quelques effets positifs que sont l'agrandissement de certaines villes et la naissance des nouveaux quartiers ; la croissance démographique et l'augmentation de la main d'œuvre.

**CHAPITRE 4 : QUELQUES CHANGEMENTS SOCIAUX
ET POLITIQUES INTERVENUS APRES 2015 ET LEUR
IMPACT**

Depuis 2016, le Cameroun connaît des multiples événements politiques et sociaux qui touchent à sa sécurité. De la crise séparatiste dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest aux nouveaux affrontements intercommunautaires et interprofessionnels dans le Logone et Chari, ces événements ont impacté sur la vie sociale, économique et influencé des décisions politiques sur plan nationale et particulièrement dans le Logone et Chari. Ce chapitre s'attelle à examiner ces événements ainsi que leurs effets dans le Logone et Chari.

I. LA CRISE SECESSIONNISTE DANS LE NORD-OUEST ET LE SUD-OUEST ET SON IMPACT

Avec le déploiement de la force mixte multinationale (FMM) à l'Extrême-Nord (Fotokol, Mora, etc.) puis la libération des certains villages et villes dans le Borno State (Gambaru-Ngala, Lomane, Gajibo, Dikwa, etc.) en 2015 et le retour des certains déplacés internes dans leurs villages, la situation sécuritaire dans le bassin Tchadien en générale et l'Extrêmes-nord en particulier semblait être sous contrôle en 2016. Mais, en octobre de la même année, une autre crise éclate au niveau nationale et impacte sur la sécurité intérieure. Il s'agit de la crise sécessionniste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Cette crise pourtant considérée par certaines personnes du septentrion comme une crise lointaine (à cause de la longue distance entre l'Extrême-Nord et les deux régions anglophones) a immédiatement impacté sur la sécurité à l'Extrême-nord et dans le Logone et Chari en particulier. Plusieurs éléments justifient son impact mais nous nous attarderons sur deux.

D'abord, la réduction du budget alloué à la guerre contre le Boko Haram. En effet, en plus de la guerre contre le Boko Haram qui selon le commissaire de police Ibrahim Bouba couterait environ 600 million de FCFA par semaine (en 2014) au Cameroun, le pays doit encore faire l'effort de guerre dans la crise qui paralyse ses régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest qui commence en octobre 2016. De ce fait, il fallait réduire les dépenses à l'Extrême-Nord pour pouvoir riposter aussi contre les séparatistes, tenant aussi compte de l'affaiblissement de l'économie nationale.

L'instruction du président de la république du Cameroun Paul Biya au Ministre des finances d'alors, Alamine Ousmane Mey de procéder à « l'ouverture dans les livres du trésor public d'un compte spécial intitulé « contribution du peuple, lutte contre Boko Haram... » (Mutations n° 3895 du 13-2015, p.3)

Ensuite, la réduction de l'effectif dans les rangs militaires à l'extrême-Nord. En effet, avant le déclenchement de la crise dite anglophone, l'Etat camerounais avait consacré un important nombre de militaires sur le terrain à l'Extrême-Nord (Mayo Sava, Mayo Tsanaga et Logone et Chari), mais, depuis 2017, l'unité nationale est menacée par la crise sécessionniste. Il fallait donc rétablir cette unité en renforçant le dispositif militaire en place par un important nombre d'Hommes, ce qui a coûté à l'Extrême-Nord la réduction en Homme. Cette réduction a impacté la sécurité dans l'Extrême-Nord en générale et le Logone et Chari en particulier du fait que les attaques deviennent répétitives dans les zones frontalières (Darak, Fotokol, Hile Alifa, Nigué, Zigue, etc.). Dans une interview datant de septembre 2023, accordé par une chaîne de télévision privée à un Conseiller régional représentant la commune de Darak, il déclarait : « depuis quelque temps, la commune de Darak est victimes de plusieurs attaques de Boko Haram à cause de la suppression des certains postes avancés dû à la réduction de l'effectif militaire dans le Logone et Chari ». À cet effet, Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen dans son appel à textes complètement pour le thème : « les attaques de Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun : regards croisés sur les dix années de guerre anti-terroriste (2013-2023) », déclarait : « En réalité, à partir de 2016, un voile semble avoir été déposé sur le tragique contexte de l'Extrême-nord du Cameroun. Car tous les projecteurs ont été réorientés. Cependant, Boko Haram continue de semer la mort en silence... »

II. LA CREATION DU COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION ET SON IMPACT

Le 30 novembre 2018, par le décret N°2018/719 du 30 novembre 2018, le président de la république du Cameroun, son excellence Paul Biya crée le Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration comme le précise le communiqué du Ministre Secrétaire générale de la présidence de la république Ferdinand Ngoh Ngoh : « le président de la république S.E.M Paul Biya a décidé ce jour de la création d'un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et Réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest », diffusé sur le compte Tweeter de la présidence de la république du Cameroun.

En effet, dans un contexte sécuritaire marqué par la menace de Boko Haram à l'Extrême-Nord depuis 2013 et la crise séparatiste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest auxquelles fait face le pays, toutes les voies et moyens pouvant contribué au retour définitif de

la paix sont plausibles. Ainsi, après une loi antiterroriste (répressive) destinée à organiser des « actions fortes à l'encontre des auteurs d'acte terroriste »²¹⁵, votée par les deux chambres du parlement (assemblée nationale et sénat) en décembre 2014, le président de la république vient cette fois-ci avec une nouvelle méthode, celle de la résolution pacifique des crises qui consiste à donner la voie de sortie aux repentis. Le nouveau comité ainsi créé a une mission à accomplir et des objectifs à atteindre.

1. Rôle et objectif du CNDDR.

Placé sous l'autorité du Premier Ministre, chef du gouvernement, le CNDDR a dès sa création une mission principale, celle « d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'Etat en déposant les armes »²¹⁶, comme le précise son décret de création.

Par ailleurs, cette mission est répartie en trois principales étapes à savoir, le désarmement, la démobilisation et la réintégration qui se fait dans les centres régionaux (Bamenda, Buea et Mora) créés à cet effet.

- Le désarmement consiste à accueillir les ex-combattants, collecter leurs armes et munitions et prendre les dispositions appropriées pour la destruction de ces dernières.
- Quant-à-la démobilisation, elle consiste à mettre en places de sites de cantonnement des ex-combattants, d'assurer leur encadrement et de leur apporter une assistance multidimensionnelle.
- Pour ce qui est de la réintégration, elle consiste à : prendre des dispositions nécessaires à la de-radicalisation, mener des actions de sensibilisation et apporter une assistance multidimensionnelle à leurs communautés d'origine afin de faciliter leur intégration et leur insertion dans la vie civile²¹⁷.

²¹⁵ [PJL n° 035/PJL/SENAT] [Loi n°2014-028 du 23-12-2014], cité par M.E. Owona Nguini, « La lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram/province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans la Bassin du Lac Tchad », ..., p. 37.

²¹⁶ Décret n° 2018/719 du 30-12-2018 portant création du CNDDR, article 2.

²¹⁷ <https://www.osidimbea.cm>, consulté le 26 octobre 2023.

2. L'impact du CNDDR sur la sécurité dans le Logone et Chari.

Depuis sa mise en place en 2018 et l'implémentation de son centre régional à Mora, le comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants (CNDDR) a eu un important impact sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord en général et le Logone et Chari en particulier.

Grace au cadre d'accueil et de réinsertion qu'il offre aux ex-combattants en particulier ceux du Boko Haram, le CNDDR a pu avec l'appui des autorités locales (traditionnelles et religieuses) recevoir un avis favorable au désarmement de plusieurs personnes, désormais ex-combattants.

Dans le Logone et Chari, en seulement trois mois (juin-juillet-Aout 2022), on a enregistré plus de 500²¹⁸ ex-combattant et familles de Boko Haram qui ont quitté les rangs de la secte pour répondre à l'offre de la paix. Parmi ces personnes « repenties », figuraient en bon nombre les femmes et les enfants. Le tableau n°7 ci-après, nous dresse leur répartition.

Tableau 7 : Nombre des ex-combattants de Boko Haram accueillis dans le Logone et Chari entre Juin et Aout 2022 et leur répartition.

	juin	juillet	aout	Total
Enfants	-	129	92	
Femmes	-	107	54	
Hommes	-	71	37	
Total	38	307	183	528

Source : rapports de Juin, Juillet et Aout 2022 de la LLC.

D'après le tableau, on enregistre entre juin et Aout 528 ex-combattants dans le département. Sur les 490 des mois de juillet et aout, les enfants représentent environ 45%, les femmes 32% et les hommes 22%.

Ces personnes désarmées ont été transférés au centre de DDR à Mora pour certaines (les camerounais) et les autres au Nigeria. En juillet 2022 par exemple, 183 ont été transférés à Banki (Nigeria).

²¹⁸ LT. Abba Abakachi, 41 ans, chef de BLCGC/LLC, Kousseri, 20/09/2022.

Bien que d'aucuns s'interrogent sur la sincérité des ex-combattants de Boko Haram et leur acceptation par les communautés (autrefois victimes des atrocités de la secte) dans la nouvelle vie de repentie²¹⁹, il est néanmoins à admettre que cet acte est un signe de retour de la paix dans le Logone et Chari qu'on doit au CNDDR malgré les nouveaux affrontements intercommunautaires (à l'intérieur du département) qui viennent compromettre ces prémices de la paix.

III. LES AFFRONTEMENTS ENTRE ARABES CHOAS ET MOUSGOUMS

Alors que tous les Logonais pensaient faire face à un seul ennemi qu'ils ont en commun à savoir le Boko Haram, une autre crise interne à savoir un conflit intercommunautaire naît dans l'arrondissement du Logone Birni en Aout 2021. Il oppose cette fois ci les Arabes-choas aux Mousgoum, deux peuples qui ne s'étaient jamais ouvertement opposés auparavant.

Au début, c'était un conflit entre les pêcheurs (Mousgoum) et les éleveurs (arabes Choa) dans le canton d'Elbirke (arrondissement de Logone-Birni). En effet, avec la raréfaction des ressources naturelles (eau, espace agricole et zones de pâturage), les pêcheurs Mousgoum avaient érigé quelques digues qu'ils aménagèrent en lieux de pêche aux abords du fleuve Logone, alors que ces mêmes lieux servaient de passage aux bergers arabes Choa qui les empruntent pour abreuver leur bétail dans le fleuve, malheureusement les bétails s'enfoncent parfois dans ces étangs²²⁰, ce qui a été à l'origine d'une bagarre entre deux individus appartenant aux deux communautés²²¹. Comme le dit Saïbou Issa, les problèmes de sécurité dans le bassin du Lac Tchad sont en général « cycliques, convertibles, reproductrices et transmissibles »²²², cette bagarre s'est finalement convertie en une série d'affrontements intercommunautaires.

Ces affrontements ont débuté le 10 aout 2021²²³ à Elbirké puis se sont étendus dans d'autres villages de la Commune de Logone-Birni. Malgré les efforts des autorités administratives (Gouverneur, préfet et sous-préfets), traditionnelles et religieuses qui se sont déployées sur le terrain pour l'apaisement des tensions, les résolutions prises n'ont pas été

²¹⁹ Abani, 50 environs, proviseur du Lycée d'Amchediré, Kousseri, 3 octobre 2022.

²²⁰ Le Gouverneur de l'Extrême-nord MIDJIYAWA BAKARY sur CRTV News, le 13 Aout 2021.

²²¹ Ibid.

²²² Saïbou Issa, « leçons et perspectives pour une stabilisation durable du Bassin du Lac Tchad », *Les problématiques sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad*, Revue Africaine de Sécurité Internationale, Actes du Séminaire de Maroua les 14 et 15 septembre 2018, pp. 233-250.

²²³ <https://reliefweb.int/report/tchad/des-affrontements--intercommunautaires-au-cameroun-forcent-11-000-personnes-fui-au-tchad>, consulté le 30/10/2023.

respectées. Ainsi, le conflit a repris le 05 décembre dans les localités de Mariam Ouloumsa (Logone Birni)²²⁴. La photo 3 ci-dessous montre le gouverneur de l'Extrême-Nord Midjiyawa Bakary et les deux communautés dans le palais du sultan à Logone Birni le 15 août 2021.

Photo 3 : Le gouverneur de l'Extrême-Nord Midjiyawa Bakary et les deux communautés (Arabes Choa et Mousgoum) dans le palais du sultan à Logone Birni le 15 août 2021



Source : Sheikh Bachir Officiel, Facebook, le 9 décembre 2021.

Et enfin, dans la matinée du 8 décembre, c'est la ville de Kousseri qui devient le nouveau théâtre des affrontements. Les Mousgoum assistés de leurs proches venus du Mayo Danay et du Tchad se sont emparés de la ville pour régler le compte des leaders des arabes Choa disaient-ils dans les vidéos qui circulaient sur les réseaux sociaux. Pendant quelques heures, ils ont sillonné la ville et incendié des maisons et des lieux de commerces.

Ces différents affrontements ont causé d'énormes pertes en vies humaines et en matériels. Au total, ils ont causé environ 32 morts et 74 blessés²²⁵. En plus, ils ont forcé environ 11.000 personnes parmi lesquelles des personnes âgées, des femmes et des enfants à se réfugier au Tchad et 73.000 déplacés interne, selon le HCR dans son communiqué de presse du 19 décembre 2021. Et enfin, on compte environ 19 villages incendiés (selon le HCR), des

²²⁴ <https://www.cameroun24.net>, consulté le 30 octobre 2023.

²²⁵ <https://reliefweb.int/report/tchad/des-affrontements-intercommunautaires-au-cameroun-forcent-11-000-personnes-fui-au-tchad>, consulté le 30/10/2023.

nombreuses maisons et boutiques incendiées, des biens pilés, des bétails et environ 300 motos volées à Kousseri²²⁶. La photo 4 ci-après montre des populations de Kousseri en fuite vers le Tchad.

Photo 4 : Des populations de Kousseri en fuite vers le Tchad



Source : Sheikh Bachir Officiel, le 9 décembre 2021 sur Facebook.

²²⁶ Selon des témoins rencontrés dans la ville de Kousseri mais ces chiffres ne sont pas vérifiés.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, l'insécurité dans le Bassin du Lac est un phénomène très ancien. Pendant plusieurs décennies, la région du Lac Tchad en général et le Logone et Chari en particulier ont fait face à plusieurs crises sécuritaires de nature diversifiée. Cette insécurité aux conséquences multiples tire en général son source de la précarité économique (pauvreté) causé par les changements climatiques, les sécheresses des années 1970-1980 mais aussi du gel d'emplois et le chômage imposés par les programmes d'ajustement structurel et la dévaluation monétaire des années 1990. Ajouté à cela le désir interminable des hommes politiques/militaires à accéder au pouvoir par tous les moyens en s'appuyant sur la rage des diplômés-chômeurs et des jeunes analphabètes (non scolarisés et islamiquement moins éduqués), la division tribale et profitent de la porosité des frontières et les liens de complicités tissés avec les riverains qui leur donnent la possibilité de transporter des armes afin de commettre leurs forfaitures et surtout de se décamper en cas d'interpellation.

Le traitement de notre problématique, qui cadre et guide notre démarche est basé sur les entretiens avec les populations lors de nos descentes sur le terrain, des archives et rapports d'activités qui sont des sources importantes en science sociale et particulièrement en histoire et divers autres documents qui constituent notre documentation afin d'apporter une analyse cohérente. Il se dégage comme première conclusion de l'exploitation de ces différentes sources que l'insécurité qui emmaille le bassin du Lac Tchad depuis 1964 est le résultat d'interaction entre plusieurs facteurs politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces facteurs sont à la fois des produits de l'intérieur (dans le Bassin tchadien) et de l'extérieur (hors de la région).

Sur le plan politique, la politique coloniale du « diviser pour mieux régner » qui a laissé dans la plupart des cas un pays divisé entre le Nord et sud (Au Tchad et Nigeria), la bipolarisation du monde (capitalisme contre communisme) jusqu'en 1991 et l'ingérence politique sont les facteurs externes qui ont été le point d'ancrage des diverses crises politiques qui ont suivi les indépendances. A l'intérieur même du Bassin tchadien nous avons des oppositions politiques et militaires (FAT contre FAN et FROLINAT au Tchad) nées parfois des guerres d'indépendances et la division idéologique et les folies des grandeurs des hommes qui sont à la base de plusieurs tentatives de coup d'Etats et rebellions armées depuis 1965 au Nigeria, au Tchad, au Niger et même au Cameroun.

Sur le plan économique, la précarité économique causée par le chômage et le sous emplois adossés aux crises économiques des années 1980 jusqu'au début des années 2000 causés par les chocs et contre-chocs des produits pétroliers qui ont pour conséquences la dépréciation du

Dollar Américain (monnaie d'échange international), le ralentissement des activités économiques²²⁷. Les pays de l'Afrique subsaharienne, aux structures économiques et financières fragiles et vulnérables aux crises extérieures ont été exposés²²⁸ à ces conséquences d'où l'imposition des programmes d'ajustements structurel à ces pays par les organes de Bretton Woods à savoir le FMI et la Banque mondiale. Par ailleurs, les sécheresses désastreuses des années 1972-1973 et 1982-1983 et les aléas climatiques ne sont pas à exclure des facteurs d'insécurité, car ils sont l'origine des migrations alimentaires (réfugiés environnementaux) qui exposent les habitants des abords du lac Tchad à une compétition parfois rude.

Sur le plan socio-culturel, la corruption et l'injustice, l'analphabétisme, la sous-scolarisation et le fanatisme religieux et surtout le tribalisme sont des facteurs sur lesquels tous les acteurs d'insécurité (si non la majorité) se sont appuyés pour propager la violence dans le Lac Tchad. Si l'injustice et la corruption ont entraîné beaucoup dans les groupes organisés (de vols et agressions) aux fins de se rendre justice, le tribalisme et le fanatisme quant-à-eux ont contribué à donner une dimension plus importante aux crises.

Par ailleurs, l'analphabétisme amalgamé à l'islamisme politique ont conduit à la radicalisation religieuse et la naissance des mouvements religieux (terrorisme) nocives à la sécurité dont le Boko Haram qui depuis 2009 (sa phase violente) sème la terreur au Nigeria avant de se propager dans tout le bassin. À cet effet, Adamou Moussa Ibrahim décrivait : «... dans leurs durabilités, ces mouvements religieux naissants qui se radicalisent connaissent une trajectoire progressive dans le temps et qui voit se croiser des intérêts politiques, religieux et sociaux et même économiques ».

Tous ces différents facteurs ont accompagné ou influencé la naissance et l'évolution des différentes crises du bassin tchadien à savoir les guerres civiles et rebellions particulièrement au Tchad, au Nigeria et au Niger ; les conflits intercommunautaires au Cameroun (Kotoko et Arabes Choa entre 1990 et 1994 à Kousseri, Maltam, etc.) et les nouvelles guerres (terrorismes) qui se sont succédées depuis 2009.

La seconde conclusion porte sur l'impact de l'insécurité. Il en ressort de celle-ci que le Logone et Chari de sa position carrefour dans la Région du Lac Tchad enregistre d'énormes

²²⁷ Céline Antonin, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et Stratégique*, n°91, 2003/3, pp. 139-149. Consulté en ligne sur www.cairn.info, 07/11/2023.

²²⁸ Jean Claude Saha et Elhadji Saidou Moussa, « Impact des variations du prix international du pétrole sur la croissance économique au Cameroun », *Revue Congolaise de Gestion*, n°31, 2021/1, pp. 111-150, consulté en ligne sur www.cairn.info, 07/11/2023.

dégâts causés par l'insécurité du bassin tchadien tant sur plan économique, socio-culturel et humanitaire que sur le plan sécuritaire.

Sur le plan économique, l'impact de l'insécurité est mitigé et se mesure en fonction des crises. D'abord, les crises politiques à savoir, les guerres civiles au Tchad de 1975 à 1990, puis la rébellion de 2008 ont relativement impacté l'économie du Logone et Chari. Si d'un côté, elles ont permis d'agrandir les marchés de villes comme Kousseri et d'augmenter la main d'œuvre nécessaire à la production des matières premières, il est néanmoins à relever de l'autre côté quelques effets négatifs de celles-ci à savoir : la recrudescence des vols et les raptés des bétails commis par certains réfugiés (parfois des ex-rebelles) navigant au gré de leur folie déprédatrice²²⁹ qui ont fait des routes un véritable guet-apens pour les commerçants logonais dans un contexte où les banques n'existaient presque pas et la cherté des produits provoquée par la supériorité de la demande par rapport à l'offre même si cette dernière est de courte durée. Ensuite, le terrorisme (Boko Haram) qui est un problème général a totalement détruit l'économie du département en affaiblissant les secteurs du tourisme, le transport et le secteur agropastorale, principales piliers de l'économie. Entre 2013-2017, on a enregistré plus de 1000 boutiques fermées et 10.000 acteurs économiques touchés dans le département dont plus de 200 boutiques et 2000 acteurs économiques touchés dans la seule commune de Kousseri et le parc de Waza occupé par les réfugiés. Quant aux conflits intercommunautaires, ils n'ont jamais été bénéfiques pour l'économie bien qu'ils soient de courte durée, car des biens de deux cotés sont détruits.

Sur les plans socio-culturel et humanitaire, les effets sont énormes. Sur le plan social, nous avons comme bilan la naissance de la stigmatisation à plusieurs niveaux : vis-à-vis des étrangers, entre les fils du Logone et Chari mais aussi contre ces derniers à l'extérieur ; la corruption et l'incivisme. Quant au bilan humanitaire, il est lourd. Malgré l'intervention des Etats (individuelle ou collective) ces crises sécuritaires ont fait des milliers des morts (hors mis les crises politiques qui ont rarement causé de morts par balle perdue), des déplacés internes ainsi que des milliers des réfugiés (tchadiens et Nigériens accueillis dans le Logone et Chari) et des nombreuses familles vulnérables. Quant à la culture, toutes les activités culturelles sont à l'arrêt depuis l'avènement de Boko Haram. En plus, des nombreux établissements d'enseignement (secondaires et primaires) sont fermés à cause de l'insécurité causée par le Boko Haram.

²²⁹ Joseph Domo, *relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad, ...*, p. 86.

Dans le domaine de la sécurité, la recrudescence du banditisme et la circulation des armes à feu sont les conséquences des différentes crises sécuritaires. Toutes fois il faut aussi relever la naissance des corps spéciaux (BIR), l'agrandissement de l'administration militaire (avec la création de la légion du Logone et Chari) comme moyens de riposte mais aussi et surtout l'évolution de la coopération civilo-militaire.

Tous ces éléments ci-dessus ont été l'impact de l'insécurité dans le Logone et Chari entre 1964 et 2015. Mais depuis 2016, quelques changements sont intervenus, il s'agit de la crise du NoSo et récemment (aout et décembre 2021) les conflits arabe Choa - Mousgoum dans le Logone et Chari qui ont impacté de nouveau la sécurité départementale et nationale.

Malgré la création de la CNDDR avec le centre régional de Mora qui contribue au désarmement des ex-combattants de Boko Haram dans l'Extrême nord et le Logone et Chari, et le projet de la reconstruction de l'Extrême-nord qui tarde à s'implanter, Boko Haram continue à faire des victimes dans le département.

ANNEXES

**ANNEXE N°1 : Décret portant création du Comité National de Désarmement, de
Démobilisation et de Réintégration**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2018/719 DU 30 NOV 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PRESIDENCE PRESIOENCY OF THF REPUBLIC SECRE TARIAT GENERAL SERVICE OU FICHER LEGISLATIF CE LEGISIATIVE AND SECURITY AFFAIRS CARO COPIE CERTIFIEE CONFORM CERTIFIED C
--

VU la Constitution .

VU le décret n ° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n ° 2018/190 du 02 mars 2018 .

CONSIDERANT l'offre de paix formulée dans le discours d'investiture du Président de la République du 06 novembre 2018,

DECRETE.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er},- (1) Le présent décret porte création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration en abrégé « CNDDR », et ciaprès désigné « le Comité ».

(2) Le Comité est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(3) Son siège est fixé à Yaoundé.

(4) Le Comité dispose de centres régionaux à Bamenda, Buéa et Mora. D'autres Centres peuvent être créés, en tant que de besoin, sur proposition du Conseil de Direction.

CHAPITRE II

IV. DES ATTRIBUTIONS

ARTICLE 2.- (1) Le Comité a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko-Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'Etat en déposant les armes.

A ce titre, il est chargé notamment:

(1) En matière de désarmement:

█ d'accueillir et de désarmer les ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; de collecter, de répertorier et de stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants ; de prendre toutes les dispositions appropriées pour la destruction desdites armes, munitions et explosifs, en liaison avec les administrations compétentes.

(2) En matière de démobilisation:

█ de mettre en place des sites de cantonnement des ex-combattants et d'en assurer la gestion ; d'assurer l'encadrement des ex-combattants ; d'apporter une assistance multidimensionnelle aux ex-combattants dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile.

(3) En matière de réintégration:

- de prendre les dispositions nécessaires à la déradicalisation des excombattants - de mener des actions de sensibilisation et d'apporter une assistance multidimensionnelle aux communautés d'origine aux fins de faciliter la réintégration des ex-combattants ; d'aider à la réinsertion dans la vie civile des ex-combattants, notamment par l'organisation, la formation, la mise à disposition d'outils ou moyens de production et l'assistance à la création d'activités génératrices de revenus.

CHAPITRE III

V. DE L'ORGANISATION

ARTICLE 3.- Le Comité comprend :

- le Conseil de Direction - la Coordination Nationale - les centres régionaux.



SECTION I

DU CONSEIL DE DIRECTION

ARTICLE 4.- (1) Présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Conseil de Direction est chargé de définir les orientations stratégiques du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

(2) Il est composé des membres ci-après:

- le Ministre en charge de l'administration territoriale ; - le Ministre en charge des relations extérieures ; - le Ministre en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire ; - le Ministre en charge des finances ; - le Ministre en charge de la jeunesse ; - le Ministre en charge des enseignements secondaires ; - le Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle ; - le Ministre en charge de l'agriculture ; - le Ministre en charge de l'élevage et de la pêche ; - le Ministre en charge de la Défense ; - le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale ; - le Délégué Général à la Sûreté Nationale ; - le Directeur Général de la Recherche Extérieure ; - le Président de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme ; - les chefs de centres régionaux.

ARTICLE 5.- Le Conseil de Direction se réunit en tant que de besoin, sur convocation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

SECTION II

VI. DE LA COORDINATION NATIONALE

ARTICLE 6.- (1) Placée sous l'autorité d'un Coordonnateur National, assisté d'un Adjoint, la Coordination Nationale est chargée de la mise en œuvre et de la gestion opérationnelle du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

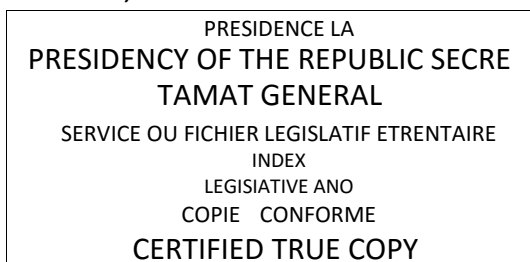
(2) Le Coordonnateur National et son Adjoint sont nommés par décret du Président de la République.

SECTION III

VII. DES CENTRES REGIONAUX

ARTICLE 7.- (1) Les Centres régionaux prévus à l'article 1^{er} ci-dessus sont chargés de l'exécution au niveau local des missions du Comité.

(2) Ils sont placés sous la responsabilité de chefs de centre, nommés par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



CHAPITRE IV

DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 8.- (1) Les ressources du Comité sont constituées par:

- les subventions de l'Etat - les dons et legs - les contributions des partenaires techniques nationaux et internationaux - toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées conformément à la législation en vigueur.

(2) Le Coordonnateur National est l'ordonnateur principal du budget du Comité.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 9.- Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Comité coopère en tant que de besoin avec les administrations compétentes, les ONG et les partenaires nationaux et internationaux, notamment l'ONU.

ARTICLE 10.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais]-

YAOUNDE, le 30 NOV 2018
LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENCE DE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES DOSSIERS LEGISLATIFS ET STATUTAIRES
LEGISLATIVE AND STATUTORY SERVICES
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

ANNEXE 2 : LOI N°2005/006 du 27 Juillet 2005, Portant Statut des Réfugiés au Cameroun

Loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 Portant statut des réfugiés au Cameroun

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre I : Dispositions générales

Art 1^{er} : La présente loi porte statut des réfugiés au Cameroun et s'applique sous réserve des conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

Art 2 : Est considérée comme "réfugiée" au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 :

- toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner ;

- toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Art 3 : Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à toute personne à l'égard de laquelle des raisons sérieuses permettent de penser :

- qu'elle a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ;

- qu'elle a commis un crime grave de caractère non politique et en dehors du pays d'accueil avant d'être admise comme réfugiée ;

- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine ;

- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux buts et aux objectifs des Nations Unies.

Art 4 : Une personne perd le statut de réfugié au titre des présentes dispositions, si :

- elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou

- ayant perdu la nationalité, elle l'a volontairement recouvrée ; ou

- elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou

- elle est retournée volontairement d'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; ou

- les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité ou

- elle a commis un crime grave de caractère non politique en dehors du pays d'accueil après y avoir été admise comme réfugiée ; ou

- s'agissant d'une personne apatride, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays où elle avait sa résidence habituelle.

Art 5 : (1) Les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée au sens des articles 2, 3 et 4 ci-dessus qui l'accompagnent ou le rejoignent sont également considérés comme réfugiés, sauf s'ils sont d'une nationalité autre que celle du réfugié et jouissent de la protection du pays dont ils sont ressortissants.

(2) Si, une fois que la qualité de réfugié a été reconnue au chef de famille, la cohésion familiale est rompue par suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, les membres de sa famille auxquels le statut de réfugié a été accordé en vertu de l'alinéa 1 ci-dessus continuent à en jouir, sous réserve des dispositions de l'article 4.

(3) Aux fins des dispositions des alinéas (1) et (2) ci-dessus, les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée s'entendent du ou des conjoints, des enfants mineurs et des autres membres de la famille du réfugié qui sont à sa charge.

(4) Toute décision prise en application des dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi ne saurait affecter

automatiquement les autres membres de la famille tels que définis à l'alinéa (3) ci-dessus.

Art 6 : (1) La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre, de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité.

(2) Tout enfant non accompagné, sous réserve des vérifications nécessaires, bénéficie du statut de réfugié.

(3) L'Etat du Cameroun, en collaboration avec les organisations internationales, apporte son concours au rétablissement du regroupement familial.

Chapitre II : Dispositions applicables aux demandeurs d'asile

Art 7 : (1) Aucune personne ne peut être refoulée à la frontière, ni faire l'objet d'autres mesures quelconques qui la contraindraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées pour l'une des raisons indiquées à l'article 2 de la présente loi.

(2) Tout demandeur d'asile doit, à l'entrée du territoire national, se présenter aux autorités compétentes dans un délai de quinze (15) jours.

(3) L'autorité ainsi saisie établit un procès-verbal détaillé indiquant l'état civil du requérant, ses activités professionnelles, sa nationalité, les raisons précises de son exil, les raisons du choix du Cameroun pour son immigration et toutes informations de nature à éclairer l'instruction de son dossier.

(4) Un sauf conduit d'une validité de deux mois non renouvelable est délivré à l'intéressé par l'autorité l'ayant entendu qui transmet sans délai le dossier à la commission d'éligibilité au statut de réfugié visée à l'article 16 ci-dessous.

(5) Une demande peut être irrecevable si le demandeur a séjourné dans un premier pays d'asile. Est considéré comme pays de premier asile, le pays tiers sûr dans lequel le demandeur d'asile a été admis en qualité de réfugié, ou pour d'autres raisons justifiées, y jouit d'une protection et peut encore en bénéficier.

(6) Sans préjudice des dispositions de l'alinéa (2) ci-dessus, tout ressortissant étranger se trouvant sur le territoire de la République et qui ne peut retourner dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il a sa résidence habituelle, pour les raisons énoncées à l'article 2 de la présente loi est fondé à introduire une

demande d'asile sur laquelle une décision est prise conformément aux procédures fixées par le décret d'application de la présente loi.

Art 8 : (1) Aucune sanction pénale ne peut être prise à l'encontre d'une personne qui, du fait de son entrée ou de son séjour irréguliers sur le territoire national, arrivant directement du territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées au sens de l'article 2 de la présente loi, sous réserve qu'elle se présente sans délai aux autorités nationales visées à l'article 7.

Lorsque ladite personne a été interpellée pour des raisons d'enquête, la garde à vue ne doit pas dépasser vingt quatre (24) heures renouvelable deux (2) fois.

(2) Aucune mesure d'exploitation ou de reconduite à la frontière contre un demandeur d'asile ne peut être mise en exécution avant que la commission d'éligibilité au statut de réfugié ne se prononce sur sa demande, à moins que lesdites mesures ne soient dictées par des raisons de sécurité nationale, d'ordre public ou en exécution d'une décision rendue conformément à la loi ; en tout cas ces mesures d'expulsion ou de reconduite à la frontière ne pourraient avoir pour effet de contraindre un demandeur d'asile à retourner ou demeurer dans un pays où sa liberté serait menacée au sens de l'article 2 de la présente loi.

(3) Le demandeur d'asile en possession de l'attestation de dépôt du dossier est libre de ses mouvements. Toutefois, il est tenu d'informer l'autorité chargée de l'immigration de ses déplacements et changements d'adresse et de se présenter à elle en tant que de besoin.

Chapitre III : Droits et obligations des réfugiés

Art 9 : Sans préjudice des dispositions des chapitres I et II énoncées ci-dessus, tous les droits fondamentaux et les dispositions prévues aux chapitres II, III, IV et V de la Convention de Genève relative aux réfugiés du 28 juillet 1951 et celle de l'OUA du 10 septembre 1969 relative aux réfugiés s'appliquent à tout réfugié régulièrement installé au Cameroun et dans la limite des droits accordés aux nationaux. Ceux-ci concernent, entre autres :

- la non-discrimination ;
- le droit de pratiquer sa religion librement ;
- le droit à la propriété ;
- la liberté d'association ;
- le droit d'ester en justice ;
- le droit au travail ;
- le droit à l'éducation ;
- le droit au logement ;

- le droit à l'assistance sociale et publique ;
- la liberté de circulation ;
- le droit d'obtenir des titres d'identité et des documents de voyage ;
- le droit au transfert des avoirs ;
- le droit à la naturalisation.

Art 10 : (1) Pour l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non, et sans exonération d'impôts et de taxes, ainsi qu'en matière d'avantage sociaux liés à l'exercice d'une telle activité, les personnes reconnues comme réfugiées sont assimilées aux nationaux.

(2) Elles reçoivent le même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les droits d'inscription scolaire et universitaire et les frais des centres des œuvres universitaires.

Art 11 : Tout réfugié est tenu de se conformer aux lois et règlement en vigueur au même titre que les nationaux.

Art 12 : Toute personne qui acquiert le statut de réfugiés s'engage à ne mener à partir du territoire national aucune activité déstabilisatrice contre l'Etat camerounais, contre son pays d'origine ou contre tout autre Etat.

Art 13 : (1) Toute personne reconnue comme réfugiée reçoit une carte de réfugié dont la durée de validité et les modalités de renouvellement sont fixées par décret.

(2) Les réfugiés ont droit, en outre, à l'établissement du titre de voyage prévu à l'article 28 de la Convention de 1951 ainsi qu'à toute autre pièce nécessaire soit à l'accomplissement de divers actes de la vie civile, soit à l'application de la législation interne ou des accords internationaux qui concourent à leur protection.

Art 14 : (1) Un réfugié se trouvant régulièrement sur le territoire du Cameroun ne pourra être expulsé que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public.

(2) L'expulsion d'un réfugié n'a lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure prévue par la loi.

(3) La décision d'expulsion est signifiée au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui se charge de lui trouver un pays d'asile dans un délai de soixante douze (72) heures. Cette décision d'expulsion est également signifiée à l'intéressé qui est sous la surveillance des autorités de maintien de l'ordre.

(4) L'expulsion entraîne de plein droit le retrait de la carte de réfugié.

Art 15 : Aucun réfugié ne peut être extradé, de quelque manière que ce soit,

sur les frontières d'un territoire visé à l'alinéa (1) de l'article 7 ci-dessus.

Chapitre IV : Les organes de gestion des réfugiés

Art 16 : Il est créé une commission d'éligibilité au statut de réfugié et une commission des recours des réfugiés dont l'organisation, le fonctionnement et les règles de procédures sont fixés par décret.

Art 17 : Les décisions des deux organes visés à l'article 16 ci-dessus ne sont susceptibles d'aucun recours devant les juridictions nationales de droit commun.

Chapitre V Dispositions transitoires et finales

Art 18 : Les personnes qui, à la date de promulgation de la présente loi, se trouvent sur le territoire du Cameroun à la suite de l'une des circonstances décrites à l'article 2 ci-dessus sont soumises aux dispositions de la présente loi.

Art 19 : les demandeurs d'asile titulaire d'un certificat de réfugié délivré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi obtiennent la qualité de réfugiés.

Art 20 : La présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée et publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 27 juillet 2005
Le Président de la République
(é) Paul Blya

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Archives, décrets, arrêtés et discours

[PJL n° 035/PJL/SENAT] [Loi n°2014-028 du 23-12-2014],

ANY, diplomatie, 1 AA, 383, « relation Tchad-Cameroun: 1964-1969 »,

Arrêté n° 00000019/AR/SG/DPOA du 2 juin 2014 du gouverneur de l'Extrême-Nord

Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation administrative de la république du Cameroun.

Décret n° 2018/719 du 30-12-2018 portant création du CNDDR, article 2.

Décret présidentiel n° 2014/308 du 14 aout 2014.

Paul Biya, 72^e session de l'assemblée générale des Nations Unis, New York, le 22 septembre 2017.

II. Articles de Presses

Jeune Afrique, n° 3102, juillet 2021.

Le Gouverneur de l'Extrême-nord MIDJIYAWA BAKARY sur CRTV News, le 13 Aout 2021.

Le monde du 19 mai 2014, sur www.lemonde.fr

Sadam Ahmat, *alwidainfo* du 25 mai 2014.

RFI, 30 décembre 2014,

Olivier Rogez, RFI, 13 février 2015, en ligne sur www.rfi.org

Issa Tchiroma Bakary, conférence de presse du 13 mai 2016, *Cameroun tribune* n°11095/7294 du 16 mai 2016.

« La journée du 13 avril a été fatale pour le premier président tchadien », www.Tchadinfos.com, 13 avril 2020.

III. Articles et revues

Aaron Raymond, « qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », revue française de science politique, vol 17, n°5, 1967.

Adam Mahamat, « Déplacés et réfugiés au Cameroun : profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigérianes et centrafricaine » in, *revue Canadienne des études africaines*, vol 55, N°3 2021, en ligne sur <https://doi.org>.

Adamou Yerima, « Les effets socio-économiques et culturels de la migration tchadienne dans la ville de Kousseri (Cameroun) », *Annales de l'université de Moundou*, Série A-FLASH, vol7(1), num. SP, Janvier 2020.

Adedeji Adebayo, « La situation économique de l'Afrique : vers une reprise », politique étrangère, IFRI, 1988, sur www.persée.fr.

Antoine Céline, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et Stratégique*, n°91, 2003/3, en ligne sur www.cairn.info,

Bello-Barkindo A., « The sect that shook up the North », *Next*, 3 août 2009.

Betoubam Mbainaye, « Les Tchadiens du Cameroun : quand l'eldorado se transforme en cauchemar », *Ialtchad*, 9 février 2004.

Bolak Funteh M., « The Burgeoning Steadfastness of community policing (vigilantism) in Containing Boko Haram's Transnational insecurity in presistance in the region of the Lac Chad Bassin : The Far North Cameroon accent », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Feron Elise et Hastings Michel, « Les nouvelles guerres de cent ans », *revue internationale des sciences sociales*, n° 177, mars 2003/3, en ligne sur <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2003-3-pages-545.htm>.

Foudouop Kengne, « la contrebande entre le Cameroun et le Nigeria », les cahiers d'outre-mer, 1988.

Glo Nicodème et Mbeng Dang Le Prince H. G., « les guerres asymétriques en Afrique depuis le retour démocratique », in, *Enjeux*, n° 53, 2^e semestre 2018, fondation P.A.E.

Gwoda Adder Abel, « Boko Haram ou désir mimétique de la modernité contrarié : essai thérapeutique à une rationalité de la violence terroriste », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Homer-Dixon Thomas, « environmental scarcities, mass violence, and the limits to ingenuity », *current History*, Oakland, vol 95, n°604, Nov 1996, en ligne sur www.proquest.com.

Issa S., « l'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », in *Politique Africaine*, 2004/2, n° 94, en ligne sur www.cairn.info

J. Tiloune, « un repentit de Boko Haram : « j'ai plus appris à tuer qu'à lire le coran », *le monde Afrique*, 2017.

Laldji Mounir, « Les menaces criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des Etats », in *sécurité globale*, n°6, février 2016.

Le Prestre Philippe, « Sécurité environnementale et insécurité internationales », Revue québécoise de droit international, vol 11-1, 1998, en ligne sur <https://www.persée.fr>.

Mamoudou, « BOKO HARAM et le « phénomène guerrier contemporain » : entre actes terroristes et velléités de déconstruction des frontières des pays du bassin du Lac Tchad », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Matsinkou Tenefosso S.C., « Female combatant in Boko Haram », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Menyenga G.F., « Origines Psychologiques de violence des « BOKO HARAM » : une étude de quelques cas », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Messina Ngong L. « les initiatives de mutation des forces en Afrique Centrale dans la lutte contre les menaces transfrontalières », in *Enjeux*, n° 53, 2^e semestre 2018, PEA.

Ngodi E., « L'Afrique centrale face à la circulation des groupes politico-militaires : une analyse opérationnelle à partir du cas centrafricain », in *Enjeux*, n° 53, 2^e semestre 2018, fondation P.A.E.

Owona Nguini M.E., « La lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram / province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le bassin du Lac Tchad », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Paba Saleh M, « les marchés du Logone Birni », *revue de géographie du Cameroun*, Vol 5, n°2, 1986.

Pérouse de Monclos M-A. « Boko haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *questions de recherche* N°40-juin 2012, sur <http://www.ceri-sciences-po.org>

Pérouse de Monclos M-A., « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », CERI sciences Po, questions de recherche n° 40, juin 2012 en ligne sur <http://www.ceri-science-po.org>.

Rouleau Renée, « l'insécurité Urbaine », *Teoros*, 16-3/1997 en ligne sur <http://journals.openedition.org/teoros/576>.

Saha Jean Claude et Moussa Elhadji Saidou, « Impact des variations du prix international du pétrole sur la croissance économique au Cameroun », *Revue Congolaise de Gestion*, n°31, 2021/1, en ligne sur www.cairn.info.

Socpa Antoine, « Les problèmes arabes Choa-kotoko au Cameroun : essai d'analyse retrospective a partir des affrontements de janvier 1992 », in *The African Antropologist*, vol 9, n° 1, Mars 2002.

Souley Mane, « Acteurs de l'islam et guerre contre Boko Haram au Cameroun : acquis, limites et perspectives », in Gwoda Adder Abel et Wassouni François (éds.), *Regards croisés sur BOKO HARAM au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 2017.

Sourna Loumtouang E., « Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réunié (1961-2011) » in *RISHS*, vol 6, n°6, Mai 2015.

Tadjimbe et Serge Sabine, « Les tchadiens et les activités informelles à Yaoundé », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012/4/n°248.

Vicky A., « Aux origines de la secte Boko Haram », in *le monde Diplomatique*, 2012

IV. Dictionnaires et Coran

Coran, sourate 94, verset 6.

Dictionnaire de français Larousse, édition 2008

V. Documents web

<http://frolinat.over-blog.com>, consulté le 16 septembre 2023.

<https://fr.m.wikipedia.org>, consulté le 25 Septembre 2022.

<https://fr.m.wikipedia.org/wiki/foretdesambisa> , consulté le 18 décembre 2022.

<https://fr.m.wikipedia.org/wiki/izala> , consulté le 27 décembre 2022.

[https://fr.m.wikipedia.org/wiki-guerre-civile-tchadienne-\(1965-1979\)](https://fr.m.wikipedia.org/wiki-guerre-civile-tchadienne-(1965-1979)), consulté le 30 novembre 2022.

<https://ideas.respect.org>, consulté le 30 septembre 2023.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/Bmanalyse/1074>, 30 septembre 2023.

<https://reliefweb.int/report/tchad/des-affrontements--intercommunautaires-au-cameroun-forcent-11-000-personnes-fui-au-tchad>, consulté le 30/10/2023.

<https://www.cameroun24.net>, consulté le 30 octobre 2023.

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/arche-de-zoe-retour-sur-un-fiasco-humanitaire>, consulté le 21 septembre 2023.

<https://www.linkedin.com/pulse/story-nnamdi-azikiwe-dr-imoka-ubochioma-1c>, publié le 26 octobre 2021.

<https://www.osidimbea.cm>, consulté le 26 octobre 2023.

<https://www.sentinelle-international.com>, consulté le 19 octobre 2023.

[www.academia.edu/38739728/MEMOIRE LOUIS](http://www.academia.edu/38739728/MEMOIRE_LOUIS).

www.afdb.org, consulté le 25 septembre 2022.

www.assessments.hpc.tools, le 12 janvier 2023.

www.cairn.info, consulté le 13/12/2022.

www.cameroon-info.net, le 12 janvier 2023.

www.cblt.org, consulté le 17/12/2022.

www.crisisgroup.org, consulté le 18 février 2023.

www.degrypter.com, 18 septembre 2023.

www.fao.org/emergencies.

www.france24.com, consulté le 31 décembre 2022.

www.lesechos.fr, consulté le 13/12/2022.

www.mobile.camerounweb.com.

www.osidimbea.cm, consulté le 15 novembre 2022.

www.projects.voanews.com/africancoups/french.html, consulté le 07/12/2022.

www.relifweb.int/report/cameroun/commentbokoharamaamenelafaimdanslenordducameroun?, en ligne le 30 Janvier 2015.

www.rfi.fr, 19 juin 2015.

www.rfi.org, consulté le 02 janvier 2023.

www.right-to-education.org, 02 mars 2023.

www.sahistory.org.za, consulté le 5 mai 2022.

www.senat.fr, consulté le 18 septembre 2023.

www.ulaval.ca.

www.un.org, 18 février 2023.

www.unhcr.org, consulté le 1^{er} janvier 2023.

VI. Liste des informateurs clés

N°	Noms et pronom	âge	fonction	Ville	Date
1.	Abadam	44 ans	chauffeur	Ndjamena	23/09/2022
2.	Abadam Djibrine	55 ans	SG/ mairie	Kousseri	15/09/2022
3.	Abaicho Chetima	43 ans	Chef d'agence DJAMA'ARE/ Kri	Kousseri	18/10/2022
4.	Abani	50 ans	enseignant	Kousseri	03/10/2022
5.	Abba Abakachi	41 ans	Chef BLCGC/LLC	Kousseri	20/09/2022
6.	Abba Yaouba	26 ans	Etudiant (ressortissant de Mozogo)	Yaoundé	07/09/2022
7.	Abdallah Ahmad Ousmane	52 ans	prédicateur	kousseri	Octobre 2022
8.	Abdourahim Kalia	44 ans	Chef SAAJP/ PREFECTURE	Kousseri	14/09/2022
9.	Abouzara	50 ans	enseignant	Fotokol	05/06/2022
10.	Ahmat Khaled	53 ans	DDEB/LC	Kousseri	15/09/2022
11.	Atta Yaya	75 ans	Commerçante	Kousseri	17/09/2022
12.	Fanta Kanouri	70 ans	commerçante	Kousseri	24/09/2022
13.	Karaga Alifa	68 ans	Ancien transporteur	Fotokol	22/10/2022
14.	Mahamat	38 ans	commerçant	kousseri	11/09/2022
15.	Mahamat Mama Liman	40 ans	Principal CPLIK	Kousseri	14/09/2022
16.	Mahamat Toudjani	34 ans	Commerçant (ressortissant de Blangoua)	Kousseri	17/10/2022
17.	Mamat Lepeke	51 ans	Directeur EPAG 2 A kousseri	Kousseri	13/09/2022
18.	Nguedjo Paul	42 ans	DDE/LC	Kousseri	12/09/2022
19.	Oumar Abouya	51 ans	DDPI/MINEPIA/LC	Kousseri	29/09/2022

VII. Ouvrages

- Alpha Gado Boureima, *Une histoire des famines au Sahel. Etudes des grandes crises alimentaires (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1993, 201 p.
- Biyoghe Pamphile, *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes. Approche historique et polémologique du drame politique continental*, Yaoundé, CLE, 2016, 140 p.
- Boutellier H., *L'utopie de la sécurité. Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par A. W. Anita Carcas, Bruxelles, Larcier, 2008, 260 p.
- Braillard Ph., *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, 459 p.
- C. Seignobos et O. Iyebi-Mandjek (dir), *Atlas de la province de l'extrême-nord Cameroun*, Marseille, IRD, 2005, 171 p.
- De Gaulle C., *Mémoire de Guerre*, 1956, Plon, 1518 p.
- Diop C. A., *Nations nègre et culture*, 2^{ème} édition, Paris, Présence Africaine, 1954, 564 p.
- Domo Joseph, *Les Relations Entre Frontaliers : Cameroun-Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2013, 210 p.
- Gazibo Mamoudou, *Introduction à la politique africaine*, deuxième Edition revue et argumentée, Montréal, PUM, 2010, 295 p. en ligne sur <https://books.openedition.org>.
- Issa S., *Ethnicité, frontière et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigeria et du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2012, 158 p.
- Issa S., *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, 273 p.
- Kaldor Mary, *News and Old Wars, organized violence in global era*, édition de 2012, Polity Press, 256 p., en ligne sur <https://intercoll.net>,
- Ki-Zerbo J., *histoire de l'Afrique noire, d'hier et de demain*, Paris, Hatier, 1972, 702 p.
- Magrin Géraud et Pérouse de Monclos M-A. (dir), *Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, AFD, Avril 2018, 294 p.
- Morgenthau H., *Politics among Nations. The struggle for power and peace*, News York, Knopf, 1950, 489 p.
- Ngniman Zacharie, *Nigeria Cameroun : la guerre permanente*, Yaoundé, CLE, 1996, 173 p.
- Olivry J.C., et al, (1996), *Hydrologie du Lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, 266 p.
- Olivry J-C. et C. LEDUC, *Gestion intégrée du bassin du Lac Tchad*, Assistance préparatoire « B », RAF/95/G48, juillet 1996, 76 p.

VIII. Rapports, actes de colloques et séminaires

Acte du XVII^e colloque Méga-Tchad sur « Les conflits et violences dans le bassin du Lac Tchad », Marseille, éditions IRD, 2020.

AFP, « Nigeria : Boko Haram revendique le sanglant attentat d'Abuja », sur <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Aboubaker-Shekau>, 27 décembre 2022.

AFP, « Notre métier est d'abattre, de massacrer et de tuer » Boko Haram fait régner la terreur dans le Nord-est du Nigeria », 44/3060/2015.

Amnesty International, « Tchad : le cauchemar continue », AFP n° 20/005/1993, 31 mars 1993, en ligne sur www.amnesty.org.

BUCREP, « état et structure de la population », 3^e RGPH, vol 2, Tome 1.

DDADER, « Rapport annuel des activités », 2021.

DDADER/LC, « Rapport annuel des activités », 2012.

DDADER/LC, « Rapport annuel des activités », 2020.

DDMINEPAT/LC, « Rapport de la 3^e session du comité départemental de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public », Exercice 2021.

ICG, Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire, Rapport Afrique n°246, 8mars 2017.

IGC, *Briefing 133/Africa, 25 Octobre 2017.*

Issa S., « leçons et perspectives pour une stabilisation durable du Bassin du Lac Tchad » in *Les problématiques sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad, Revue Africaine de Sécurité Internationale*, Actes du Séminaire de Maroua les 14 et 15 septembre 2018.

OCHA, « bulletin humanitaire », *Tchad*, n°01, aout-septembre 2015, en ligne sur www.village-justice.com, 18 février 2023.

PNUD, « Étude des filières économiques et de formation à fort potentiel d'emploi pour les jeunes et femmes », Aout 2018.

Rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA, Viennes (Autriche), 2017.

UNHCR, « plan d'opération par pays : Cameroun », 2006,

IX. Thèses et mémoires

Anatole Ayissi, « Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective », *Travaux de recherche de l'UNIDIR*, New York et Genève, n°27, 1994.

Bernadette Furaha Balangaliza, « étude de l'impact socio-économique des microcrédits octroyés aux PVVIH et OEV de la ville de Bukavu dans le cadre du projet AMITIE CRS USAID », diplôme de Graduation en management et sciences économiques, Université CEPROMAD, 2007, 100 p.

Christelle D.T. et Leviette, « accueil des étudiants étrangers et la contribution de l'Université de Ngaoundéré au processus d'intégration sous régionale (1993-2002) », rapport de licence en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2004.

David Nchinda Keming, «The United Nations' high commission for refugees in Cameroon: a historical investigation from 1982 to 2011 », Thèse de doctorat:Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2016, 403 p.

J. Kourouma, « protection et assistance internationales aux réfugiés africains de Kousseri à Poli/Faro : le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun », mémoire de DESS en RI, IRIC, 1983, 100 p.

Kenhoung Yanic, « L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique », mémoire de master en Relations internationales, IRIC, 2013, 124 p.

Khamis Nerbe, « La protection des enfants et des femmes dans les conflits armés au Tchad (1979-2008) », mémoire de master en Histoire des relations internationales, UY1, décembre 2014, 176 p.

Mbeng Dang Le Prince H.G., « Nguélémendouka et la colonisation allemande », mémoire de maîtrise en Histoire, UY1, 2005.

Motchewo, « le maintien de l'ordre et la sécurité dans la société Bamiléké précoloniale », mémoire de DIPES II, UYI ENS, mai 1999.

Moussa Ibrahim Adamou, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest : le cas de la frontière entre Niger et Nigeria », thèse de doctorat en science politique, Université Cote d'Azur, octobre 2019. 487 p.

Robert Mamadi, « La production littéraire tchadienne écrite d'expression française : essai d'analyse sociologique », mémoire de Master ès Lettres, Université de Ngaoundéré, 2010, 96 p.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME	iv
ABSTRACT	v
SOMMAIRE	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	ix
INTRODUCTION GENERALE	0
I. OBJET DE LA RECHERCHE ET RAISONS DU CHOIX	1
II. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET CADRE THEORIQUE	3
1. Clarification conceptuelle	3
2. Cadre théorique	5
III. DELIMITATION SPACIO-TEMPORELLE	7
1. Délimitation spatiale	7
2. Bornes chronologiques	8
IV. INTERET DE L'ETUDE	8
V. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	9
VI. PROBLEMATIQUE	11
VII. OBJECTIFS	11
VIII. METHODOLOGIE	12
1. Les méthodes de collecte des données	12
2. Les techniques d'analyse des données	13

IX. DIFFICULTES RENCONTRES	13
X. PLAN	14
CHAPITRE I : PRESENTATION DU BASSIN DU LAC TCHAD ET L'INTERCONNECTIVITE ENTRE LE LOGONE ET CHARI ET SES VOISINS DU LAC TCHAD	16
I. PRESENTATION DU BASSIN DU LAC TCHAD	17
1. Cadre géographique	17
1.1. Localisation et climat	17
a) Localisation	17
b) Le climat	19
1.2. Le relief, l'hydrographie et la végétation du bassin tchadien	19
a) Le relief	20
b) L'hydrographie	20
c) La végétation	20
2. Cadres socioculturel et politique	20
2.1. Cadres social et culturel	21
2.2. Cadre politique	21
3. Cadre économique	22
3.1. L'agriculture	22
3.2. L'élevage et la pêche	23
a) L'élevage	23
b) La pêche	23
3.3. Le commerce	24
II. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI	24
1. Géographie du Logone et Chari	25
1.1. Localisation du département du Logone et Chari et son Hydrographie	25
a) Le climat	25
b) Le relief et les sols	26
c) Végétation	27
2. Organisation administrative et politique dans le Logone et Chari	27
2.1. Organisation administrative	28
2.2. Quelques administrateurs à la tête du département	28
3. L'organisation politique	29

3.1.	La population	29
4.	L'organisation socio-culturelle et économique	30
4.1.	Organisation socio-culturelle	30
a)	Groupes ethniques et religions	31
b)	L'éducation	31
4.2.	L'organisation économique	32
4.3.	Le Secteur agro-pastoral	32
a)	L'agriculture	32
b)	L'élevage et la pêche	33
c)	Le commerce	34
d)	Le transport	35
e)	L'artisanat	35
III.	LE LOGONE ET CHARI (CAMEROUN) DANS SES RELATIONS AVEC SES VOISINS DU BASSIN TCHADIEN	36
1.	Le Logone et Chari dans les relations Cameroun-Tchad	36
1.1.	Sur le plan géographique	36
1.2.	Sur le plan culturel	37
1.3.	Sur le plan éducatif	38
2.	Les échanges économiques	39
2.1.	Sur le plan politique	40
3.	Le Logone et Chari dans les relations Cameroun-Nigeria	41
3.1.	Sur le plan Politique	41
3.2.	Sur le plan socio-culturel	42
3.3.	Sur le plan économique	42
CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD		45
I.	LES FACTEURS DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD	46
1.	Sur le plan politico-militaro-administratif	46
1.1.	L'instabilité politique	46
1.2.	L'ingérence politique et la protection des intérêts des superpuissants	48
1.3.	Une gestion administrative des périphéries qui fait face à plusieurs obstacles	50
1.4.	Une gestion collective des frontières qui présente quelques insuffisances.	51
1.5.	La crise libyenne de 2011 et la circulation d'armes à feu	52

2.	Les facteurs économiques de l'insécurité _____	53
2.1.	La crise économique et les programme d'ajustement structurel en Afrique ____	53
2.2.	Le chômage et le sous-emploi _____	54
2.3.	Le commerce illicite _____	56
3.	Les facteurs socio-culturels d'insécurité _____	57
3.1.	L'analphabétisme (sous scolarisation) _____	57
3.2.	Le programme d'ajustement structurel et l'émergence du faux _____	58
3.3.	Le banditisme _____	59
3.4.	Le tribalisme _____	60
4.	Les facteurs religieux d'insécurité _____	60
5.	Les facteurs environnementaux de l'insécurité _____	62
5.1.	La sécheresse _____	62
5.2.	Un relief en défaveur de la sécurisation _____	63
II. EVOLUTION DE L'INSECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD _____		64
1.	Le Boko Haram _____	64
1.1.	Aux origines de Boko Haram _____	64
a)	L'installation de la violence et la naissance du maquis _____	66
b)	Au Cameroun _____	69
1.2.	Au Tchad et au Niger _____	72
a)	Au Tchad _____	72
b)	Au Niger _____	73
2.	Les crises politiques _____	74
2.1.	Le Nigeria entre les généraux _____	75
2.2.	Les guerres civiles au Tchad _____	75
3.	Le banditisme dans la région du Lac Tchad _____	77
4.	Les affrontements interethniques dans le Logone et Chari _____	79
4.1.	Conflit Arabes Choa-Kotoko de 1992 _____	80
4.2.	Conflits Kotoko-Mousgoum/massa _____	82
a)	Conflits fonciers _____	82
b)	Les conflits halieutiques _____	83
CHAPITRE 3 : L'IMPACT DE L'INSECURITE DU BASSIN TCHADIEN DANS LE LOGONE ET CHARI _____		84
I. SUR LE PLAN ECONOMIQUE _____		85

1.	Dans le domaine des Transports	85
1.1.	La piraterie fluviale et l'interdiction de navigation sur le fleuve Logone	85
1.2.	La limitation des voyages	86
1.3.	La reconfiguration du transport	87
1.4.	L'interdiction des motos	88
2.	Sur le plan commercial	89
2.1.	L'agrandissement des marchés et l'essor du commerce	89
2.2.	Les pouvoirs d'achat affaiblis et le marché détruit	90
2.3.	La cherté des produits	92
2.4.	Le développement du marché noir	93
3.	L'agriculture, l'élevage et la pêche	93
3.1.	L'agriculture	94
3.2.	La baisse de la production agricole	94
3.3.	La pénurie alimentaire	96
3.4.	L'élevage et la pêche	96
4.	Sur le plan touristique et urbain	99
5.	Le secteur des finances	101
5.1.	Les recettes de la douane et impôts en baisse	101
5.2.	Le budget d'investissement public départemental réduit.	102
II.	SUR LE PLAN SOCIAL, HUMANITAIRE ET CULTUREL	103
1.	Sur le plan social	103
1.1.	L'éducation paralysée par les crises	103
a)	La fermeture des établissements scolaires, la saturation des écoles d'accueil et l'arrêt des activités pédagogiques	103
b)	La déscolarisation et la baisse de niveau	104
c)	L'intervention des organismes internationaux pour sauver l'éducation.	105
1.2.	La stigmatisation et la considération tribale	106
a)	Vis à vis des étrangers (discrimination)	107
b)	Entre les fils du département	107
c)	Une stigmatisation des déplacés internes et des Kanuri	108
1.3.	La naissance de l'esprit de fraude (corruption) et l'installation de l'incivisme	109
2.	Sur le plan humanitaire	110
2.1.	L'afflux des réfugiés et déplacés internes	110

2.2.	La perte en vies humaines _____	114
2.3.	De l'assistance humanitaire aux vulnérables _____	116
a)	Une vie de précarité _____	116
b)	L'aide humanitaire _____	117
3.	La culture et la religion impactées par les crises _____	117
3.1.	Perturbation des activités culturelles _____	117
3.2.	Une division tribale dans les mosquées _____	118
3.3.	L'interdiction du port du voile dans les lieux publics et l'instauration des fouilles systématiques à l'entrée des mosquées _____	119
III.	SUR LE PLAN SECURITAIRE _____	119
1.	Naissance des nouvelles unités militaires _____	119
2.	La coopération civil-militaire et le renseignement _____	120
CHAPITRE 4 : QUELQUES CHANGEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES		
	INTERVENUS APRES 2015 ET LEUR IMPACT _____	122
I.	LA CRISE SECESSIONNISTE DANS LE NORD-OUEST ET LE SUD-OUEST ET SON IMPACT _____	123
II.	LA CREATION DU COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION ET SON IMPACT _____	124
1.	Rôle et objectif du CNDDR. _____	125
2.	L'impact du CNDDR sur la sécurité dans le Logone et Chari. _____	126
III.	LES AFFRONTLEMENTS ENTRE ARABES CHOAS ET MOUSGOUMS _____	127
	CONCLUSION GENERALE _____	130
	ANNEXES _____	xi
	ANNEXE N°1 : Décret portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration _____	xii
	DECRETE• _____	xii
IV.	DES ATTRIBUTIONS _____	xiii
V.	DE L'ORGANISATION _____	xiii
VI.	DE LA COORDINATION NATIONALE _____	xiv
VII.	DES CENTRES REGIONAUX _____	xv

ANNEXE 2 : LOI N°2005/006 du 27 Juillet 2005, Portant Statut des Réfugiés au Cameroun	xvii
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	135
I. Archives, décrets, arrêtés et discours	136
II. Articles de Presses	136
III. Articles et revues	136
IV. Dictionnaires et Coran	139
V. Documents web	139
VI. Liste des informateurs clés	141
VII. Ouvrages	142
VIII. Rapports, actes de colloques et séminaires	143
IX. Thèses et mémoires	144
TABLE DES MATIÈRES	145